



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)



ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
(EDP)

Espace. Cultures et Développement

FILIERE : SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

OPTION : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

MEMOIRE DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES
(DEA)

Sujet :

**Le marché local du crédit agricole :
rôles des acteurs financiers dans
l'endettement des bénéficiaires de
la commune de Lalo.**

Réalisé par :

BEDIE Vignon Dègbédji

Sous la direction du :

Prof. Albert TINGBE-AZALOU,

Socio-anthropologue,

Maître de conférences des Universités du CAMES.

Présenté le 31/05/2013 à 11h 20 min.

Jury :

Président : Prof. G. BIAOU, Agro-économiste ;

Rapporteur : Prof. A. TINGBE-AZALOU, Socio-anthropologue ;

Examineur : Dr C. AGOSSOU, Socio-anthropologue.

Note : 16

Mention : Très bien.

Année académique 2012-2013

Sommaire

SOMMAIRE	2
RESUME	3
ABSTRACT	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	5
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	8
LISTE DES CARTES	8
<u>DEDICACE</u>	9
<u>REMERCIEMENTS</u>	10
INTRODUCTION GENERALE	11
1ÈRE PARTIE : FONDEMENT THÉORIQUE, MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE ET DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	14
CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE	15
CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL ET MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE	23
CHAPITRE III : ITINERAIRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	53
CONCLUSION PARTIELLE.....	74
2EME PARTIE : MARCHÉ DU CREDIT AGRICOLE : CARACTERISTIQUES, PRATIQUES D'ACTEURS FINANCIERS ET ENDETTEMENT DES BENEFICIAIRES.	76
CHAPITRE IV : MARCHÉ DU CREDIT AGRICOLE, CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES GROUPES D'ACTEURS.....	77
CHAPITRE V : PRATIQUES ET INTERACTIONS AU COURS DU PROCESSUS D'AFFECTATION DU CREDIT AGRICOLE.....	98
CHAPITRE VI : COURTIERIS FINANCIERS LOCAUX, ENDETTEMENT DES AGRICULTEURS ET PERSPECTIVES DE THESE.....	124
CONCLUSION PARTIELLE.....	140
CONCLUSION GENERALE.....	141
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	144
ANNEXES.....	164

Résumé

Ce travail focalise sa problématique sur l'explication des allocations marginales des ressources consacrées au financement de l'agriculture en général et aux agriculteurs en particulier. Il défend, en partant du cas de la commune de Lalo au Sud du Bénin, la thèse selon laquelle les mécanismes institutionnels et pratiques d'acteurs financiers au cours du processus d'affectation du crédit agricole hypothèquent l'amélioration de la production agricole qui constitue un objectif de développement. Le but de la recherche est de montrer comment les acteurs financiers contribuent à l'endettement des agriculteurs.

Les objectifs spécifiques étant d'identifier les pratiques des acteurs des agents financiers et d'extirper le rôle des courtiers financiers locaux dans la survenance des difficultés de remboursement du crédit agricole. En s'inscrivant dans une approche socio-économique, la démarche méthodologique adoptée renvoie à une approche mixte. Celle-ci, d'une part, a exploité les techniques de la recherche documentaire, l'entretien semi-structuré et l'observation simple et le questionnaire. D'autre part, la collecte s'est faite à l'aide des outils comme la grille de lecture, le guide d'entretien (trois (3) guides d'entretiens individuels spécifiques et un (1) guide d'entretien collectif), la grille d'observation et le questionnaire auprès d'un échantillon constitué de 226 personnes.

Les résultats montrent qu'au cours des mécanismes, les acteurs financiers créent des dynamiques de négociations de prêts et des dysfonctionnements qui entraînent des difficultés des agriculteurs à rembourser leurs dettes. L'incapacité des agriculteurs à rembourser les crédits agricoles est un fait systémique et structurel qui résulte de la conjonction de plusieurs logiques. En outre, les facteurs sociaux sont importants dans la formation et le fonctionnement des marchés financiers. Cependant, ce travail laisse entrevoir d'importantes pistes de réflexions notamment le phénomène du mal endettement des agriculteurs qui est un facteur de fragilisation et de précarité sociale.

Mots clés: Affectation du crédit agricole; Agriculteurs; Agents financiers; Endettement; Lalo/Bénin.

Abstract

This work focuses on explaining the problem of marginal allocations of resources to the financing of agriculture in general and farmers in particular. He defends, from the case of the municipality of Lalo in southern Benin; the argument that institutional mechanisms and practices of financial actors in the process of allocation of agricultural credit mortgage improved agricultural production is a development objective. The aim of the research is to show how financial actors contribute to the indebtedness of farmers.

The specific objectives are to identify the practices of financial actors and agents to eradicate the role of local financial broker in the occurrence of difficulties in repayment of agricultural credit. By entering into a socio-economic approach, the adopted methodological approach refers to a mixed approach. This, on the one hand, exploited the techniques of documentary research, semi-structured interview and the simple observation and questionnaire. On the other hand, the collection is made using tools like reading grid, the interview guide (three (3) specific individual interviews and guides (1) group interview guide) the observation checklist and questionnaire to a sample of 226 people.

The results show that in the mechanisms, financial players create dynamic negotiation of loans and malfunctions that cause difficulties for farmers to repay their debts. The inability of farmers to repay agricultural loans is a systemic and structural fact that results from the combination of several logics. In addition, social factors are important in the formation and functioning of financial markets. However, this work suggests important avenues of research including the phenomenon of bad debt of farmers which is a factor of weakness and social instability.

Keys Words: Allocation of agricultural credit; Farmers; Financial Officers; Debt; Lalo/Benin.

Liste des sigles et acronymes

AFD :	Agence Française de Développement
AFRACA :	Association Régionale du Crédit Agricole pour l'Afrique
AOF	Afrique-Occidentale française
APE :	Associations de Parents d'Elèves
ASEF :	Associations de Services Financiers
AVEC :	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEPC :	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BOA :	Bank Of Africa
BMZ :	Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement
CAPOD :	Projet de renforcement des capacités en conception et d'analyse de politiques de développement
CARDER :	Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural
CAVECA :	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées
CBDIBA :	Centre Béninois de Développement des Initiatives à la Base
CDMT :	Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural
CeCPA :	Centre Communal de Promotion Agricole
CEDEAO :	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CeRPA :	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM :	Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel
CNCA :	Caisse Nationale de Crédit Agricole
COGEA :	Comité de Gestion des Centres de Santé de l'Arrondissement
CREP :	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt
DFID :	Département pour le Développement International
DPDR :	Déclaration de Politique de Développement Rural
EMICoV :	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FAO :	Organisation des Nations-Unis pour l'Agriculture et l'Alimentation.
F CFA :	Franc de Communauté Financière d'Afrique.
FECECAM :	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel

FIDA :	Fonds International du Développement Agricole
FINADEV :	Financial Développement
FLASH :	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FNDA :	Fonds National de Développement Agricole
FUPRO :	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GSM :	Global System for Mobile communications
IAGU :	Institut Africain de Gestion Urbaine
IDEE	Institut de Développement et d'Echanges Endogènes
ICD :	Institutions de Crédit Direct
IFPRI :	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IMC :	Institutions Mutualistes d'épargne et de Crédit
IMF :	Institution de MicroFinance
INRAB :	Institut National de Recherche Agronomique du Bénin
INSAE :	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LASDEL :	Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques sociales et le Développement Local
LDPDR :	Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural
MAEP :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPD :	Micro Crédit aux Plus Pauvres
MDEF :	Ministère du Développement, de L'Economie et des Finances
MdSC :	Maison de la Société Civile
MEHU :	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MPDEPP- CAG :	Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPA :	Organisations Professionnelles Agricoles
OPOB :	Organisation des Paysans et Ouvriers du Bénin
OSD :	Orientations Stratégiques de Développement

OSC :	Organisations de la Société Civile
PAN :	Politique Agricole Nationale
PAGER :	Projet d'Activités Génératrices de Revenus
PADME :	Programme d'Appui au Développement des Moyennes Entreprises
PAPME :	Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC :	Plan de Développement Communal
PIB :	Produit Intérieur Brut
PSRSA :	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PUASA :	Programme d'Urgence et d'Appui à la Sécurité alimentaire
RFAU/AOC :	Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre
SDAC :	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SFD :	Systèmes Financiers Décentralisés
SCDR	Secteur Communal pour le Développement Rural
SCRP :	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SHS :	Sciences Humaines et Sociales
SIDA :	Agence Suédoise pour le Développement International
SNV :	Service des Volontaires Néerlandais /Organisation Néerlandaise de Développement
UAC :	Université d'Abomey-Calavi.
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNB :	Université Nationale du Bénin
USAID :	Agence Américaine pour le Développement International

Liste des tableaux et figures

<i>Tableau 1 : Récapitulation des outils et échantillonnage</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 2 : Caractéristiques socio-économiques des agriculteurs bénéficiaires de crédits.....</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 3 : Fréquence de l'appartenance des producteurs agricoles de Lalo à un réseau de solidarité financière ou coopérative.....</i>	<i>80</i>
<i>Tableau 4: Liste des agences de crédit active intervenant auprès des producteurs agricoles.</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 5: Schéma indicatif du dispositif de gestion de crédit dans les agences de crédit a Lalo.</i>	<i>89</i>
<i>Tableau 6 : Répartition des villages et quartiers de villes par arrondissement de la Commune de Lalo</i>	<i>165</i>

Liste des cartes

<i>Carte 1: Situation géographique de la Commune de Lalo au Bénin.....</i>	<i>47</i>
<i>Carte 2 : Carte pédologique de la Commune de Lalo</i>	<i>48</i>

Dédicace

Je dédie ce travail à :

-mon père Feu Aholoukpè Comlan BEDIE, qui m'a toujours enseigné le sens de responsabilité en toutes circonstances ;

-ma mère Feue Monique LAWARE, qui a consacré une grande partie de sa vie à mon éducation et à mon instruction.

Chers géniteurs, voici à titre posthume, le fruit de vos efforts. Paix à vos âmes !

- A la chère et regrettée camarade Gisèle Akoua AÏMIHOUE, précédemment en formation du DEA Sociologie du Développement à l'EDP/FLASH/UAC-Bénin (promotion 2011-2012), que la mort a fauché très tôt. Trouve ici, le fruit de l'encouragement que tu as su m'apporter un jour dans le cadre de la pratique du terrain à IDEE (Ouidah).

Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères reconnaissances et mes gratitude à mon encadreur de recherche, Monsieur Albert TINGBE-AZALOU, Maître de conférences des Universités du CAMES et Chef de la filière sociologie-anthropologie à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espace, Cultures et Développement » de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). L'approfondissement scientifique de ma formation en Socio-anthropologie n'aurait pas eu lieu si vous ne m'aviez pas ouvert les portes en acceptant de superviser ce mémoire de DEA. Vos enseignements et conseils m'ont réveillé d'un profond sommeil, d'où l'aboutissement de cette recherche.

Mes remerciements vont également aux enseignants de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la FLASH, en particulier ceux de la filière de Sociologie-anthropologie, option Sociologie du Développement. Chers professeurs, vos enseignements et conseils ne sont pas tombés sur du roc ; mais plutôt sur de la bonne terre. Soyez en rassurés, les fruits porteront la promesse des fleurs.

C'est ici le lieu d'exprimer toute ma gratitude aux autorités communales et aux responsables des services du CeCPA de Lalo (devenu en 2013 Secteur Communal pour le Développement Rural /Lalo).

Cette recherche a bénéficié de la collaboration de plusieurs autres personnes, notamment mes collègues de DEA, mes aînés en socio-anthropologie, sans oublier ma famille nucléaire qui me réserve toujours un soutien affectif et moral indéfectible. C'est pour moi une occasion de vous exprimer une fois encore toute ma reconnaissance.

INTRODUCTION GENERALE

L'attention accordée à la lutte contre la pauvreté s'est particulièrement intensifiée depuis le début des années 1990 (KANKWENDA et *al.*, 1999). Elle est devenue un des objectifs fondamentaux de l'action internationale (*ibid.*) et nationale (BENIN, 2006 ; TINGBE-AZALOU, 2008). A ce propos, « *Réduire l'extrême pauvreté et la faim* » (MPDEPP-CAG, 2010: 60) est devenu le premier objectif que se sont fixés les OMD¹ pour le Bénin à l'horizon 2015. Endiguer la pauvreté, c'est avant tout être capable de la circonscrire, d'en cerner les causes profondes et de formuler dans sa multidimensionnalité (AMOUZOU, 2009) les stratégies opérationnelles de lutte contre ce fléau (KANKWENDA, *op.cit.*). Par ailleurs, l'amélioration durable de l'économie agricole des pays africains étant une condition indispensable à l'accès à un mieux-être des populations, l'investissement en termes de facilité des activités agricoles s'affiche comme une priorité de développement (MOLLARD, 2002). Une priorité d'autant plus que « *l'accroissement de la production agricole contribue à l'élimination de la pauvreté et de la faim* » (COMMUNE de LALO, 2010:129). Dès lors, la fourniture du crédit agricole constitue un outil indispensable avec une incidence sur l'accès à la plupart des autres facteurs de production (DOLIGEZ et GENTIL, 2000 ; DJATO, 2001).

Or parmi les pays ouest-africains, plus précisément ceux de la zone UEMOA², « *l'accès des exploitations familiales au crédit d'investissement reste une contrainte de développement* » (AFD, 2010 : 28). Pourtant la majeure partie de ces pays (Mali, Niger, Togo, Bénin) a un PIB agricole qui oscille entre 30 et 50% du PIB total (UEMOA, 2008 ; AITHNARD, 2010). Aussi, la part de l'agriculture dans les revenus

¹ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont constitués de huit (8) points d'engagement ayant trait aux défis majeurs de développement dans le monde à réaliser avant 2015. Les OMD sont élaborés sur la base des actions à prendre contenues dans la Déclaration du Millénaire qui a été adoptée par 191 pays membres des Nations Unies durant le sommet des Nations Unies sur le Millénaire tenu en septembre 2000. Les Huit (8) OMD sont subdivisés en 21 quantifiables cibles et mesurées à travers 60 indicateurs. Les Huit (8) OMD sont : 1- Réduire l'extrême pauvreté et la faim-/2- Assurer l'éducation primaire pour tous-/3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes-/4- Réduire la mortalité infantile-/5- Améliorer la santé maternelle-6- Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies-/7- Assurer un environnement durable -/8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (SCRIP-BENIN, 2007).

² Pays de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest -Africaine) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

d'exportation des économies de l'Afrique subsaharienne est de 12,4%, comparée à 7% pour les économies développées (FAO, 2006) avec pour plus de 36% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) au Bénin (MAEP, 2011). Quoique les experts aient affirmé, pour ce dernier, que la croissance de 1% du PIB agricole contribuerait à une réduction de 1,25% de l'incidence de la pauvreté au niveau national et de 1,96% en milieu rural (BENIN, 2006), le secteur reste faiblement financé.

Selon un état des lieux du secteur agricole, le financement de l'Etat béninois à l'agriculture représente en moyenne 5 à 6% du budget national (AÏNA, 2011)³. Parallèlement, les banques commerciales n'apportent qu'une contribution moyenne de 1,5% du total des crédits qu'elles accordent au plan national (BCEAO, 2009) et les institutions de microfinance⁴ (IMF) 18%. En dehors de cette faiblesse quantitative des investissements agricoles, on note une certaine inadéquation entre l'offre financière et la spécificité du secteur (DIETZ, RUBEN et VERHAGEN, 2004 ; AÏNA, *op.cit.*). Aussi, malgré la mise en œuvre de stratégie de développement global (MPDEPP-CAG, *op.cit.*) et un nombre important de politiques alternatives priorisant le secteur agricole, force est de constater avec EMICoV-2011 que celui-ci contribue plus à la pauvreté avec une part de 21,7%⁵ (INSAE-BENIN, 2012). L'un des facteurs explicatifs de cette situation est le faible intérêt d'investissement des institutions financières (HOUNGBEDJI, 2009 ; MPDEPP-CAG, *op.cit.* ; AÏNA, *op.cit.*), à cause de la récurrence des aléas climatiques, les invasions de ravageurs, les épizooties, l'insécurité foncière, les remboursements tardifs et les impayés⁶ (DOLIGEZ et GENTIL, 2000 ; MDEF et MAEP, 2006). A cela s'ajoute un faible niveau d'utilisation des services financiers par les agriculteurs (KODJO, ABIASSI et ALLAGBE, 2003),

³ Ce taux est sensiblement égal à la moitié du taux de 10% préconisés par les chefs d'Etat de l'Union Africaine (AÏNA, 2011)

⁴ Pourtant, celle-ci peut être définie, à l'instar de BLONDEAU (2006), comme une organisation spécialisée dans la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier formel que les banques.

⁵ Ensuite viennent respectivement les branches Industrie (3,8%), Commerce et restauration (3,4%), Autres services (2,5%), Transport et communication (1,6%) et BTP (1%) (INSAE-BENIN, 2012).

⁶ Celles liées aux paiements tardifs, sont inacceptables pour les organismes financiers à cause des problèmes de liquidités, le manque de fiabilité ou une certaine réticence à rembourser qui entraîne un faible remboursement du crédit (AÏNA, *op.cit.*).

dont l'origine remonte aux dynamiques complexes qui se créent au cours de l'affectation du crédit agricole (BELLONCLE, 1982).

Il est important par conséquent de comprendre les mécanismes qui engendrent les difficultés de remboursement des agriculteurs. Une observation plus fine montre qu'il se pose un problème, au cours de l'acheminement du crédit vers les agriculteurs (*ibid.*), qui crée les conditions de difficultés de remboursement. Encore que, l'économie se trouve, au sein des sociétés africaines, tendue entre deux pôles. D'un côté, celui où l'espace économique est compartimenté selon des spécifications anthropologiques d'obligations sociales et de valeurs (D'IRIBARME, 1989), propres à la culture (ETZIONI, 1988) qui concernent les agents, leurs fonctions, les produits et les flux. De l'autre, le marché des échanges des biens et services, dissolvant les spécifications culturelles⁷, pour lesquelles les marchés locaux constituent, les premiers lieux de cristallisation (BOHANNAN et DALTON, 1961 ; BOURDIEU, 1997). Ce contexte, où les interactions entre l'économique et le social sont à priori plus subtiles et complexes (GAGEY, 1992), invite l'analyse socio-anthropologique dans ses perspectives de développement pour une exploration du marché du crédit. Toutefois, en s'appuyant sur la perspective socio-économique de SERVET (1996 et 2006) en matière d'analyse des rapports sociaux entre les agents lors des processus d'échanges monétaires, il est possible de porter l'intérêt sur « *le marché du crédit agricole : rôles des acteurs financiers dans l'endettement des bénéficiaires de la Commune de Lalo* ».

Ce travail se donne pour tâche d'apporter une explication aux faibles taux de remboursement du crédit agricole qui sont indicateurs de l'endettement des bénéficiaires, en se subdivisant en deux parties comportant chacune trois chapitres. La première partie précise le fondement théorique, monographique et méthodologique de la recherche et la deuxième décrit les caractéristiques, les pratiques d'acteurs entraînant l'endettement des bénéficiaires sur le marché du crédit agricole à Lalo.

⁷Celles-ci renvoient aux facteurs culturels englobant l'ensemble des croyances, des valeurs morales, les traditions, la langue, et les lois (ou règles de comportement) détenues en commun par une nation, une communauté, ou tout autre groupe défini de personnes (HAHN, 1994).

**1ÈRE PARTIE : FONDEMENT THÉORIQUE, MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE
RECHERCHE ET DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE**

Cette partie présente d'abord, la problématique illustrée des constats et de la mise en situation du problème qui débouche sur la question de recherche qui guide tout le reste du travail. Ensuite, partant de là, des hypothèses et objectifs sont formulés, suivis d'une délimitation du cadre conceptuel qui fonde la compréhension du sujet et le cheminement de la réflexion avant de présenter l'itinéraire méthodologique de la recherche en passant par la revue de documentation autour des centres d'intérêt et la présentation de la monographie contextualisée de la zone d'investigation.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE

1- Problématique de recherche

La problématique de recherche présente les constats, le problème et la question de recherche, à laquelle les hypothèses tentent de répondre à la suite.

1-1-Contexte

La réduction de la pauvreté étant l'objectif principal des politiques économiques des pays en développement, elle passe d'abord par une croissance économique soutenue qui résulte de la conjonction de plusieurs facteurs dont l'un des plus importants est la viabilité des investissements (NDULU et *al.*, 2000 ; VEGANZONES, 2000). L'investissement est important pour le processus de développement économique et les institutions financières en sont le pilier (GNANSOUNOU, 2001). Car, les activités de celles-ci ont un impact considérable sur le développement économique national (TEIGA, 2003). D'ailleurs, les enjeux de la modernisation agricole demeurant importants⁸ pour les pays africains, le financement est donc indispensable pour l'agriculture (BRADLEY et FIDA, 2001 ; DOLIGEZ, POURSAT et WAMPFLER, 2002).

Nonobstant le leitmotiv lancé par DUMONT (1962) lié à l'urgence de la réforme agraire afin de permettre aux agriculteurs d'échapper au métayage et aux taux

⁸ IL s'agit de la couverture des besoins alimentaires des pays du Sud, production de devises par les cultures d'exportation, participation au développement économique des zones rurales, contribution à la diminution de l'exode rural (DOLIGEZ et *al. op.cit.*)

usuraires et d'assurer un approvisionnement alimentaire local en Afrique, la situation du continent n'est guère reluisante sur le plan agricole (OUEDRAOGO, 2005). Déjà dès les années 1970, la production alimentaire par tête du continent a connu une baisse de plus de 20% (*ibid.*). Beaucoup de pays africains sont toujours importateurs de céréales, notamment le riz ; ce qui a fait du continent, le plus touché par la crise alimentaire mondiale de 2008 (BESSAY, 2009).

Une multitude de facteurs expliquent pourquoi l'Afrique, reste aujourd'hui embourbée de manière récurrente à l'intérieur du fléau de la faim. Parmi ces facteurs, on note un faible niveau d'investissement en faveur du secteur agricole (*ibid.* ; BAKO, 2011) à cause de ses caractéristiques et ses contraintes spécifiques complexes (WAMPFLER, 2000 ; OUSTRY, 2007 ; MPDEPP-CAG, *op.cit.*). A ce propos, un rapport du MAEP-Bénin (2006) fait état de ce que l'échec de diverses tentatives de banques nationales de développement et de crédit agricole est lié aux faibles taux de recouvrement. Actuellement, plusieurs institutions bancaires nationales spécialisées dans ce type de crédit rencontrent des difficultés au cours de « *l'équilibre de leurs comptes* » (AFD 2010-2012 : 28). Malgré l'existence des «banques des organisations paysannes» comme la «FECECAM» (DOLLIGEZ et GENTIL, 2002), les expériences de financement collectives via les organisations rencontrent peu de succès (ADEGBIDI et *al.*, 2003) bien qu'elles étaient présentées comme des solutions (BELLONCLE et LAVILLE, 1962 ; TASSOU, 1995). Au fait, que ce soit individuellement ou collectivement⁹ le financement des agriculteurs pose toujours problème (IAGU et RFAU/AOC, 2007), en ne favorisant pas un accès des agriculteurs au crédit (CHOPRA 2009 ; MPDEPP-CAG, *op.cit.*).

Il semble alors que, malgré les réformes des institutions financières, on constate que les agriculteurs perdent de jour en jour les voies d'accès au crédit en général et au crédit agricole en particulier (AÍNA, 2011). Une étude conduite par IAGU et RFAU/AOC (*op.cit.*) sur les agriculteurs de Cotonou en 2007, montre que le taux

⁹ En 2006, sur la base des statistiques de la cellule de surveillance des SFD (Ex-cellule de microfinance), sept cent soixante-deux (762) IMF exercent sur l'ensemble du territoire national et apportent une assistance à 850 000 personnes (épargnantes, emprunteurs et groupements) dont 54% de femmes, 40% d'hommes et 6% de groupements (SIMANDA, 2012).

d'expression d'une demande de crédit est de 36,92% avec 40,66% des hommes et 28,20 % des femmes.

La documentation scientifique, sur les problèmes de financement et de stagnation de la production agricole, accompagnée de dégradation des sols en Afrique subsaharienne, est abondante à partir de plusieurs points de vue (WORLD BANK, 1991 ; DAANE, BREUSERS, et FREDERIKS, 1997). En effet, plusieurs travaux multidisciplinaires y ont donné une explication à ce problème du monde agricole (GENTIL, *op.cit.*; WAMPFLER et MERCOIRET, 2002 ; GRIFFON et *al.*, 2001 ; ADEGBIDI et *al.*, *op.cit.* ; IAGU et RFAU/AOC, *op.cit.* ; UEMOA 2008 ; BOONE, STATHACOS et WANZIE 2008 ; MAEP, *op.cit.* ; AÏNA, *op.cit.*). La libéralisation économique a été indexée, car elle a créé des besoins de financement importants et diversifiés pour les agriculteurs (WAMPFELER et MERCOIRET, *op.cit.*). C'est dans cette veine que GRIFFON et *al.* (*op. cit.*: 7) constate qu'« *en Afrique, la libéralisation telle qu'elle a été opérée dans l'agriculture reste trop simpliste et n'assure pas ipso facto l'efficacité des marchés* ». Certes, la libéralisation a eu certainement une incidence sur le financement agricole qui reste alors impuissante face à l'amélioration de la production agricole.

Toutefois, les difficultés de financement des agriculteurs existaient bien avant la libéralisation (BELLONCLE et LAVILLE, 1962, BELLONCLE, 1966, 1979_{a et b} et 1982 ; BESSAY, 2009 ; MAATMAN et *al.*, 2011 ; AMOUSSOU, 2009), vu les déboires des agricultures africaines après les indépendances. En fait, l'existence des difficultés des agriculteurs pour le remboursement du crédit agricole entraîne la rareté de l'investissement des agences financières au profit de ce secteur (DAANE et *al.*, 1997). Ceci engendre, de façon graduelle la paupérisation de plusieurs communautés agricoles du Bénin et livre la force productive à la baisse de la productivité agricole, l'amenuisement des revenus des ménages, à l'exode rural, au bradage des terres agricoles et le surendettement des paysans (LASDEL-Bénin, 2010). Or, la nécessité de recourir à des financements externes pour combler les déficits financiers vient du fait que chez les agriculteurs, la plupart du temps, les périodes de dépenses et de recettes fluctuent et ne coïncident pas (DOLIGEZ et GENTIL, *op.cit.*).

1-2- Problème de recherche

Le territoire de la Commune de Lalo se distingue par l'incapacité à exploiter ses terres noires et une forte concentration des agriculteurs sur celles du plateau, entraînant du coup les jeunes à l'exode rural (MAEP-BENIN, 2004). Pourtant, l'activité agricole est la base de l'économie de cette commune. Bien qu'elle demeure une agriculture de subsistance, les principaux produits font l'objet des transactions commerciales aux niveaux national et régional (BIAOU, 2006).

S'il est vrai que les faibles taux de remboursement du crédit agricole relèvent de la responsabilité de l'agriculteur à cause particulièrement de sa fongibilité dans ses mains (ROESCH 2009) et des caprices du climat (BOKONON-GANTA, OGOUWALE et FAKOREDE, 2003 ; OGOUWALE, 2006) ; il n'en demeure pas moins que les comportements des agents de crédits au cours des mécanismes et dynamiques d'octroi du crédit peuvent être à la base des difficultés de remboursement au niveau des producteurs agricoles (DOLIGEZ et GENTIL, *op.cit.* ; FIEBIG, 2001; AMOUSSOU, 2009 ; AZOKLY, 2010). Du coup, les revenus des producteurs et leurs capacités de remboursement du crédit se trouvent limités (WAMPFLER et MERCOIRET, 2002). Face à cela, des agriculteurs se retrouvent parfois pris au piège d'un endettement qui abrège plus encore leur probabilité de remboursement ; ce qui compromet le développement de l'agriculture (KRUGMAN, 1988 ; TOUSSAINT et ZACHARIE, 1999).

Le financement agricole étant l'une des préoccupations essentielles du développement de la Commune de Lalo (BIAOU, 2006), la persistance des difficultés des producteurs à rembourser leur crédit demeure un problème qui nécessite une réflexion approfondie. Dans ces conditions, il est d'une nécessité de prendre en compte des réalités locales et spécifiques en se plaçant aux «*confluents*» (OLIVIER de SARDAN, 1995 : 41) des rationalités et des stratégies de contournement des acteurs. Outre les facteurs climatiques, d'autres interviennent sur la productivité du crédit agricole, notamment l'action de cet ensemble que BERG appelle structure incitative qui comprend les politiques de prix, le fonctionnement des structures de commercialisation, de crédit et

d'approvisionnement en inputs des unités de production (OLIVIER de SARDAN et *al.*, 1985).

1-3- Question de recherche

COUTY et ROCHETEAU (1970) recommandent de rompre avec la vision particulièrement inadéquate en Afrique, d'un univers économique construit à partir de constituants dissociés des conditions sociales et géographiques, des valeurs, de la psychologie de l'individu et du groupe. C'est pourquoi ROBINEAU (1992 et 1994) a recommandé d'envisager la dimension totale des phénomènes économiques. Dans cet ordre d'idées, il est important de toujours considérer que le fait le résultat de processus à long terme encastré au sein du social d'où l'interpellation de l'approche socio-anthropologique pour explorer le caractère de pluri-rationalité des acteurs sociaux, selon des combinatoires variables et dynamiques (OLIVIER de SARDAN, 1995a). Cette approche favorise l'observation de la pratique et des mécanismes institutionnels d'octroi du marché de crédit agricole par la mise en exergue des variables interactionnelles et pratiques d'acteurs financiers qui forment un ensemble homogène spécifique à chaque localité en entraînant des difficultés de remboursement des producteurs agricoles.

La persistance des difficultés de remboursement du crédit agricole exige donc une exploration des comportements et des pratiques d'acteurs financiers au cours de ses mécanismes d'affectation (BELLONCLE, *op.cit.*) pour mettre en lumière les facteurs déterminants. Dans cet ordre d'idées, il est question ici de de rechercher à savoir *comment les acteurs financiers au cours des mécanismes d'affectation du crédit agricole entraînent des difficultés de remboursement aux agriculteurs?* Pour mener des investigations à partir de la question de recherche formulée, des hypothèses ont été formulées, auxquelles correspondent des objectifs spécifiques qui découlent d'un objectif général.

2- Hypothèses de recherche

2-1- Hypothèse générale

Les difficultés de remboursement du crédit agricole sont induites par les dynamiques socio-économiques et techniques engendrées par le groupe des agents financiers au cours de ses mécanismes d'affectation.

2-2- Hypothèses spécifiques

H1- certaines pratiques et défaillances des agences de crédit au cours de l'octroi du crédit agricole sont porteuses de germe de difficultés de remboursement des prêts accordés aux agriculteurs ;

H2- l'intervention d'un courtier financier local au cours du processus d'acheminement du crédit agricole affaiblit la capacité de remboursement de l'agriculteur.

3- Objectifs de recherche

3-1- Objectif général

Analyser les pratiques et les défaillances techniques, du groupe des acteurs financiers au cours du mécanisme d'affectation du crédit agricole, qui entraînent des difficultés de remboursements des agriculteurs.

3-2- Objectifs spécifiques

O1- identifier les pratiques et défaillances des acteurs du groupe des agents financiers, au cours de la mise en place du crédit, qui ont un effet de stoppage sur le remboursement effectif des crédits agricoles octroyés aux agriculteurs ;

O2- extirper le rôle des courtiers financiers locaux dans la survenance des difficultés de remboursement du crédit agricole.

4- Pertinence et justification du sujet

Dans la Commune de Lalo, les rendements des cultures pratiquées sont faibles et ne garantissent toujours pas l'autosuffisance alimentaire à celle-ci (COMMUNE de LALO, 2004 et 2010). En dix (10) ans, le volume de production végétale a baissé de près de la moitié¹⁰ (*ibid.*). Plusieurs contraintes¹¹ limitent aujourd'hui la production végétale de la Commune de Lalo. L'analyse de ces contraintes révèle une certaine faiblesse des apports du secteur financier au développement agricole (THOENING, 2008), malgré l'existence de diverses agences de crédit agricole (COMMUNE de LALO, 2010). La principale raison évoquée par ces dernières pour justifier le faible investissement accordé au secteur agricole est le problème du faible taux de remboursement du crédit agricole (AÏNA, *op.cit.*). Comment un agriculteur qui a besoin du financement extérieur pour son activité (DIETZ et *al.*, 2004) choisit volontaire de ne pas rembourser le crédit emprunté dans son propre intérêt ?

On sait avec AÏNA (*op.cit.*), qu'un financement qui s'opère sous des conditions qui sont adéquates aux besoins réels des producteurs agricoles, est de nature à garantir le retour sur investissement. De ce fait, pour une révolution agricole d'une telle communauté, il faut se pencher sur les expériences de crédit des agriculteurs (DUMONT, 1962). Toutefois le défi du développement agricole ou mieux le défi de l'augmentation de la production alimentaire en quantité et en qualité dépasse la seule compétence d'une seule communauté et interpelle l'effort de tous (WEINSOU et *al.*, 2008), car «*ni le secteur privé, ni les Etats ne pourront y parvenir seuls, les agriculteurs non plus. Ce n'est que par des partenariats entre les gouvernements, les institutions de recherche, les universités, les associations d'agriculteurs et les groupes de pression, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé que ce défi pourra être relevé.* » (FAO, 2010). D'ailleurs, pour parvenir à la réduction

¹⁰ En effet, sans variation d'emblavures annuelles, (environ 12.000 ha depuis 2000 jusqu'à 2009), le volume de production est passée de 74.367 tonnes en 2000 à 40.478 tonnes en 2009 (COMMUNE de LALO, *op.cit.*).

¹¹ Il s'agit essentiellement de l'insécurité foncière ; du caractère rudimentaire des outils de travail ; de la dégradation continue des terres ; de la raréfaction de la main- d'œuvre ; du désintéressement croissant des jeunes face aux travaux agricoles ; de l'accès difficile aux intrants spécifiques ; du prix d'achat aux producteurs ; de la faible capacité organisationnelle des OP ; de la faible capacité technique de production et de procédés post récolte ; et de l'inexistence de crédits agricoles appropriés (*ibid.*).

effective de la pauvreté, il faudrait qu'avec une croissance économique acceptable et soutenue, qu'une réduction franche des inégalités d'accès aux revenus, d'accès et de contrôle des ressources et des bénéficiaires s'opère au niveau de toutes les composantes de la société (DOVENON, 2010).

C'est pourquoi, une analyse socio-anthropologique des pratiques d'acteurs sur le marché du crédit agricole qui supportent la croissance économique et la modernisation agricole, s'invite au cœur du débat, comme le recommandent d'ailleurs DOLIGEZ et GENTIL (2000). Il s'agit de mettre en exergue les problèmes de faible taux de remboursement qui se posent toujours au secteur agricole africain, à l'aune d'autres considérations qui ne sont pas seulement d'ordre économique¹². Car le développement n'est pas qu'économique (BALANDIER, 1957). Il importe alors de tenir compte du contexte social en matière de financement agricole. D'où, une recherche empirique et concrète sur les interactions et les dynamiques socio-économiques qui déterminent le non-remboursement du crédit agricole à une échelle locale, est nécessaire. Il semble alors certain avec AMOUZOU (2009 : 29) que « *le développement africain doit pouvoir être analysé en tenant compte des éléments essentiels qui rentrent dans l'appréciation de son environnement socio-économique* ».

Ainsi, se fonde l'intérêt de cette recherche qui explore les dynamiques relationnelles et fonctionnelles entre les acteurs créanciers et les demandeurs de crédits pour déboucher sur la promotion d'un financement basé sur l'intérêt social et économique des acteurs. Faut-il le rappeler, « (...) *la seule richesse authentique d'un pays* « ce¹³ » *sont les hommes qui sont dessus. « Car¹⁴ » on peut tout réussir avec eux, mais Dieu merci, rien, contre eux. Rien en tous cas (sic.)¹⁵ de solide ou durable* » (TILLION 1960 : 108). La pertinence de la recherche, par rapport à la zone de collecte, étant posée, la section suivante présente le cadre conceptuel et la monographie contextuelle.

¹² Dès l'année 1951, un rapport de l'Institut International de Finances Publiques soulignait les mêmes aspects avec netteté. Il observait : « Le problème du développement économique n'est économique que pour une part et peut-être même (au moins dans certains cas), une faible part. » (Balandier 1957 : 302).

¹³ « Mot mis en évidence par nous » pour des raisons de sens.

¹⁴ « Mot mis en évidence par nous » pour des raisons de connexion logique.

¹⁵ En principe, cela devrait être "en tout cas", qui signifie : "quoi qu'il en soit" ; "ce cas-là, en n'importe quelle situation" ; "quel que soit le cas"... "En tous cas" ne semble pas totalement fautif : on peut le comprendre comme : "en tous les cas" ; "comme dans la majorité des situations de ce type", etc.

CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL ET MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE

1- Clarification des concepts

Il est utilisé dans le cadre de cette recherche une combinaison de mots qui sont : **marché, crédit agricole, affectation du crédit agricole, et courtiers financiers locaux**. Ces mots utilisés sont des concepts dont la compréhension nécessite une clarification car étant un travail intellectuel de recherche et de construction mentale pas toujours évident pour le lecteur. C'est pourquoi pour VIGOUR (2005: 139), les concepts « *sont des idées qui reçoivent des noms* ». L'intérêt des concepts c'est « (...) *pour analyser la complexité du réel* » car surtout « *dans l'analyse des formes économiques, ni les microscopes ni les réactifs chimiques ne sont d'aucune aide. Le pouvoir d'abstraction doit les remplacer* » (HALL, 2007: 49). Partant de ces concepts permettant de découper la complexité du réel, afin de révéler et d'éclairer les relations et les structures du marché du crédit agricole, il a été analysé les pratiques d'acteurs autour du financement agricole qui favorisent l'endettement des agriculteurs créant par conséquent un problème de développement humain durable.

Le « **marché** » est considéré selon l'hypothèse néoclassique¹⁶ comme tout lieu où l'on retrouve des offreurs et des demandeurs de crédit et les conditions d'accessibilité à la demande de ce marché obéissent aux conditions du marché de concurrence pure et parfaite. (ROUSTANG, 2002). Autant on parle de marché, il doit s'agir de relations d'affaires¹⁷ ou d'un lieu de confrontation et d'ajustements où la libre entrée et celle de sortie sont permises¹⁸. Dès lors selon les économistes, le marché est considéré comme un réseau de relations entre échangistes, qui sont en communication étroite (WEBER, 1991). Pourtant, dans ce marché du crédit, les transactions commencent et s'achèvent

¹⁶ Ecoles de pensées économiques apparues entre 1871 et 1874 à la suite des publications de Menger, Jevons et Walras (marginalisme, néoclassicisme et libéralisme).

¹⁷ C'est-à-dire portant sur une transaction monétaire et que ces transactions sur des biens et services soient " suffisamment importantes". " Les économistes entendent par marché non pas un lieu déterminé où se consomment les achats et les ventes, mais tout un territoire, dont les parties sont unies par des rapports de libre commerce, en sorte que les prix s'y nivellent avec facilité et promptitude" écrit A. Cournot (Recherche sur les principes mathématiques de la théorie des richesses, chap. IV) (TOBE, 2008).

¹⁸ On suppose qu'à tout moment, n'importe quel agent économique acheteur ou vendeur est libre de participer ou non à l'activité du marché. Il n'existe aucune entrave à la participation au marché.

au futur et les activités et motivations économiques sont encore enchâssées au sein des pratiques et finalités sociales, de parentés, politiques, religieuses (MAUSS 1923 ; PASSET 1996 ; GRANOVETTER 2000¹⁹ et 2005 ; MARECHAL 2001 ; STEINER, 2002 ; Le VELLY, 2002 ; LAVILLE 2008).

Pour les sociologues, la démarche la plus commune est « *de considérer le marché comme une structure sociale* » (SVEDBERG 1994 : 225) qui ne peut être envisagée hors de la sphère des échanges sociaux (ZUKIN et MAGGIO, 1990 ; ZELIZER, 1992 ; WACQUANT, 1992 ; PLOCINICZAK, 2010). Pour Marx, le marché représente l'étendue sociale et spatiale de la demande pour une marchandise, et constitue la sphère de l'échange (AZONSI, 2008). Privilégiant ici la demande comme caractéristique fondamentale du marché. Cette position diffère de celle de BOURDIEU (1992 et 1997), pour qui, un champ est un espace social où des acteurs sont en concurrence pour le contrôle des biens rares tel que le crédit agricole. Seuls ceux qui jouent et qui s'efforcent d'augmenter leur capital, restent.

Pour ce travail, en nuanciant la position des économistes avec celles des sociologues, le **marché**, répond aux logiques de champs décrits par BOURDIEU (1992)²⁰, d'une part, parce que les échanges entre acteurs du champ de crédit agricole sont caractérisés par

¹⁹ La notion d'encastrement, à la suite des travaux de GRANOVETTER, s'est imposée comme centrale dans la nouvelle sociologie économique d'une part et d'autres parts avec le fait que chez Polanyi, l'analyse institutionnelle ne se résume pas à l'étude de la cristallisation de réseaux de relations personnelles (STEINER, 2002 ; LAVILLE, 2008).

²⁰ La notion de champ chez Bourdieu, désigne, la concurrence est la caractéristique principale de l'interaction qui caractérise l'ensemble des champs sociaux. Pour expliquer le fonctionnement du champ Bourdieu utilise la notion de jeu. La raison pour cela est que la notion de jeu exprime le fait que les acteurs sont liés les uns aux autres par le "sens du jeu", par les règles (qui jouent d'ailleurs un rôle sous-estimé dans la théorie de Bourdieu), ainsi que par la concurrence pour l'obtention des biens rares. Les "joueurs" en tant que "détenteurs de capital" jouent le jeu sans toujours être conscients des règles et des présuppositions. Ils croient au jeu, dit Bourdieu. Et il utilise la métaphore du jeu pour expliquer que chaque joueur a des cartes pour jouer le jeu et il a aussi des "atouts" (Bourdieu 1992: 74) pour gagner. Mais les atouts, qui ne sont qu'une expression pour les espèces de capital, varient selon les champs ou mieux, c'est la hiérarchie des espèces de capital qui varie. Ce qui est important concernant l'usage de la notion de capital chez Bourdieu ; c'est qu'il utilise cette notion économique sans que cela implique que toute la société soit structurée par le capital créé par le processus de production économique. Le capital est utilisé de manière essentiellement analogique, parce qu'il a certaines caractéristiques qui sont également présentes dans les autres champs: par exemple, le fait qu'il faille investir pour accumuler du capital. C'est un trait commun à tous les champs: les acteurs qui veulent profiter d'un champ et s'y profiler doivent investir leur temps, leur connaissance, leur travail ou bien leur argent pour obtenir cette "monnaie" ou bien ce "capital" qui est la clé du pouvoir au sein du champ. Comme dans l'économie où la possession d'un capital attribue du pouvoir aux porteurs de ce capital (parce qu'ils peuvent acheter des machines et des ouvriers), le capital des autres champs donne également du pouvoir à ceux qui en sont les détenteurs: plus on a du capital plus on dispose de pouvoir (BRAUN, 1999).

des rapports de forces et d'autre part, ceux-ci sont à l'origine d'institutions et des règles qui stabilisent le champ et reproduisent les structures de domination dans l'arène de l'octroi du **crédit agricole** (Le VELLY, 2008 et 2012).

Le «crédit agricole» est une combinaison du terme « agricole » et celui de « crédit ». Le terme crédit vient du mot latin « *credere* » qui signifie croire, faire confiance. « *Faire crédit* » à quelqu'un signifie donc lui faire confiance. La notion de « crédit », si on se réfère à cet article L.313-1, al. 1, du code monétaire et financier, « *constitue une opération de crédit tout acte par lequel une personne agissant à titre onéreux met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature telle qu'un aval un cautionnement, ou une garantie* »²¹ (LASSERRE CAPDEVILLE, 2011). Le crédit selon le dictionnaire Le ROBERT ILLUSTRÉ (2012), désigne soit l'opération qui autorise un agent à différer un paiement, soit celle qui autorise à un agent (le débiteur) de disposer de fonds prêtés par un autre agent (le créancier). Il précise que le plus souvent le créancier est énuméré par le versement d'intérêts (LEDGERWOOD, 1999). L'offre de crédit est assurée par les établissements financiers. Il mentionne aussi qu'on peut regrouper les crédits par leurs échéanciers et objets. En conséquence, s'agissant du cadre du financement rural, une distinction est faite par LECUYER (2006). Il distingue les besoins de financement rural en deux grandes catégories, l'une étant le financement du développement rural²² et l'autre est celui des besoins des unités économiques rurales²³ qui relèvent de services financiers que sont l'épargne, les assurances et le crédit agricole rural.

Au regard de cela, le sens donné au **crédit agricole** pour cette recherche, s'inspire de cette dernière perspective, tout en reprenant, le sens donné au mot crédit par le ROBERT ILLUSTRÉ (*op.cit.*) et la deuxième catégorie de financement de LECUYER

²¹ L'alinéa suivant de l'article assimile aux opérations de crédit, le crédit-bail et, de façon plus générale, « toute opération de location assortie d'une option d'achat ».

²² Celui-ci porte sur les infrastructures économiques et sociales dont le monde rural a besoin pour se moderniser (routes, aménagements, mais aussi écoles, systèmes de formation, centres de santé (LECUYER, 2006).

²³ Qui est destiné aux familles, ménages, organisations ayant des activités économiques qui dégagent une rentabilité directe de l'agriculture (*ibid.*)

(*op.cit.*) le **crédit agricole** désigne ici la mise à disposition par une personne ou une organisation (le créancier) d'une ressource (une somme d'argent ou un bien) à une autre (le débiteur) contre l'engagement d'être payé ou remboursé dans le futur, à une date déterminée. De manière spécifique, le crédit agricole est celui qui est destiné à l'activité agricole sur ressource extérieure. Il s'agit du fait que les IMF énumèrent à l'intérieur des documents de politique de crédit, en matière de types de prêt qui sont proposés à leurs clients, à savoir « crédit à l'agriculture » qui regroupe les besoins (intrants, équipements agricoles, mains-d'œuvre) (SOSSA, 2011). Cette interaction implique la présence d'au moins deux personnes aux intérêts et logiques divergentes et complémentaires ; amenant donc à s'intéresser à l'échange que constitue l'**affectation du crédit**.

L'« **affectation du crédit** » peut être définie comme le mécanisme de l'utilisation des sommes allouées, envisagées d'un commun accord par le bénéficiaire du prêt et le bailleur de fonds (LASSERRE CAPDEVILLE, *op.cit.*). Selon le dictionnaire le ROBERT ILLUSTRÉ (*op.cit.*) C'est une action de donner un crédit à individu ou groupes d'individus. De façon formelle, cette action est faite par les institutions financières assurant la fonction d'intermédiaire entre les agents à excédent financier et ceux à déficit de financement car lorsque; elles le font en grande partie avec des fonds qui ne leur appartiennent pas (TCHUMKAM, 2003). La fourniture de ce service s'inscrit généralement à l'intérieur d'une prestation de longue durée et d'une logique de renouvellement. Elle conduit à une relation de crédit/relation contractuelle entre l'agence de crédit et son client qui a pour vectrice la confiance sans laquelle, comme le relève BRUSLERIE (1999), le risque²⁴ de contrepartie devient une crainte de défaillance. Il apparaît alors que, l'affectation du crédit renvoie à tous les stades de l'opération de crédit.

²⁴ L'agent de crédit doit réunir plusieurs sources d'information suffisamment fiables pour motiver et justifier sa prise de décision d'octroyer les ressources demandées, ce qui correspond à une prise de risque : celui de l'insolvabilité de l'emprunteur. Sachant, bien sûr que le risque de contrepartie ou de défaut de l'emprunteur découle des facteurs issus de la situation politique, économique, sociale, professionnelle et morale de la personne morale de l'emprunteur (BEGNE, 2004).

Tout en reprenant ces considérations théoriques, dans le cadre de ce travail plus qu'une simple action, l'affectation du crédit agricole est un mécanisme d'échange entre un donateur des moyens de production et un receveur aux fins de l'activité agricole. A cet effet, l'acheminement du crédit est un processus qui prend en compte la demande de crédit, l'analyse du dossier, la mise en disponibilité des ressources, le suivi et le recouvrement. Ce financement peut s'effectuer de façon directe ou de façon indirecte par le biais de **courtiers financiers locaux**.

Les « **courtiers financiers locaux** », selon BACHELET (2010) ce sont des intermédiaires qui centralisent les besoins des acteurs du marché financier en mettant en contact ceux qui ont des intérêts complémentaires. Ils fonctionnent en lignes de réseaux et leur présence favorise la réduction du nombre de liaisons entre l'agence de crédit et les clients et du coût de prestation (*ibid.*). En s'inspirant de cette perspective, ce travail lie le concept à celui de « courtier économique » qui est un intermédiaire correspondant à un type particulier de médiateur qui « *opère à la fois dans les arènes locales et extralocales (...) et doit avoir des liens avec les systèmes locaux de production et de distribution et les marchés externes* » (Le MEUR 2000: 96). Ainsi ce concept désigne ici, une personne physique ou morale qui intervient auprès des organismes de crédit en agissant comme intermédiaire entre deux parties, un vendeur et un acheteur, pour la conclusion d'opérations financières et qui est rémunérée en conséquence de ses services rendus. De même, toute personne agissant comme facilitateur d'une transaction de crédit est considérée comme tel pour ce travail.

En somme, le cadre de l'**affectation du crédit agricole** est considéré comme un **marché** ou mieux un champ, au sens de BOURDIEU (1992 et 1997), au sein duquel les acteurs en présence sont en concurrence et attendent à être rémunéré de leurs services rendus. En milieu rural, cette configuration s'élargit à de nouveaux acteurs situés à l'interface entre les « institutions financières » et les « communautés locales ». L'analyse de la pratique sur ce marché explique en partie la fongibilité du crédit dont la finalité explique le faible taux de remboursement des prêts financiers accordés par ricochet le faible taux d'investissement du crédit agricole. Or, faut-il le rappeler, la fongibilité représente une contrainte au développement d'une communauté

essentiellement agricole (KRUGMAN, 1988 ; SACHS, 1989 ; COHEN, 1992 ; TOUSSAINT et ZACHARIE, 1999).

Après avoir présenté les principaux concepts nécessaires pour la compréhension de la suite du développement de ce travail de recherche, il est question maintenant de dissenter certains travaux scientifiques qui ont abordé la question du financement et du développement agricole.

2- Revue de documentation

Cette partie est consacrée à la synthèse critique de la documentation consultée sur les différents aspects liés à la gestion du crédit agricole et les conditions de financement de l'agriculture, le but étant de circonscrire le champ théorique dans lequel s'insère la problématique à travers une approche historique. Partant de l'introduction du crédit agricole en Afrique de l'Ouest aux stratégies du développement agricole au Bénin, la documentation s'est achevée avec le point sur la sécurisation des crédits agricoles à l'inadéquation de l'offre de crédit agricole, en passant par le point de la question du financement de l'agriculture ou l'impact du crédit sur l'activité agricole aux spécificités de l'activité agricole.

2-1-De l'introduction du crédit aux stratégies de développement agricole du Bénin.

2-1-1- De l'introduction du crédit agricole en Afrique de l'Ouest

L'introduction du crédit agricole auprès des agriculteurs s'est faite bien avant l'accession des pays d'Afrique française à l'indépendance. C'est en fait, en 1926 que pour la première fois la puissance coloniale a essayé d'introduire en Afrique un système de crédit agricole (BELLONCLE, 1966). La première idée des autorités administratives était d'étendre à l'Afrique le système en vigueur alors en métropole. C'est pourquoi le Décret du 23 mai 1926 était une transposition pure et simple de l'organisation du crédit agricole en France (*ibid.*). Quelques années plus tard en 1931, les autorités sont revenues à un système plus « dirigiste » avec le contrôle de l'Etat. Au sommet était créée, une caisse centrale de crédit agricole qui n'était plus une société privée, mais un établissement public (*ibidem*).

Toutefois, si d'un côté, le pays colonisateur a trouvé pertinent le financement extérieur de l'agriculture africaine, d'un autre, il faisait preuve d'une incompréhension comme l'a d'ailleurs souligné l'auteur précité. Celle-ci était relative à la question des garanties dont devrait disposer le demandeur du crédit avant d'avoir un financement, tel que prévoyait le Décret du 26 juin 1931²⁵ à travers une clause qui avait pour but de rendre possible la présentation de garanties hypothécaires. Toutefois, elle écartait une bonne partie des agriculteurs africains à accéder au crédit agricole, car chez certains peuples africains, on ne peut pas concevoir une appropriation privée de la terre, elle est un bien collectif (LABOURET, 1941 ; ROBEQUAIN, 1957). Cela explique pourquoi l'octroi du crédit agricole créé sous le régime du Décret de 1931 soit resté limité à une minorité de propriétaires fonciers laissant en dehors de son champ d'action, la multitude des paysans noirs. Cette carence a été soulignée par WIBAUX dans la thèse qu'il a consacrée au mouvement coopératif en A.O.F. en 1953. Cela témoignait déjà de la complexité du financement agricole qui devrait être considéré aux antipodes de celui des Européens. Car, malgré l'existence d'une autre caisse « *Sociétés de Prévoyance* »²⁶ proches des agriculteurs ; celle-ci a connu des impayés considérables qui se sont répercutés au niveau des ressources des fonds communs²⁷ (BELLONCLE, *op.cit.* et 1982).

Dès l'accession des pays africains à l'indépendance, le financement agricole est demeuré pour les nouveaux dirigeants, une grande préoccupation. Au fait, le financement agricole et rural a été une composante importante des stratégies de développement adoptées par les pays du Sud depuis la fin des années 1950 (CHARITENKO, YARON et BENJAMIN, 1998), dans un souci de rattrapage historique (AMIN, 1996). Ils ont opté alors pour la continuité des expériences coloniales en matière de crédit agricole. C'est pourquoi BESSIS (1982) constatait

²⁵ Le Décret du 26 juin 1931 ne stipulait que « les agriculteurs de statut indigène détenteurs de biens immatriculés dans les conditions du Décret du 24 juillet 1906 ou individualisé dans les conditions prévues au Décret du octobre 1925 instituant un mode constatation des droits fonciers des indigènes » (*Ibid.*)

²⁶ Cette caisse disposait à partir de 1936 d'une banque propre grâce au Fonds commun des Sociétés de Prévoyance alimenté par les cotisations, par les subventions de la puissance publique et par des emprunts aux caisses centrales de crédit agricole (BELLONCLE, 1966 :22).

²⁷ A titre illustratif, les « Sociétés de Prévoyances » du Sénégal à leurs fonds de garanties en 1958 plus de 400 millions de francs CFA (BELLONCLE, 1966).

qu'au temps de la colonisation, les puissances occidentales avaient assigné à l'agriculture africaine un objectif qu'elle est loin d'avoir perdu après les indépendances, celui de fournir les métropoles en produits agricoles tropicaux.

Au Bénin, les expériences de microcrédit remontent aux années 1970 avec la création en 1977 des caisses locales de crédit agricole mutuel, gérées par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), dont l'objectif était d'offrir des services d'épargne et de crédit aussi bien aux agriculteurs qu'aux fonctionnaires et entrepreneurs (SOSSA, 2011). Seulement, force a été de constater qu'il y a eu un échec des interventions directes sur les marchés financiers ruraux (Von PISCHKE, et *al*, 1983) qui ont marqué les années 1960 et 1970 ; ce qui a suscité des réformes importantes à partir des années 1980, mettant en scène l'importance d'une intermédiation financière plus efficace, à l'instar de l'argument développé par Adams Smith (ARMENDARIZ et MORDUCH (2005).

Au milieu des années 1980, les pays de l'UEMOA, ont été confrontés à une grave crise économique et sociale²⁸ qui les a conduits à la libéralisation économique et politique. C'est au cours de cette période de libéralisation financière, qu'il a été enregistré un recul du financement bancaire au profit du secteur agricole et rural (GRIFFON et *al.*, 2001) avec une émergence de la microfinance (WAMPFLER, 2001 ; LESAFFRE, 2000). La restructuration des banques agricoles et de développement a entraîné la fermeture totale de la plupart d'entre elles. Ces banques avaient accumulé des impayés qui ont fini par absorber leurs fonds propres par la mise en œuvre des provisions et ont provoqué leur faillite (LESAFFRE, 2000)²⁹. Les causes de cette situation sont à rechercher parmi une série de facteurs dont la priorité aux cultures de rente, l'absence de ressources longues, l'absence de garanties, etc. (*ibid.*). Selon LESAFFRE (*op.cit.*), seulement 14% de l'offre globale de crédit allait au secteur agricole des pays de l'UEMOA. Ce sont surtout des crédits de campagne à court terme

²⁸ Selon les tenants de la théorie de libéralisation financière, cette crise résulte d'une intervention publique abusive dans le système financier (SOSSA, 2011).

²⁹ A titre illustratif, autour des années 60/70, chaque pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) disposait d'une banque agricole et d'une banque de développement. Suite à l'ajustement fait grâce au PAS, sur quatorze banques, seules 3 banques agricoles et une banque de développement ont survécu et se sont développées (LESAFFRE, 2000)

dont l'essentiel est fourni par les banques commerciales, 92% contre seulement 5% pour les banques de développement. Cette situation présentée par LESAFFRE, témoigne du fait que malgré la volonté affichée des dirigeants qui ont voulu faire de l'agriculture, la base du développement, le degré réel de pénétration de l'État³⁰ est resté faible et les formes de reproduction sociale et économique de la bureaucratie ont été, et sont encore, marquées par leur extraversion (Le MEUR, 2000).

On comprend alors qu'après sa création au cours des années 1975, la CNCA n'ait pas pu fédérer les structures du réseau des caisses locales et régionales ; elle s'est retrouvée, au contraire, avec des taux très bas de remboursement (IBRAHIM, 1993). L'intérêt de cette remarque réside dans le fait que malgré l'importance de l'épargne rurales drainée par ces types de structures, le réseau n'a que peu participé au financement du monde rural et a plutôt réinjecté les ressources paysannes à l'intérieur d'opérations non rentables et non agricoles ; entraînant du coup la faillite et la dissolution de la CNCA en novembre 1987. Cela montre déjà la responsabilité des institutions financières dans le fait de non-remboursement du crédit. Ainsi, le pays a connu la faillite de son système bancaire, puis la fermeture de toutes les banques d'Etat³¹ (SOSSA, 2011). Cette situation a engendré l'absence de sources de financement pour l'ensemble des secteurs essentiels de l'économie comme l'agriculture, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises. Pour sortir de cette crise les gouvernants, au début des années 1990, ont non seulement entrepris une série de réformes visant à créer des cadres réglementaires et prudeniels stricts pour favoriser l'émergence d'un secteur financier privé et compétitif, mais aussi à désengager progressivement l'Etat de ce secteur productif (*ibid.*).

C'est pourquoi, pendant le mouvement général de libéralisation des économies des pays du Sud, de nouvelles formes d'institutions ont été développées au fil des années 1980, notamment les "systèmes financiers décentralisés" (SFD) (DOLIGEZ et *al.*,

³⁰ Le système institutionnel de crédit agricole, mis en place en 1975-76, instituait un système mutualiste, reposant sur un réseau des caisses locales de crédit agricole, au niveau des départements, avec une caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) (IBRAHIM 1993).

³¹ Il s'agit de la CNCA en 1987, de la banque béninoise pour le développement en 1989 et de la banque commerciale du Bénin en 1990 (SOSSA, 2011)

2002). Traduisant ainsi, un changement paradigmatique (*ibid.*), sous-tendu par une approche libérale, pour laquelle le concept de « crédit agricole » considéré comme un intrant du processus de production, qui prévalait antérieurement, est abandonné au profit de celui, plus englobant, de « marché financier rural » (ADAMS, 1992). L'objectif n'est plus de promouvoir un crédit sectoriel, mais de favoriser le développement et la fluidité des services financiers dans le cadre d'un «*marché des capitaux ruraux* » (DOLIGEZ et al., 2002: 4). Grâce au développement de la microfinance au cours de ces deux décennies, bon nombre d'auteurs et organisations internationales du développement (SEIBEL, 2007 ; WORLD BANK, 1998) ont misé sur son rôle dans le développement des zones agricoles et rurales en Afrique subsaharienne. Cependant, malgré sa forte contribution, la microfinance est encore limitée en termes d'apports. L'une des limites principales concerne l'inadéquation entre la gamme des services financiers offerts par les IMF et les besoins spécifiques des agriculteurs.

En somme, depuis l'époque coloniale, les acteurs financiers se sont toujours butés principalement au problème du financement du secteur agricole et de la méconnaissance du milieu rural³². Or la nécessité d'augmenter sensiblement les capitaux et crédits disponibles pour l'agriculture, en vue d'assurer à ce secteur un financement élargi (BELLONCLE, 1979b), est d'ores et déjà une condition indispensable pour le développement du pays. Sans doute, cela approuve la compréhension de la multiplication des politiques et stratégies visant à promouvoir le secteur et le monde agricole (BENIN, 2006). Il serait alors important de présenter un panorama des stratégies et politiques mises en œuvre au Bénin depuis 2000, date à laquelle, une stratégie globale a été adoptée pour le pays.

³² En effet, malgré la mise en œuvre des politiques agricoles de la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LDPDR de la période de 1990-1991) qui a rendu possible la mise en œuvre du programme de restructuration du secteur agricole (PSRSA) et la tenue de la table ronde sur le secteur rural (en septembre 1995) la Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR) qui complète la première (en 1999/2000) (HOUNGBEDJI, 2009) ; le secteur agricole reste encore dominé par l'agriculture familiale, impuissant face à l'exode rural et à l'inadéquation entre le système de financement bancaire et de microfinance et celui des activités agricoles (ADJOVI, 2010.).

2-1-2- Quelques stratégies de développement à long terme pour la promotion agricole de 2000 à 2012 au Bénin

Le secteur agricole du Bénin à l'instar de beaucoup d'autres pays africains, a suivi les mêmes évolutions en termes de politiques qui sont passés par des cycles d'interventionnisme des gouvernements et de retrait (LAPENU, 2001). Ce n'est qu'à partir des années 90 que le modèle de production effectue alors un virage important, passant du collectivisme agraire au capitalisme d'exportation (SARRASIN, 2003).

En 2000, le Bénin a adopté une stratégie de développement à long terme dénommée « **Bénin 2025-ALAFIA** » qui fixe les orientations de développement du pays à l'horizon 2025 et qui voudrait faire du Bénin en 2025, « *un pays phare bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* ». Pour édifier le rêve³³ exprimé par l'ensemble des desiderata des populations béninoises, des stratégies soutenues par des options, déclinées à leur tour en axes stratégiques ont été formulées (TINGBE-AZALOU, 2008). Les stratégies de développement agricole figurent au premier plan des six options envisagées pour construire une économie forte et durable. Ces orientations intègrent, approfondissent ou réajustent certaines stratégies passées ou en cours de mise en œuvre, soit parce qu'elles étaient mal appliquées, soit parce qu'elles sont porteuses d'impacts favorables à la vision sur le long terme (*ibid.*).

Il s'agit entre autres, des **Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006-2011**, qui ont été élaborées. Celles-ci identifient des objectifs majeurs à savoir, développer des pôles de croissance, réduire la pauvreté, améliorer la qualité de vie. Elle cherche à faire du Bénin, une puissance agricole régionale, moderne, dynamique, compétitive et créatrice de richesses. Spécifiquement à travers la mécanisation adaptée aux différentes conditions agroécologiques et d'autres actions pour la promotion agricole surtout que la mobilisation de ressources pour le financement de l'agriculture

³³Celui du scénario « *Alafia* » faisant du Bénin « *un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social* » (MECCAG-PDPE, PNUD, 2000).

afin d'encourager la diversification agricole³⁴. Ces OSD ont induit d'autres stratégies plus spécifiques, dont la **Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRCP)**. Pour relever les défis majeurs auxquels l'agriculture béninoise est confrontée, la SCRCP identifie deux axes essentiels d'intervention, présentés comme des enjeux incontournables, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole, en tenant compte de l'environnement actuel de la mondialisation et de l'ouverture des marchés. Toutefois, en favorisant la promotion de l'agriculture familiale, la SCRCP a occulté la multifonctionnalité de l'agriculture ; ce que rectifie la **Politique Agricole Nationale (PAN)**.

Pour cette politique précitée, il est question, entre autres, du renforcement de la participation du secteur au développement socio-économique du pays par le rétablissement des équilibres macroéconomiques et à la valorisation des potentialités agroécologiques, la contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations rurales par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la diversification agricole et l'augmentation de la productivité sans détruire le patrimoine écologique. A ce niveau, trois grands programmes ont constitué l'essence majeure des actions qui ont concouru à la mise en œuvre de la PAN. On retrouve le programme de restructuration des services agricoles, du programme de réforme de la filière cotonnière et du programme de restructuration des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER). Par contre, ces programmes ne prennent pas en compte spécifiquement l'appui à l'investissement dans le secteur agricole.

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), s'est fixé une vision qui prévoit de faire du pays, une puissance agricole dynamique, compétitive, respectueuse de l'environnement et créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population (BENIN, 2006). La mise en

³⁴ Il s'agit d'encourager le financement des filières pour lesquelles le pays dispose d'un avantage compétitif, notamment l'ananas, l'anacarde, le maïs, le manioc, le riz, le palmier à huile et les cultures maraîchères au titre des productions végétales, la volaille, l'aulacode, le lait et les œufs pour ce qui concerne les productions animales, les crevettes et le poisson pour les productions halieutiques etc. (TINGBE-AZALOU, 2008).

œuvre du PSRSA³⁵ s'est faite à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le Cadre de Dépenses à Moyens Termes (CDMT) du secteur agricole. On distingue, les programmes de développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture et de la gestion du secteur agricole. Pour leur mise en œuvre, huit axes stratégiques ont été définis³⁶ (*ibid.*) afin d'atteindre l'objectif global qui est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits végétaux et de dégager des excédents pour l'exportation. En somme, les objectifs spécifiques prévoient d'augmenter la production agricole et de garantir un élevage durable en mettant l'accent sur la viande, le lait et l'œuf³⁷.

Le programme administration et gestion du secteur agricole, a contribué à assurer le maintien et l'accroissement de l'emploi agricole par la mise en place d'un encadrement performant et adapté aux préoccupations des producteurs. Il a cherché aussi, à améliorer l'environnement institutionnel, financier, juridique et politique de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture attrayante et compétitive. Il comprend deux sous-programmes à savoir, le volet « *amélioration de la gestion du secteur agricole* » et celui du « *renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole* ».

Au regard, de toutes ces politiques et programmes de prises en charge du secteur agricole, il est noté entre autres une augmentation progressive du ratio investissements publics rapportés au PIB et une modernisation progressive de l'agriculture qui est demeurée jusque-là du type familial, afin de faciliter son accès au marché (ADJOVI, 2010). Ceci semble fournir la preuve à DURUFLE (1988) quand il disait à propos des

³⁵ L'objectif global est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire de la population et de contribuer au développement du Bénin et à la réduction de la pauvreté (BENIN, 2006).

³⁶ Il s'agit du (i) rendre les semences (végétales, animales et halieutiques) de qualité accessibles, (ii) rendre les engrais et produits phytosanitaires accessibles, (iii) rendre la mécanisation adaptée accessible, (iv) faciliter l'accès au marché, (v) rendre le financement accessible (financement et mécanisme assurantiel), (vi) faciliter l'accès aux connaissances professionnelles/Innovations, (vii) formaliser l'accès au foncier et (viii) rendre les exploitations agricoles opérationnelles (BENIN, *op.cit.* :7).

³⁷ Suivant les objectifs, le programme comprend deux sous-programmes à savoir le volet « *Productions vivrières* » qui vise à mieux adapter les systèmes de production au contexte socio-économique pour accroître les niveaux des productions vivrières en réduisant les coûts de production et le volet de « *production d'exportation* » qui vise à assurer l'émergence des filières porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises (*ibid.* :8).

programmes d'ajustement qu'ils ne cherchent pas à prendre en compte le problème de la formation du capital humain et de la répartition ? Ainsi, malgré la vision qui est le point de départ de toutes ces stratégies, les espoirs suscités par l'opérationnalisation restent mitigés ; car prévue pour être à 7% (BENIN-*Alafia* 2025), la croissance économique du Bénin est resté à 2% en 2009 (AÏNA, *op.cit.*). Comment comprendre que ces programmes de développement du secteur agricole, aient eu peu de succès à sortir l'agriculture familiale pour des exploitations à grande échelle et à but commercial (ADJOVI, *op.cit.*) et surtout la pauvreté monétaire n'a pas connu un recul considérable³⁸ (EMICoV, 2007 ; GOGAN, 2012) ? Face à cela, l'on se demande si le crédit agricole influe réellement sur le développement de l'agriculture ?

2-2- De la question du financement agricole aux spécificités de l'activité agricole

2-2-1- La question du financement agricole ou l'impact du crédit sur le développement agricole

Dès l'accession de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne à l'indépendance, les autorités de ces pays ont accordé un rôle important à l'agriculture en cherchant à la moderniser par l'apport d'un financement direct à la production paysanne. Cette agriculture devait jouer trois fonctions essentielles: elle devait d'abord être pourvoyeuse de denrées alimentaires, ensuite fournir de la main-d'œuvre aux autres secteurs, enfin elle devait dégager des ressources financières pour le budget de l'État (DIOP-BOARE, 1994 ; DJATO, 2001). En revanche, le continent africain est la seule région du monde en voie de développement à être passée à côté de la révolution verte des années 1970 et 1980 (SANCHEZ, 2004). On est tenté de croire que l'apport du crédit n'a pas eu d'impact sur l'activité agricole. Or GOLDSMITH et *al.* (1967) invitent à rompre avec la croyance selon laquelle la croissance économique n'avait pas de liens avec le développement financier. Le débat sur la question du rapport entre la finance et le développement agricole est vieux, comme le rappelle DOLIGEZ (2002 : 783), « *le débat sur la nature du commerce des promesses et du risque, c'est-à-dire de la finance et de son impact sur l'économie et le développement, mobilise les économistes depuis les mercantilistes et les physiocrates* ».

³⁸ La pauvreté s'est plutôt aggravée avec un indice global allant de 28,5% en 2002 à 37,4% en 2006 (INSAE-BENIN, 2007).

Selon une revue de littérature faite par DJATO (*op.cit.*), de nombreux travaux scientifiques ont été faits pour mettre en évidence l'impact du crédit sur le développement agricole. MOSHER (1967), affirme que l'accès au crédit est un mode de financement qui constitue aussi un accélérateur du développement agricole. ELLSASSER (1993) montre comment l'accès à des financements appropriés concède aux agriculteurs de sécuriser et de développer leurs activités économiques. Plusieurs autres études montrent l'importance du crédit dans le développement aussi bien en Afrique qu'ailleurs. En effet, pour NOWAK (1993), les politiques de crédit ne doivent pas être considérées négativement, comme étant des «échecs» engouffrant d'énormes sommes d'argent, mais plutôt comme un instrument de développement. Il précise qu'il y a eu une erreur sur le mode d'emploi en Afrique où les systèmes financiers ont été trop vite transplantés, centralisés et mal gérés.

En outre des recherches menées au Burkina Faso et au Bénin ont montré l'impact de l'accès au crédit sur les activités des paysans (ELLSASSER, *op.cit.* ; COLLIOT et *al.*, 1993). L'intérêt de l'article de DJATO (2001) réside dans le fait qu'à la fin de ses travaux, les résultats, invitent à la prise en compte globale des variables anthropologiques en matière de gestion du crédit agricole. Il montre donc que le crédit est un stimulant important qui aide le paysan à accéder aux facteurs de production et à satisfaire ses besoins de consommation pendant la période de production ; dans le cas contraire, les facteurs de production fournis à crédit aux paysans pourraient même être vendus à vil prix sur le marché afin d'avoir de la liquidité pour couvrir leurs besoins pressants (*ibid.*). D'ailleurs, il conclut en recommandant que les structures de financement doivent octroyer des prêts pour toutes les activités réalisées en milieu rural et non plus seulement pour les activités agricoles, car cela peut renforcer la diversification des activités des paysans et le renforcement de leur capacité de remboursement.

Pour KENDA (2009), le microcrédit contribue à la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accès des ménages pauvres ou à faibles revenus aux services financiers. Il crée les conditions d'accès durable au capital productif et renforce la dignité des populations pauvres et leur capacité à participer au développement économique et

social. De même, pour ATTALI (2005)³⁹, l'octroi des microcrédits est un des piliers du développement au côté de trois autres piliers (la démocratie, l'éducation, les infrastructures) et elle est un instrument clé pour la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté.

Cependant, certaines recherches faites au Brésil où un vaste programme de crédit avait été développé, ont fourni des conclusions concordantes en rapport à l'impact du crédit (ARAJO et MEYER, 1978). Il s'agit tout d'abord de RAO (1970) qui a montré une sous-utilisation du capital des petites exploitations agricoles et par conséquent et invité un programme de crédit pour lever cette contrainte aux fins d'améliorer la productivité de celles-ci. A sa suite, NELSON (1971) ayant mené une étude sur la production agricole à *Ribeirao Preto*, trouve qu'il existe des barrières technologiques qui pourraient empêcher les paysans d'être efficaces même s'ils ont accès au crédit. D'autres travaux montrent des résultats similaires (GARCIA, 1975; TEXEIRA, 1976; GRABER, 1976; DRUMMOND, 1972; TAYLOR, DRUMMOND et GOMES, 1986). STEITIEH (1971) a montré que l'accroissement des investissements dans les facteurs de production tels que les équipements de mécanisation et les engrais ne suffisent pas pour augmenter la production. Il faut mettre en place un système de gestion et d'informations efficaces pour les exploitations. En d'autres termes, les paysans ayant accès au crédit peuvent avoir des facteurs modernes de production, cependant cela ne garantit pas toujours la bonne utilisation de ces facteurs. C'est dire que le crédit agricole n'est pas de façon automatique un levier fort de développement et un outil de lutte contre la pauvreté, il faut tenir compte des usages et pratiques en la matière.

OROU (2003) fait remarquer que de plus en plus d'observateurs reprochent à la microfinance d'appauvrir ses bénéficiaires car ils remarquent que plusieurs clients des IMF qui remboursent régulièrement leurs crédits, voient diminuer considérablement leurs fonds propres au point de conduire certains à l'échec. SERVET (2004) souligne d'ailleurs, que faute d'un développement intégrant les logiques de solidarité au microcrédit, les risques sont plus considérables que les moyens de libération ; celles-là deviennent un vecteur d'oppression par un surendettement des populations séduites par

³⁹ Jacques Attali, Président de PlaNet Finance.

une proposition de crédit. Certes, le microcrédit est un outil qui accorde l'attention sur les exclus des services financiers dans un monde qui se financiarise. Même si, il sert à améliorer le budget des familles ou à stabiliser des activités professionnelles, il n'entraîne pas forcément à des investissements productifs. Pour lui, le vrai moteur de la croissance, donc du développement c'est l'emploi salarié et non, l'entrepreneur agricole pauvre (SERVET, 2006).

Néanmoins, malgré les contre-performances qui peuvent être des impacts négatifs du crédit, on peut dire que celui-ci ne représente qu'un simple instrument financier parmi d'autres, constitutifs du système d'intermédiation financier global, reliant les ménages à la sphère macroéconomique (SHAW, 1973). Pour tirer un trait sur le débat, on peut au moins dégager un consensus qui s'est progressivement dégagé autour des trois concepts qui fondent cette approche: « (...) *marché financier durable ; intermédiation financière efficace ; institutions financières viables et autonomes* » (DOLIGEZ et al., 2002 : 4), d'où la libéralisation du marché financier doit conduire à une allocation optimale des ressources. Toutefois, cette conception strictement libérale est à nuancer sous la pression des faits. Au fait, l'observation du développement des systèmes financiers montre en pratique que le recours aux seules forces du marché n'est pas forcément le garant d'un bon fonctionnement. C'est pourquoi, selon STIGLITZ (1997), il faut alors prendre en compte, les imperfections des marchés (coûts de transaction, asymétrie et incomplétude de l'information, risques...). De plus, le secteur agricole des pays du Sud reste particulièrement tributaire de ces imperfections (coûts, incertitudes sur la production, risques covariants...) entraînant de jour en jour la paupérisation croissante des exploitants agricoles (LASDEL-Bénin, 2010) malgré la fourniture des services financiers.

Ainsi, le problème du financement de l'agriculture semble se loger ailleurs qu'au sein du développement des services financiers. Il serait alors envisageable que la réflexion sur le financement tienne compte des spécificités de l'agriculture locale afin de répondre au défi d'investissement agricole durable. Cette préoccupation rejoint celle de AMOAKO (2000 : 3) en rapport avec le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) quand il écrit : « *nous ne devons pas seulement relever les taux de croissance*

économique mais aussi rendre cette croissance durable afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté réelle ».

2-2-2- Les spécificités du financement du monde agricole rural

La spécificité du financement agricole est fonction des besoins des agriculteurs. Selon LECUYER, (2006) les besoins de financement du monde agricole, de même que les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour la gestion du crédit et de l'épargne varient en fonction de la diversité des situations rurales. Il s'agit, de la densité de la population, du degré de développement de l'activité économique, des marchés, de la diversité des activités, de la part de l'agriculture pour les activités rurales, de la nature de l'activité agricole insérée ou non au marché, qui vont influencer sur les besoins de financement des populations rurales. Cependant, ce que l'auteur précité a ignoré est que le budget de la famille est étroitement imbriqué avec le budget de l'exploitation agricole. En réalité, pour nombre de milieux ruraux, l'unité familiale est complexe, regroupant plusieurs ménages, comprenant des dépendants qui sont sous l'autorité d'un chef de famille, qui gère au moins parfois un petit budget autonome. C'est pourquoi cette raison que BELLONCLE (1968) avait souligné qu'il y a une faible différenciation économique et sociale au sein de la grande majorité de la population rurale.

Dans ce contexte, la FAO (2010) relève que les besoins de financement agricole sont complexes et les risques élevés qui pèsent sur ce secteur, rendent leur accès au crédit difficile. Toutefois, il y a lieu de distinguer avec LAPENU (2001), deux grandes catégories de besoins de financement agricole. A ce sujet, WAMPFLER (2001) souligne l'importance des besoins en infrastructures et en service d'appui. Car, l'absence de ces services et infrastructures limite fortement l'effet des autres mesures d'appui à l'activité agricole (BINSWANGER, 1989, cité par WORLD BANK, 2008). Or on ne peut pas traiter les problèmes de crédit agricole indépendamment de la demande globale de financement des ménages.

Le budget de l'exploitation agricole familiale étant étroitement inséré à l'intérieur du budget global du ménage (DOLIGEZ et GENTIL 2000 ; ROESCH 2009), cela rend la traçabilité du crédit agricole difficile (KODJO *et al.*, 2003). Cela s'explique par le fait

qu'après l'obtention du crédit, les ménages agricoles développent des systèmes d'activités plus ou moins complexes, mêlant les activités agricoles et non agricoles, car ils sont des unités économique et sociale ; c'est pour cette raison que leurs besoins de consommation et d'investissement des activités agricole sont étroitement liés (*ibid.*). C'est en cela que LESAFFRE et PESCHE (2002) disent qu'en Afrique subsaharienne, la demande de financement assure autant pour le fonctionnement des exploitations agricoles et les investissements nécessaires à leur développement est immense.

En outre, la très grande diversité des besoins est une autre spécificité du financement de l'exploitation agricole. Cette diversité des besoins, assortie d'une forte diversité des contraintes, varie selon les spécificités agroéconomiques des systèmes de production agricole (plus ou moins diversifiés et intensifs), des systèmes d'activités des ménages et de leur degré d'insertion au marché financier (IAGU et RFAU/AOC, 2007 ; AÏNA, 2011). Outre ces besoins individuels, il y a ceux des OPA qui couvrent généralement l'amélioration de l'accès des exploitants agricoles aux services financiers et les frais de fonctionnement (TASSOU, 1995). Le financement des activités de ces derniers requiert des volumes de financement importants (fonds de roulement, équipement), avec des contraintes fortes liées à la saisonnalité des activités (IAGU et RFAU/AOC, *op.cit.*). En cela, il faut alors comprendre TASSOU (*op.cit.*) lorsqu'il précise que le renforcement financier des capacités de l'OPA participe au développement de l'agriculture. Ce faisant, il accrédite la thèse de ceux qui prétendent que les conditions de développement proviennent de l'existence des capitaux (HOZELITZ, 1968 ; ROSTOV, 1970). Bien que ce soit une condition nécessaire, en astreignant le développement de la production agricole aux agrégats économiques, il oublie de prendre en compte les rapports de forces qui se créent autour de l'obtention du crédit.

En milieu rural, les échanges financiers, les pratiques d'entraides, de solidarité, les notions de dette, sont inscrits dans des codes sociaux qui peuvent avoir une influence déterminante sur l'intervention en matière de financement. Dès lors, la question qu'on se pose alors est relative à la sécurisation de l'investissement agricole face à un environnement qui le rend plutôt fongible (WAMPFLER et LAPENU, 2002 ; LAPENU, 2001).

2-3- De la sécurité à l'inadéquation de l'offre de crédit agricole.

2-3-1- La sécurité du crédit agricole

Le développement du financement agricole pose la question plus globale de sécurité des crédits. KODJO et *al.* (2003), en analysant la demande de crédit par les agriculteurs et les facteurs expliquant la faiblesse de l'offre de ces institutions pour l'agriculture, ont trouvé que les stratégies de minimisation des risques et la non-disponibilité des ressources de long terme expliquent le faible volume des crédits allant vers l'agriculture. Ces résultats rejoignent ceux du rapport du MAEP-BENIN, (2006), selon lesquels, l'absence de mécanismes de sécurisation du crédit fait partie des causes du faible financement de l'agriculture. C'est pourquoi au Bénin, la caution solidaire, étant une forme communautaire de garantie⁴⁰ (LAPENU, 2008), sert de dispositif formel en milieu rural pour sécuriser les crédits (MAEP-BENIN, *op.cit.*, AÏNA, 2011).

Par contre, BELLONCLE et LAVILLE (1962) en s'inspirant de l'expérience du Sénégal, ont montré que pour les paysans, les parts sociales versées sont considérées comme de l'argent perdu, en quelque sorte, le prix payé pour obtenir le crédit. En aucun cas, ils ne paraissent considérer cet argent comme un avoir propre dont ils pourraient à nouveau disposer. C'est dire alors que la caution solidaire n'a pas que des avantages. Certes, en se référant à son époque on comprend aisément les constats de BELLONCLE (*ibid.*), car aujourd'hui, on enregistre plusieurs mutations du comportement économique des agriculteurs.

Pour DOLIGEZ et GENTIL (2000), la caution solidaire s'érode rapidement car les fonds garantis servent le plus souvent de matelas pour amortir une mauvaise gestion. Selon eux, les institutions financières, confortablement couvertes ne cherchent pas à connaître les besoins des nouveaux clients ni à développer le nouveau marché auquel elles avaient déclaré s'intéresser ; elles ont une approche laxiste. Cette façon de faire

⁴⁰ Le modèle de caution solidaire fait appel à la cohésion sociale, à l'échelle restreinte d'un groupe de 5 à 10 personnes pour assurer les remboursements. C'est dans ce cadre qu'il faut placer le crédit-stockage ou warrantage agricole qui vise à sécuriser le crédit à des agriculteurs, s'appuie sur des contrats de stockage de la production agricole (AÏNA, 2011). Il est utilisé comme gage pour un prêt destiné à faire face à des coûts de commercialisation ou de transformation, ou à attendre une remontée des cours (WORLD BANK, 2007).

amène les emprunteurs, inconsciemment ou consciemment à estimer que le mécanisme est conçu pour les protéger des aléas de leurs activités ; affectant du coup leur discipline financière. Il apparaît alors que l'institution qui a mis en place ces garanties, assiste souvent indifférent à l'érosion du fonds. Or le fonds de garantie est conçu en dehors des bénéficiaires, comme pièce rapportée externe pour répondre de manière simpliste à l'absence de garanties réelles de la part des emprunteurs.

Toutefois, cela n'autorise pas pour l'abandon du mécanisme au prétexte qu'il a des dysfonctionnements. Pour cause, l'Association Régionale du Crédit Agricole pour l'Afrique (AFRACA), trouve que la couverture du risque et de la garantie est un rudiment important pour la promotion du financement bancaire. La garantie, ne doit pas être le seul principe déterminant de l'octroi de crédits ; elle doit plutôt rester l'accessoire. Il faut certes accorder des crédits et les sécuriser tout en les gardant dans une perspective sociale au profit des populations agricoles (GAGEY, 1992). En conclusion, l'exigence de la garantie par les agences de crédit ne doit pas être la primauté ; ce qui importe, c'est le résultat satisfaisant attendu du crédit par les deux parties. Il ressort alors après les lectures que la question de garantie exige donc une réflexion plus approfondie tournée vers une adéquation de l'offre et la réduction de l'exclusion⁴¹.

2-3-2- Inadéquation entre l'offre et la demande de crédit agricole

Déjà en 1953 WIBAUX (1953 : 88) dans la thèse qu'il a consacré au mouvement coopératif en AOF faisait remarquer qu' : « *En Afrique, le sol appartient à la collectivité* » qui a la charge, « *de le transmettre intact aux descendants comme il a été reçu des ancêtres* ». De ce fait, « *le régime d'immatriculation des biens immobiliers est donc inapplicable et le cultivateur africain ne pouvant offrir l'hypothèque qu'on lui réclamait en garantie de son prêt se voyait écarté du bénéfice du crédit agricole* ».

⁴¹ Le concept d'exclusion n'est pas nécessairement identique à celui de pauvreté. Certaines personnes exclues de l'accès à un service ou d'un groupe ne sont pas forcément pauvres. L'exclusion implique ici une limitation de l'accès aux services financier liée à l'identification par les banques de risques spécifiques et de coûts de transaction plus élevés. L'exclusion peut avoir une origine sociale (groupes marginalisés, ruptures des liens sociaux), politique (manque de pouvoir, non-participation à la prise de décision), culturelle (absence de culture communautaire de base) et éthique (pas de standards ou de valeurs partagées, corruption, violence) (LAPENU, KONINI, et RAZAKAHARIVELO 2009 : 38).

C'est dire que l'inadéquation entre le crédit agricole et les réalités socioculturelles annihile l'impact des services financiers sur l'agriculture africaine. Les travaux de DIAGNE, ZELLER, et SHARMA (2000) basée sur le concept de limitation de crédit⁴², qui montrent que, l'inadéquation est une réalité dans la fourniture des services financiers au secteur agricole. KODJO et *al.* (2003) en faisant une analyse sur la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture béninoise, ont trouvé que les conditions d'exercice de l'activité de microfinance (implantation physique, administration, ressources, services offerts, conditions d'offre de ces services, etc.) peuvent avoir une influence sur la décision d'une IMF de financer ou non l'agriculture (LEDGERWOOD, 1998). Tandis que les conditions socio-économiques de l'exploitant agricole, tout comme les conditions d'accès imposées par les IMF peuvent avoir une influence sur la décision du producteur de demander le crédit et la possibilité d'y accéder (Von PISCHKE, 1991; YARON, 1992).

Pendant que la majorité de la littérature consultée, concentre le problème de l'inadéquation sous l'angle de l'offre et la demande, elle semble ignorée qu'elle transparait aussi dans les pratiques et comportements des acteurs qui s'écartent des objectifs du système de financement par crédit agricole (CROZIER et FRIEDBERG, 1977). Il est alors intéressant d'envisager une recherche afin d'analyser les conditions de production de l'endettement par les acteurs financiers au cours du processus de transfèrement du crédit agricole.

⁴² La méthodologie développée par Diagne, Zeller et Sharma (2000) et basée sur le concept de limitation de crédit (*credit limit*) comporte deux dimensions. La première dimension de cette méthodologie est la demande de crédit (ou participation à un programme de crédit) de la part des ménages, qui est liée à leurs caractéristiques sociodémographiques. La deuxième dimension est le degré d'accès de ces ménages au crédit, lequel est beaucoup plus lié à la décision des IMF d'accorder un volume donné de crédit (un montant maximum) que les demandeurs ne peuvent pas dépasser. Cette limite de crédit ne dépend pas du fait que les emprunteurs soient prêts à payer le taux d'intérêt requis et/ou qu'ils présentent les garanties nécessaires. Ce montant maximal, qui est interprété comme l'offre de crédit, est déterminé par le prêteur et dépend des caractéristiques propres à ce dernier (telles que sa capacité maximale de crédit) ; son évaluation de la probabilité de défaillance et autres caractéristiques relatives à l'emprunteur ; mais aussi d'autres événements aléatoires. Ainsi les marchés financiers ruraux sont caractérisés par une contrainte de crédit en ce sens que certains emprunteurs, même solvables, n'auront pas accès au crédit souhaité étant donné la limite maximale fixée par les prêteurs. Les auteurs montrent que la limitation de crédit n'équivaut pas nécessairement au concept de rationnement de crédit développé par STIGLITZ et WEISS (1981) ; la limitation de crédit pouvant se produire même en l'absence de rationnement du crédit.

In fine, au regard des différents points théoriques abordés à travers cette revue de documentation analytique, une recherche pour explorer les causes exogènes de l'insolvabilité et les dynamiques de dette des agriculteurs, créés au cours de l'obtention du crédit agricole s'avère nécessaire pour éclairer le faible retour d'investissement observé par les agences financières modernes. C'est pourquoi cette recherche se donne pour tâche de déterminer comment les agences de crédits créent elles-mêmes des difficultés de remboursement des prêts alloués aux producteurs agricoles.

3- Données monographiques de la zone de recherche

Le développement se mène sur un territoire dont il importe d'en maîtriser les contours pour mieux apprécier les choix stratégiques et les acteurs intervenant dans le développement économique (BIAOU, 2006). Ainsi, cette section dresse une monographie spécifique et contextuelle de la Commune de Lalo indiquant le cadre physique, administratif, de l'organisation socio-économique (DUFOR, FORTIN et HAMEL, 1991), de l'état de la production agricole et de la pauvreté des ménages. Elle précise les contours géophysiques et administratifs du terrain sur lesquels la recherche s'est déroulée. Cette monographie a permis d'apprécier, les conditions de productions agricoles, le niveau de pauvreté monétaire et la nature du milieu en termes de ruralité et d'urbanité qui sont nécessaires à la compréhension des échanges autour du crédit destiné à l'agriculture.

3-1- Situation géographique, administrative et climatique

Situé au sein du département du *Couffo* (au sud-ouest du Bénin, cf. carte 1), la Commune de Lalo, est l'une des six (06) subdivisions administratives. Le chef-lieu de cette commune est distant de 150 km de Cotonou, capitale économique du Bénin (COMMUNE de LALO, 2010). Située au sud-est du *Couffo*⁴³ et avec une superficie de 432 km² soit 0,8% de la superficie totale du Bénin, elle est limitée au nord par les Communes de *Klouékanmè (Couffo)* et *d'Agbangnizoun (Zou)*, au sud par la Commune de *Bopa (Mono)*, à l'est par les Communes de *Zogbodomè (Zou)* et de *Toffo*

⁴³ Département du Couffo, au sud-ouest du Bénin.

(Atlantique) et à l'ouest par les Communes de *Dogbo* et *Toviklin* (BIAOU, *op.cit.*). La Commune de Lalo compte 11 arrondissements qui regroupent 56 villages et 5 quartiers de ville (*ibid.* ; MdSC, 2011) (*cf.* annexe1).

Traversée par le fleuve *Couffo* et se retrouvant entre la plaine côtière transversale de « *Lonkli- Kétou* » et précisément sur le plateau d'*Aplahoué*, la Commune de Lalo est une région de plateaux argileux avec une altitude moyenne de 80 m et deux unités morpho topographique principales: les plateaux et la dépression (de *Tchi*) (BIAOU, 2006). Avec des sols vertisols⁴⁴, des sols ferrallitiques faiblement désaturés⁴⁵ ; des sols ferrugineux tropicaux⁴⁶ et des sols hydromorphes⁴⁷ (*cf.* carte 2) et un climat du type tropical humide⁴⁸, le territoire communal enregistre une succession de quatre saisons par an (deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses qui s'alternent. Les précipitations moyennes annuelles varient entre 900 mm et 1.100 mm.). Malgré ce type de climat, depuis quelques décennies, les pluies sont de plus en plus aléatoires et les séquences de sécheresse s'observent en pleine saison de pluies. Les mois de décembre et de janvier subissent la pression croissante du *harmattan*⁴⁹, (*Woo* en langue *fon*⁵⁰ (BOKONON-GANTA, 1994) dont le souffle assèche et favorise une forte amplitude thermique pendant la journée (DJAKOURE, 2010). Sa durée et son intensité peuvent fortement influencer la production agricole en Afrique de l'Ouest (JUHÉ-BEAULATON, 2005) surtout qu'il repousse le front intertropical (FIT) au-dessus du golfe de Guinée ; ce qui empêche ou diminue en quantité les précipitations pluvieuses sur l'ensemble de la région (ADJOVI, 1991 ; DJAKOURE, *op.cit.*).

⁴⁴ On les rencontre partout où le drainage externe est correct ou réduit, et où la topographie est quasi plane. Ce sont les sols de la dépression de *Tchi*. Ils occupent la plus grande superficie du territoire de toute la Commune de Lalo

⁴⁵ Sur sédiment argilo-sableux du continental terminal, ces sols se rencontrent par endroits dans tous les arrondissements de la Commune sauf ceux de la dépression de *Tchi*.

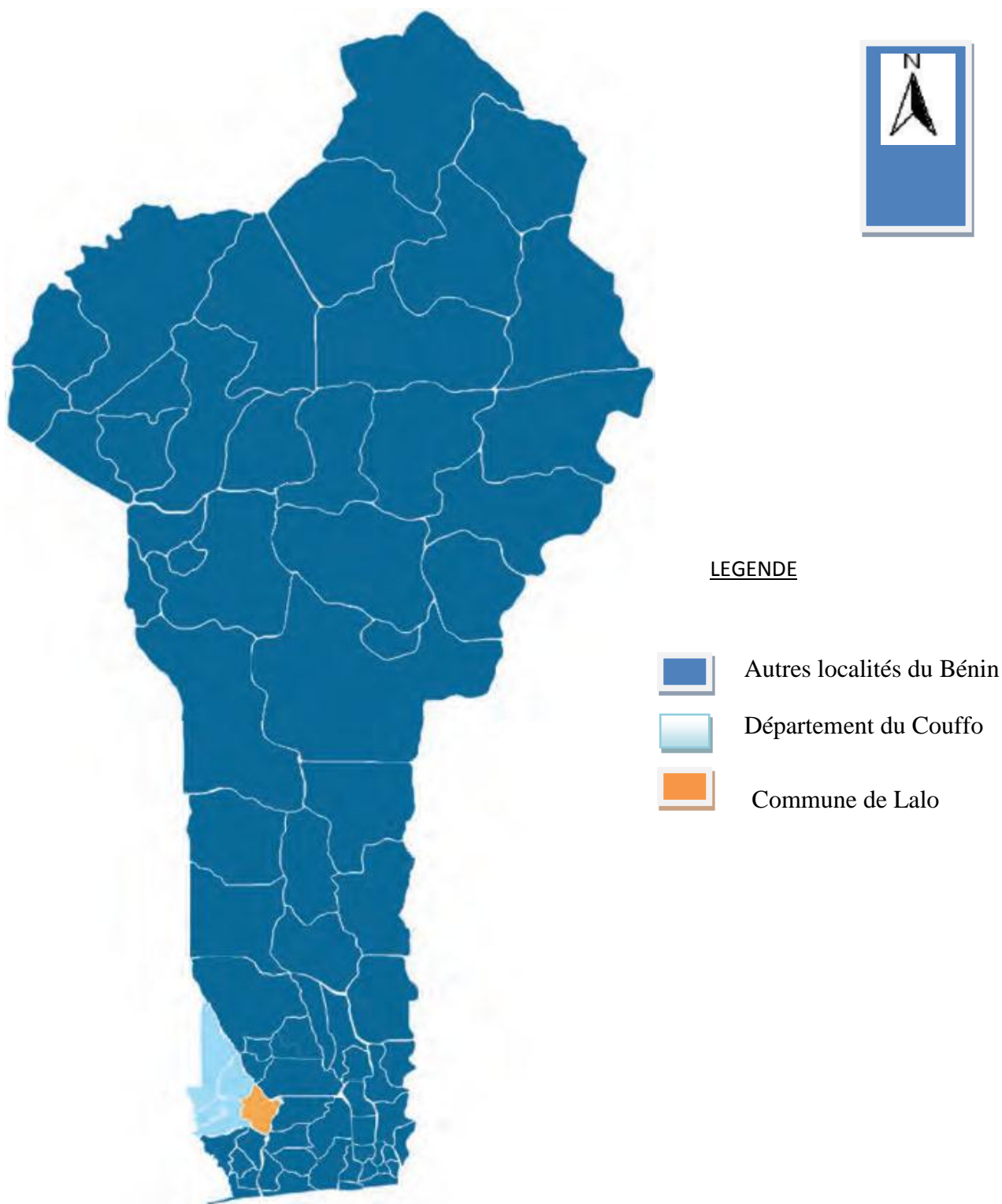
⁴⁶ Ce sont des sols enclavés dans les sols bruns atrophies. Ils ont une couleur beige ocre.

⁴⁷ Ce sont des sols noirs, limono-argileux en surface et argileux en profondeur. On les rencontre surtout dans les arrondissements de Tohou, Ahomadégbé, Ahodjinnako et une partie d'*Adoukandji*

⁴⁸ Caractérisé par de faibles écarts de température qui tournent autour de 27°C avec des maxima moyens annuels de 32°C et des minima moyens de 22°C (COMMUNE de LALO, 2010).

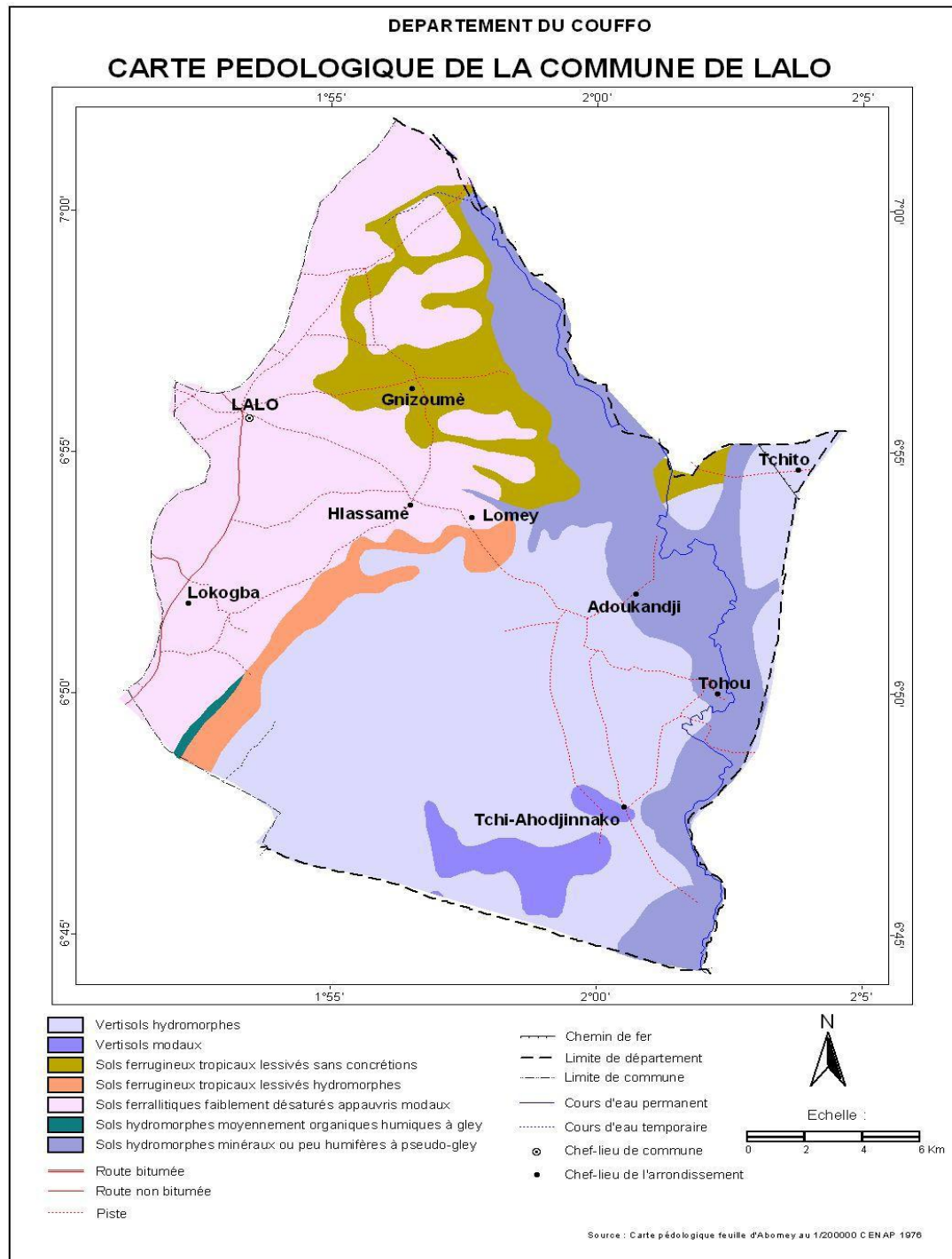
⁴⁹ L'«harmattan» terme d'origine Songhaï pour désigner ce vent (Alizé) chaud, sec et poussiéreux d'Afrique de l'Ouest qui souffle vers le sud en provenance du Sahara et affecte le golfe de Guinée en hiver, entre la fin novembre et le milieu du mois de mars. Chargé de poussières et de sables (fines particules de 0,05 à 1 micromètre), il peut obscurcir l'atmosphère durant plusieurs jours et favoriser les épidémies de méningite (BOKONON-GANTA, 1994).

⁵⁰ Langue locale majoritaire du Sud-Bénin.



Carte 1: Situation géographique de la Commune de Lalo au Bénin

Source : Adaptation de MdSC, 2011 :1



Carte 2 : Carte pédologique de la Commune de Lalo

Source : COMMUNE de LALO, 2010.

3-2- Organisation socio-économique

L'organisation sociale de la Commune de *Lalo* qui était autrefois dominée par la chefferie traditionnelle, est passée aujourd'hui sous l'administration territoriale des élus sous tutelle de l'Etat (COMMUNE de LALO, 2010). Cette organisation sociale a connu l'émergence des rapports sociaux qui ont favorisé aujourd'hui de fortes inégalités économiques. En effet, une minorité concentre la majorité des facteurs de production (les terres en l'occurrence) contraignant la grande masse à vivre dans un système de métayage et d'ouvriers agricoles. Ces inégalités constatées sont plus marquées chez les femmes que chez les hommes, les premières ayant plus de responsabilités à l'intérieur des ménages (*ibid.*). Cela témoigne du fait que les femmes participent très peu aux instances de prise de décision, tant sur le plan socio-économique que politique.

La Commune de Lalo regorge plusieurs organisations modernes telles que les associations de développement, les organisations de producteurs, les organisations d'artisans, les organisations des conducteurs de taxi-motos, les groupements féminins, les Comités de Gestion de Santé (COGEA), les Associations de Parents d'Elèves (APE), les associations ou groupes d'entraide, les organisations des cultes, les ONG et quelques partis politiques (*ibidem*). On note également une forte présence d'organisations non gouvernementales (ONG) qui mènent des activités d'appui aux communautés à titre professionnel. Celles qui interviennent aux côtés des agriculteurs à travers le financement agricole sont : SNV, PLAN-BENIN et OPOB (organisation des paysans et ouvriers du Bénin) (COMMUNE de LALO, *op.cit.*).

L'économie de la Commune de Lalo est assez dynamique avec un taux d'activité de la population estimée à 80 % avec une quasi-totalité des acteurs opérant dans le secteur informel (*ibid.*). Bien que l'agriculture soit la principale source de richesse, elle n'emploie que 40 % de la population active (*ibidem*). Suivant les coutumes en vigueur de la commune, les femmes ont un accès très limité aux facteurs de production, en l'occurrence la terre. On constate alors que le mode de faire valoir pour le genre féminin se limite à l'achat, location ou de rares dons, seuls les hommes héritent la

terre. Même si la femme doit bénéficier d'un don de la part d'un parent ou de son mari, elle reçoit les lopins de terre peu fertile et rentabilise difficilement son investissement (BIAOU, *op.cit.*). Ceci témoigne de l'existence des inégalités sociales en matière d'accès à la terre.

Avec un fonds de démarrage très faible et aussi en cas d'extension de leurs activités agricoles, les agriculteurs de la Commune de Lalo sont obligés de faire recours aux institutions financières (*ibid.*). A ce propos, les structures de financement existent, en revanche leur accès est souvent pénible par manque de garantie, des taux appliqués incompatibles aux investissements agricoles. Au nombre de celles-ci on peut citer la CLCAM, la FINADEV, le CBDIBA, le CASADE-ONG, la CREP (Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt), le Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP). A celles-ci, s'ajoutent l'ECOBANK à Lokossa, la BOA, le PADME et le PAPME à Azovè. Les quelques crédits octroyés à ce niveau portent sur le fonds de roulement et les outils utilisés sont encore la houe et le coupe-coupe (*ibidem.*). Aussi, le taux d'intérêt pratiqué par certaines institutions est très élevé (24 % par an) et les conditions de garantie d'accès sont très rudes (COMMUNE de LALO, *op.cit.*).

3-3- Etat de la production agricole

L'agriculture étant la principale activité de la commune, elle occupe une bonne partie de la population active dont la tranche d'âge se situe entre 15 et 55 ans (*ibid.*). Les principales spéculations agricoles de la commune sont : le maïs, le manioc, l'arachide, la tomate, le piment. Les principales cultures de la commune sont le maïs (59%), le manioc (17%), l'arachide (7%), la tomate (7%), le niébé (5%), le piment (4%) et le gombo (1%) (MAEP-BENIN 2004) et le riz qui occupe progressivement une place de choix dans les emblavures des trois (3) dernières années grâce aux efforts de promotion du riz pluvial (COMMUNE de LALO, *op.cit.*). Les entraves au développement de l'agriculture de la commune sont entre autres, la faible production agricole, les aléas climatiques⁵¹, l'insuffisance de l'encadrement technique et

⁵¹ Inondation et crue du fleuve Couffo.

professionnel disponible, la faible rentabilité des activités des femmes⁵², la difficulté d'accès aux crédits et la non-régénération des ressources halieutiques due à la pollution des eaux, à la destruction abusive de la végétation lacustre (mangroves) et au comblement des plans d'eau. Ces variables justifient les faibles rendements des cultures pratiquées qui ne garantissent toujours pas l'autosuffisance alimentaire à la commune.

En dix (10) ans, le volume de production végétale a baissé de près de la moitié. En fait, sans variation d'emblavures annuelle, (environ 12.000 ha depuis 2000 jusqu'à 2009), le volume de production est passée de 74.367 tonnes en 2000 à 40.478 tonnes en 2009 (COMMUNE de LALO, 2010). Ceci est dû à la baisse de la fertilité des sols, la faible capacité de production et les effets pervers des changements climatiques qui occasionnent chaque année des pertes de plus de 7.000 ha de récolte (*ibid.*).

3-4- Indicateurs de pauvreté et défis de la commune

Au Bénin, la pauvreté est un phénomène qui sévit plus en milieu rural (pauvreté monétaire 38,36% et pauvreté non monétaire 35,24% en 2010) qu'en milieu urbain (pauvreté monétaire 29,76% et pauvreté non monétaire 23,15%). La pauvreté monétaire est aussi inégalement répartie entre les départements (*Couffo, Mono, Zou* et les *Collines* apparaissent comme les départements les plus pauvres avec un taux largement supérieur à 40% en 2009) tandis que les départements de *l'Ouémé* et du *Littoral* sont restés les moins pauvres en 2007 et en 2009, avec des incidences respectives de 23% et 24% en 2009 (SCRIP 2011-2015).

La Commune de Lalo étant essentiellement agricole, les contraintes de l'agriculture ont eu pour conséquence la diminution des revenus des ménages. C'est pourquoi le document du PDC (COMMUNE de LALO) fait remarquer qu'il y a une persistance de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Avec un indice de pauvreté à 50,1%, la commune avait comme pourcentage de population dépensant moins d'un dollar par jour est de 74,1% en 2009 (INSAE-BENIN, 2011). La commune enregistre un taux de satisfaction des demandes de crédit adressée aux IMF de 63,0% (*ibid.*), la production

⁵² Stockage, transformation des produits agricoles et halieutique, commercialisation.

peine encore. C'est pourquoi, la diversification et l'amélioration du niveau de production agricole se retrouvent comme objectifs de développement (MdSC, 2011).

Pour favoriser la diversification, la première orientation stratégique qu'à retenue le PDC est de « (...) *profiter de l'appui des PTF pour valoriser les plans d'eau et promouvoir la diversification agricole afin de pallier à (sic.)*⁵³ *la mauvaise gestion des terres et de limiter les impacts des aléas climatiques sur la production* » (COMMUNE de LALO, 2010 : 129). Car le développement rural est la gestion de l'orientation des changements technologique et institutionnel, de manière à améliorer l'inclusion, les connaissances et les standards de vie des zones rurales, dans un souci d'équité et de durabilité (FEADER, 2005) ; ce qui rejoint l'objectif de l'OMD relatif à la réduction de la pauvreté et la faim. De toute façon, c'est au sein cet ensemble géographique, administratif, socioculturel et économique que s'est opérationnalisée l'approche méthodologique mobilisée pour les besoins de recherche.

⁵³ *Pallier* est un verbe transitif direct : on pallie quelque chose et non à quelque chose. La construction « pallier à » est, par conséquent, à condamner. On la dit tantôt incorrecte, tantôt critiquée, tantôt fautive, et les plus tolérants recommandent seulement de l'éviter. C'est son sens proche de « *remédier à, parer à, obvier à* » qui entraîne la construction indirecte, par analogie avec ces verbes. L'Académie française l'a condamné le 5 nov. 1964.

CHAPITRE III : ITINERAIRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Les procédés d'investigation sur le terrain se sont fondés sur un contact direct et immédiat du chercheur avec la réalité étudiée (LOUBET Del BAYLE, 2000). Partant de la nature de la recherche à la démarche méthodologique en passant par le cadre théorique, il est question ici de préciser l'itinéraire méthodologique à emprunter pour confronter les hypothèses à la réalité du terrain.

1- Nature de la recherche

L'analyse des échanges monétaires est un domaine longtemps resté quasiment réservé à la discipline économique, malgré l'importance au sein de ce champ des lois générales de la socialisation humaine (ORLEAN, 2005). Or il est peuplé à satiété d'objets formatés d'un sceau culturel tout exprès pour favoriser la coordination marchande (WEBER, 1991 ; ORLEAN, *op.cit.*). Cependant, il est possible d'appréhender les échanges financiers comme un lieu particulier certes, mais qui a des ancrages dans les lois générales de la socialisation humaine (*ibid.*) ; ce qui exige alors l'établissement d'un espace commun de dialogue entre l'économie et la sociologie (*ibidem* ; STEINER, 1999 et 2005).

En tenant compte de cette perspective théorique, cette recherche s'inscrit pour ce rôle essentiel que joue la critique de l'économie standard qui transparait dans la définition de la « *nouvelle sociologie économique* » et de l'énoncé des « *trois propositions centrales* » de GRANOVETTER et *al.* (2004 : 121), est des considérations anthropologiques (Le GOFF, 1986 ; GRANOVETTER, 2000). Pour la mise en évidence de l'encastrement du fait économique au cœur du social, cette recherche a choisi de ne pas centrer la matière principale de réflexion sur les aspects financiers et géographiques de la question, parce que, la question d'une affectation du crédit répond à des stratégies et jeux d'acteur pour le contrôle de la denrée rare.

Pour les besoins de l'investigation, une démarche méthodologique mixte a été adoptée (JOHNSON et ONWUEGBUZIE, 2004)⁵⁴. C'est une combinaison des enquêtes qualitative⁵⁵ et quantitative. Il a semblé opportun de faire appel à une approche mixte de recherche (la *Mixed-Methods Research*⁵⁶ dans la littérature anglo-saxonne), car elle autorise le chercheur de mobiliser aussi bien des avantages du mode quantitatif que ceux du mode qualitatif. L'intérêt de cette approche mixte correspond en fait à un éclectisme et un pluralisme méthodologique qui facilite le mariage stratégique de données qualitatives et quantitatives, de façon cohérente et harmonieuse, afin d'enrichir l'analyse des résultats de la recherche (BOGDAN et BIKLEN 1992 ; JOHNSON et ONWUEGBUZIE, 2004).

2- Groupe Cible

Le groupe cible ici est l'ensemble des acteurs intervenant de manière décisive au cours des échanges autour du crédit agricole de la Commune de Lalo. Spécifiquement, il est question des interlocuteurs pouvant renseigner sur les perceptions du crédit ou sur les expériences vécues, observées et racontées sur les problèmes d'obtention et la gestion du crédit agricole. L'ensemble de tous les acteurs impliqués, intervenant au cours du processus d'affectation du crédit, constitue la population concernée par cette recherche. On distingue les producteurs agricoles, le personnel des agences de crédit impliqué chargé de l'octroi du crédit et chargé de la clientèle, les intermédiaires financiers locaux particuliers, les représentants d'associations d'organisation de producteurs agricoles, les agents CeCPA⁵⁷, des responsables communaux des

⁵⁴ Les avantages de la méthodologie mixte ont amené JOHNSON ET ONWUEGBUZIE (2004) à l'inclure comme un paradigme de recherche à part entière, au même titre que la recherche qualitative et la recherche quantitative (KARSENTI et COLIN, 2011).

⁵⁵ La traçabilité du crédit étant compliquée à établir au sein du budget et de la trésorerie du ménage, il est très difficile d'en identifier le crédit agricole des autres au sein du budget du ménage agricole et de partir des effets spécifiques en décelant les causes de la fongibilité à partir d'une approche purement quantitative (DOLIGEZ et al., 2002). En tenant compte de la difficulté d'isoler l'« effet crédit » parmi les différents facteurs conditionnant l'évolution économique des ménages, il serait alors biaisé d'axer essentiellement cette étude sur l'approche quantitative.

⁵⁶ On retrouve également *mixed research*, comme appellation de cette approche.

⁵⁷ Devenu en 2013 SCDR (Secteur Communal pour le Développement Rural) par décision du gouvernement du Bénin.

organisations des producteurs, des gendarmes⁵⁸ en service pour des cas de conflits d'impayés introduits à leur niveau et les acteurs politiques.

3- Techniques et outils de collecte de données

Pour la collecte d'informations sur le terrain, les techniques de **l'observation**, de **l'entretien**, de **l'analyse documentaire** et celle du **questionnaire**, ont été mise en œuvre pour l'appréhension des facteurs explicatifs des difficultés de remboursement du crédit agricole. Cette combinaison de techniques a favorisé la collecte des témoignages et les interprétations des interlocuteurs en respectant leurs propres cadres de références (leur langage et leurs catégories mentales) tout en offrant l'avantage d'atteindre une certaine profondeur de l'analyse des informations collectées.

3-1- Techniques

Les techniques de recherche ont été présentées en tenant compte des deux phases d'enquêtes.

3-1-1- La phase qualitative

Elle comporte trois techniques à savoir, l'entretien, l'observation et l'analyse documentaire.

➤ La recherche documentaire

Pour approfondir les connaissances existant sur la question du financement et les causes des difficultés de remboursement des crédits alloués aux producteurs agricoles, il est utilisé la technique de **recherche documentaire**, comme le recommande BEAUD et WEBER (1997) en termes de première tâche du chercheur. A l'aide de cette technique il a été possible d'examiner l'ensemble des textes nationaux et sous régionaux relatifs à la procédure et au mécanisme d'octroi du crédit agricole. Cela va

⁵⁸ C'est une commune rurale donc la force militaire présente là doit être la gendarmerie nationale, car, la police, sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur, a la charge de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre dans les zones urbaines ; tandis que la gendarmerie, rattachée au Ministère de la Défense, remplit les mêmes fonctions mais dans les zones rurales. Aussi, la gendarmerie nationale, rattachée organiquement au ministère de la Défense tout en dépendant sur le plan opérationnel non seulement de ce même ministère mais aussi des ministères de l'Intérieur et de la Justice (BENIN, 2009 ; OIF, 2010).

sans dire qu'une attention est portée sur les dispositions statutaires et fonctionnelles des agences financières, surtout en matière d'octroi de crédits.

Pour ce faire, un corpus de rapports de recherche et de textes institutionnels a été constitué puis soumis à une grille d'analyse afin d'en recueillir des informations relatives à la gestion du crédit en milieu rural. C'est pourquoi, les bases de données sur internet, les bibliothèques universitaires, les centres de documentation des facultés et ministères comme le MAEP et ceux privés et individuels ont été fouillés pour les besoins de la documentation.

➤ **L'entretien semi-structuré**

La technique **d'entretien semi-structuré** a favorisé la collecte d'informations auprès d'une partie de l'échantillon. Elle a offert aux répondants, l'opportunité d'être beaucoup plus précis au sujet des pratiques et des comportements d'acteurs financiers au cours du transfert du crédit qui explique les difficultés de remboursement. Elle a accepté également, la prise en compte des points de vue d'acteurs extérieurs à l'affectation du crédit, comme le point de vue des agents de la gendarmerie⁵⁹ sur la question du crédit agricole.

➤ **L'observation simple**

L'enquête de terrain a utilisé la technique **d'observation simple**, étant donné que cette analyse n'exclut pas nécessairement toute observation (DURKHEIM, 2007). Pour le compte de cette recherche, une observation «**non participante**», a permis d'adopter une position d'observateur non avoué (BRITTE et al., 1995). Elle a été mise en œuvre pour observer lors des entrevues avec les interviewés afin d'analyser les situations comme une démarche « *au plus près des "situations naturelles" des sujets, vie quotidienne, conversations, routines, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du "point*

⁵⁹ Avant d'aller sur le terrain, la collecte avec les gendarmes n'était pas prévue, mais elle s'est révélée utile car ce type d'acteur participait de manière stratégique dans la résolution des conflits liés au non remboursement de crédit.

de vue de l'acteur", des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones » (OLIVIER de SARDAN, 2008 : 41). En procédant de cette façon, le « gain de satisfaction » (DURKHEIM 1983 : 28) a été atteint de voir les faits en apparence les plus arbitraires présenter ensuite à une observation plus attentive des caractères de constance et de régularité, symptômes de leur objectivité (LESSARD-HEBERT, GOYETTE et BOUTIN, 1990).

Au demeurant, les trois techniques qualitatives ont fourni l'avantage de discuter de manière approfondie sur les mobiles des difficultés de remboursement liés aux relations interpersonnelles et d'apprécier les pratiques d'acteurs en examinant minutieusement le dispositif d'octroi de crédits. Ainsi donc, leur exploitation est indispensable pour cette recherche, car d'une manière générale, les techniques employées dans les recherches qualitatives comme celles mixtes sont quasiment les mêmes (GUEMADJI-GBEDEMAH et DOGBE-SEMANOU, 2012).

3-1-2 La phase quantitative

Pour la phase quantitative, il est mobilisé la technique du **questionnaire**. Cette phase de l'enquête a été aussi importante que la précédente. Elle a visé le recueillement des données observables et quantifiables. Elle consiste à décrire, à expliquer, à contrôler la base statistique du pouvoir explicatif des facteurs en se fondant sur l'observation de faits, événements et expériences des agriculteurs (DURKHEIM, *op.cit.*). Cette technique a autorisé la collecte des informations quantitatives et l'établissement de la corrélation des facteurs sur le fait de difficultés de remboursement du crédit. Elle a abouti à des données chiffrées qui ont favorisé des analyses descriptives, des tableaux et des analyses statistiques et de recherche de liens entre les variables dépendantes et indépendantes ou mieux des analyses de corrélation ou d'association.

3-2- Outils de collectes

Les outils de collectes d'informations utilisées pour l'atteinte des objectifs de recherche fixés sont fonction des techniques énoncées.

3-2-1-Les outils de la phase qualitative

Les outils utilisés au cours de la phase qualitative sont la grille de lecture, le guide d'entretien et la grille d'observation.

❖ La grille de lecture

Le fait que la question du financement agricole a toujours été l'objet de réflexions scientifiques avec une importante production d'œuvres à ce propos et que l'objet de recherche prenne en compte les mécanismes institutionnels d'octroi de crédits, invite l'analyse documentaire pour ce travail. Celle-là ayant pour but de créer un instrument de communication entre le chercheur qui demande une bibliographie sur un sujet donné, et les documents qui y correspondent ; le système documentaire doit donc être «*opératoire et efficace*» (SEGRE-BRUN 1968 : 283). Pour ce faire, il a été constitué une **grille de lecture**, une fois le problème précisé, qui a servi à exploiter les ouvrages sélectionnés selon les centres d'intérêts retenus. Il a été question de recueillir des informations à partir des ouvrages de synthèses et des articles scientifiques pluridisciplinaires qui présentent surtout des analyses et non uniquement des statistiques relatives au financement agricole à l'aide de cette grille.

Celle-ci est composée d'une part, l'identification du document qui regroupe l'auteur, le titre, l'édition, la date de parution, la collection, la catégorie/genre et le nombre de pages. Et d'autre part, les informations d'analyse relatives au sujet de recherche de ce travail qui dressent un résumé (structure narrative) , une liste des concepts-clés (thème principal et thèmes secondaires) , un répertoire des mythes, symboles et références socioculturelles (intertextualité, intericonicité...) , une énumération des particularités et intérêt pour cette recherche (dans le texte et/ou l'image en rapport avec notre sujet), un répertoire des phrases-clés et des observations éventuelles sur le document.

❖ Le guide d'entretien

Au niveau, trois guides d'entretien semi-directif individuel pour tous les groupes constituant l'échantillon et un guide d'entretien de groupe⁶⁰ pour le groupe des agriculteurs, ont été conçus. Pour le guide d'entretien semi-directif individuel le choix de spécifier l'outil aux groupes se justifie par le fait que les groupes d'acteurs ne jouent pas le même rôle et pour les besoins de triangulation. On distingue alors :

- un guide d'entretien semi-directif individuel général pour les agents du CeCPA et les agents de la gendarmerie ;
- un autre a été adressé aux personnels des agences de crédits et les courtiers financiers et les gendarmes puis un autre spécifique ;
- et enfin un dernier à l'intention du groupe des agriculteurs.

Le **guide d'entretien collectif** (de SINGLY, DUCHESNE et HAEGEL, 2004) est intervenu auprès des agriculteurs, en groupe de 5 personnes, afin d'appréhender les variables explicatives à partir de l'expérience qu'ils ont eue en matière de financement agricole. L'utilisation de l'entretien collectif au lieu de celui de groupe d'abord se fonde sur le fait qu'il n'était pas possible au seul chercheur d'animer un *focus group* et aussi parce que le mode interactif entre l'animateur et les participants (VAN CAMPENHOUDT, FRANSSSEN et CANTELLI, 2009) est privilégié dans la conduite de l'entretien, alors que *le focus group* privilégie les interactions entre les participants⁶¹. La taille du groupe collectif a été motivé d'une part par le fait de marquer une différence en termes de nombre avec le *focus group* et d'autre part dans le but d'avoir une discussion avec un groupe plus petit qui suscite la prise de parole par tous les participants en un temps court pour l'entretien.

⁶⁰ Cette combinaison des deux dispositifs a été utilisée dans les travaux de FERN (2001) qui a colligé des données empiriques à ce propos. Il rapporte certaines études qui montrent que des entretiens individuels précédant des entretiens de groupe produisent des données plus diversifiées que l'ordonnancement contraire (BARIBEAU et GERMAIN, *op.cit.*).

⁶¹ Il faut noter que la principale différence entre l'entretien collectif et le *focus group* se situe dans la méthode d'animation (EUROPA > Commission européenne > EuropeAid, http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/tools/too_fcg_whe_fr.htm#04_02. Consulté le 10/05/2013 à 10 h 15 minutes).

Les objectifs assignés à cet entretien sont multiples. Il s'agit de donner à la recherche le moyen de «*décrystalliser*» selon le terme de FERN (2001 : 142-143) et de MORRISON (1998 : 159) l'imposition d'une signification donnée par les réponses individuelles, en voyant les similarités et d'avoir une information plus nuancée et souvent plus riche. De plus, l'exploitation de l'entretien collectif s'est faite dans le souci de rechercher la généralité et la confrontation des discours des agriculteurs sur les causes liées aux agences de crédit aux fins de faciliter les analyses (LIEBES et KATZ, 1990 ; BARIBEAU et GERMAIN, 2010).

Au total trois (3) guides d'entretiens individuels spécifiques et un (1) guide d'entretien collectif ont été élaborés. Cependant, au cours de l'opérationnalisation de cet outil, il a été choisi de prendre des notes plutôt que d'enregistrer les personnes rencontrées avec un magnétophone pour éviter de créer un malaise avec les répondants. Le fait de parler d'enregistreur aurait attiré démesurément l'attention des interlocuteurs alors que l'intérêt est de les inciter à parler le plus librement possible et qu'ils se sentent comme dans une conversation informelle. Au moment où l'affaire de l'enregistrement non avoué de l'affaire du port sec de *Tori-Bossito*⁶² déferle la chronique, il fallait alors éviter au cours la collecte cette mauvaise presse faite sur l'enregistrement d'une conversation.

❖ La grille d'observation

Les observations sur le terrain vont essentiellement concerner la relation systématique des défaillances du mécanisme d'octroi de crédits et de services financiers et la

⁶² Le chantier du port sec de *Tori-Bossito* : Initiative privée soutenue par le gouvernement pour favoriser le désengorgement du port autonome de Cotonou. Mais certains collaborateurs directs du chef de l'Etat si l'on en croit les informations les plus sérieuses de la presse Béninoise. Corroborées du reste par les limogeages du Secrétaire général de la présidence de la République, du directeur général du port autonome de Cotonou, du directeur de cabinet du ministre de l'Economie maritime, par ailleurs, du président du Conseil d'administration du port, etc. Ces personnes, d'après les informations officielles, se seraient rendues coupables de faits de corruption en exigeant et en obtenant des pots-de-vin au promoteur dudit port sec. Ce dernier aurait pris soin de filmer ses bourreaux financiers et, avec le film, aurait convaincu le chef de l'Etat. Sur ces entrefaites, ils ont été sanctionnés sur le plan administratif. « *Mais, là où le bât blesse, c'est qu'il y a eu des enregistrements sonores qu'il m'a fait écouter et qu'il a fait écouter également au Président de la République. A l'écouter, cet élément sonore aurait été envoyé à ses partenaires de l'étranger* » dit le Ministre de l'économie Maritime du Bénin (article du 14 septembre 2012, du site <http://www.egbade.com/article-scandale-autour-du-port-sec-de-tori-les-implications-selon-le-ministre-valentin-djenontin-110074477.html> , consulté le 02/11/2012 à 06 h06 min.).

satisfaction des producteurs agricoles qui sont venus avec besoin. La grille d'observation a permis d'accéder directement à certains faits, au niveau des services d'accueil et d'opération de transfert de monnaies, c'est pourquoi l'observation a été non avoué (AUBERT-LOTARSKI, 2007) afin de ne pas gêner le travail des employés des agences de crédit. Pour cela, il est choisi comme lieu d'observation les agences de crédit à des temps différents de la journée afin de rendre saillantes d'éventuelles différences concernant les pratiques des agents de crédits entre les heures de travail.

Par la **grille d'observation**, il a été possible de suivre le déroulement des prestations de services et leurs interactions (rapport de professionnels d'échanges autour de l'opération de crédit, de salariés d'une institution financière aux clients ou à un public, interactions entre usagers), notamment au niveau de l'agence de prêt et d'éventuels cas d'inspection pour et de suivi du client producteur agricole. Au cours de l'observation, le matériel utilisé est composé du chronomètre, de la grille d'observation et d'un stylo à bille.

3-2-2 L'outil de la phase quantitative

Pour le compte la phase quantitative, il a été utilisé uniquement, le questionnaire.

❖ Le questionnaire

Il a été utilisé l'enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des producteurs agricoles notamment les bénéficiaires et non bénéficiaires de crédits agricoles. L'instrument utilisé est composé à la fois des questions de faits (Elles concernent des faits comme ceux de non-remboursement et de clientélisme et l'analyse qui en découle de la part du répondant), des questions d'opinion (ouvertes ou fermées) et des questions couplées (formes de questions qui sont caractérisées par une double forme d'interrogation, une forme fermée et une forme ouverte, et leur ordre importe) .

A l'aide de cet instrument administré à un échantillon choisi uniquement au sein du groupe des agriculteurs en tenant compte du sexe, il a été possible d'évaluer entre autres auprès d'eux sur une base statistique les raisons du non-remboursement liés aux agences de crédit.

4- Echantillonnage

Il est question ici de présenter, les méthodes de choix des villages de collectes et des unités de l'échantillon.

4-1- *Choix des villages de collecte et techniques d'échantillonnage appliquées aux acteurs*

4-1-1 *Choix des villages échantillon*

En l'absence d'une liste complète et numérotée des individus à sélectionner ayant bénéficié de l'octroi de crédits, couvrant toute la commune ; la constitution d'un échantillon représentatif de tous les arrondissements et les villages pourrait être difficile si l'on tient à ce que tous les villages soient représentés et visités alors que les moyens financiers⁶³ disponibles sont très limités. Pour éviter cette difficulté et la dispersion des individus, le choix des sites de collecte a suivi la technique probabiliste de l'échantillon en **faisceau, encore appelé échantillon en grappe**. Aussi, cela se justifie par le fait que la question d'une affectation des ressources financières émaillées d'effets hypothéquant le remboursement des clients répond à des stratégies et jeux d'acteurs qui peuvent s'observer à un niveau local comme l'a fait LEGAULT (1990) dans le domaine de la santé. La technique non probabiliste d'échantillonnage en grappes a fourni un cadre analytique pertinent pour faire le lien entre les phénomènes microsociaux et les comportements collectifs organisationnels (FERRARY et PESQUEUX, 2006) autour du marché du crédit agricole de la commune.

Pour ce faire il est mis à contribution les informations du PDC-Lalo⁶⁴ (COMMUNE de LALO, 2010) selon lesquelles d'une part, la commune est peuplée par divers groupes ethniques qui sont : les Adja⁶⁵, ethnies majoritaires, les *Tchi*⁶⁶; les *Fon* et *Mahi*⁶⁷.

⁶³ La recherche s'effectue sur financement propre, ce qui explique les moyens limités disponibles pour les opérations de terrain.

⁶⁴ Aux termes des dispositions de l'article 84 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune élabore et adopte son Plan de Développement Communal (PDC). Tout en veillant à sa cohérence avec les orientations nationales, elle est responsable de sa mise en œuvre pour une meilleure atteinte des finalités définies (COMMUNE de LALO 2010 :14).

⁶⁵ Ils sont venus de *Tado* en transitant par *Djakotomey, Dogbo, Toviklin* et se sont installés dans les arrondissements de *Banigbé, Lokogba, Gnizounmè, Hlassamè, Lalo et Adoukandji (ibid.)*.

D'autre part, en tenant compte des caractéristiques pédologiques⁶⁸ des endroits propices à l'agriculture et la concentration des agriculteurs sur les sols que constituent les terres de la zone de *Tchi* qui se dégradent continuellement à cause de l'action anthropique et de l'existence, des réserves d'eau qui favorisent la production agricole en offrant l'opportunité de servir à l'irrigation (*ibid.*).

Ainsi, en appliquant l'échantillonnage en grappes, les Arrondissements de *Tohou* et *Ahomadégbé* de la zone de *Tchi* ont été sélectionnés. Au niveau de l'Arrondissement de *Tohou*, les Villages de *Hehoukpâ* et *Govêta* ont été retenus, tandis que pour celui d'*Ahomadégbé*, il s'agit, d'*Adjaïgonou* et d'*Ahomadégbé-centre*. Toutefois, les Arrondissements de *Lalo-Centre* de et de *Hlassamé* ont été pris en compte à cause de la présence des agences de crédit et des agents des services déconcentrés pour les besoins de l'enquête. Enfin quatre villages ont été sillonnés à la recherche des agriculteurs situés entre la tranche d'âge de 15 à 55 ans.

4-1-2-Choix des unités de l'échantillon

Les Sciences Humaines et Sociales (SHS) doivent, pour leur investigation, construire un groupe représentatif ou exemplaire pour représenter, en miniature, l'ensemble plus vaste concerné par le problème de la recherche (AKTOUF, *op.cit.*). En tenant compte de cette orientation méthodologique, les techniques non probabilistes et probabilistes d'échantillonnage, ont servi à la constitution de cet échantillon.

➤ *Choix des groupes stratégiques et des catégories d'acteurs*

Etant donné que le sujet renvoie à une question de marché financier où des stratégies et jeux s'observent à travers des circuits et des mécanismes parfois diffus et informels

⁶⁶ C'est le second groupe ethnique, ils sont partis de Tado et ont transité par *Toffo*, *Zogbodomè*, *Aguidahoué* dans Lokossa et ont pris place dans les arrondissements de *Ahomadégbé*, *Ahodjinnako*, *Tohou*, *Tchito* et *Adoukandji* (*ibidem.*)

⁶⁷ Ils ont quitté Abomey et les collines pour s'installer dans les arrondissements de *Zalli*, *Gnizounmè* à *Tandji*, *Lalo* à *Ladikpo* et *Lalo centre* (*ibidem.*)

⁶⁸ La commune est caractérisée par une végétation de savane herbacée et arborée, de forêt, d'essences forestières et de palmeraies et de savane herbacée et arbustive, plus remarquable dans la dépression de *Tchi* (BIAOU, 2006.). Cependant, la nature archaïque des outils ne permet pas aux braves populations d'exploiter correctement les premiers qui sont les plus riches et les plus étendus, amenant, les populations à se concentrer sur les sols marginaux qui se dégradent continuellement à cause des systèmes cultureux et de la pression foncière (*ibid.*).

et formels de la société, la technique d'échantillonnage s'est basée sur chaque groupe stratégique et son niveau d'implication dans la manifestation du phénomène. Quatre groupes stratégiques ont été repérés à l'aide de la technique du choix raisonné, selon les critères socioprofessionnels et les objectifs durant le processus. On distingue :

- ❖ un premier groupe d'acteurs comprenant les agriculteurs bénéficiaires de crédits ayant eu des difficultés de remboursement ou non ;
- ❖ un deuxième groupe concerne le personnel de l'agence de crédit chargé de la clientèle et la gestion de l'affectation du crédit;
- ❖ un troisième groupe concerne les intermédiaires financiers ;
- ❖ un quatrième groupe concerne le personnel des services déconcentrés de l'Etat que sont le CeCPA, la Mairie et la brigade de Gendarmerie de Lalo.

➤ *Echantillonnage de la phase quantitative et taille de l'échantillon*

A ce niveau, il a été utilisé trois outils, la grille d'observation, le guide d'entretien individuel et celui collectif. Les individus ont été sélectionnés à l'aide du choix raisonné ou de la technique de boule de neige en tenant compte des caractéristiques spatiales des acteurs. Pour les besoins de l'entretien semi-direct individuel qui prend en compte les quatre groupes stratégiques, les individus sont sélectionnés par choix raisonné selon leur degré d'implication dans le sujet.

Pour le groupe stratégique des agriculteurs, les critères de propriétaire et chef d'exploitation agricole et bénéficiaire de crédit agricole ont servi à l'identification des individus en réservant un tiers (1/3) de l'échantillon aux productrices. Cette proportion est justifiée par le fait que les femmes ont rarement un faible accès au crédit (COMMUNE de LALO, 2010). De façon opérationnelle les producteurs agricoles qui ont une fois bénéficié de crédit sont interrogés à l'aide du guide d'entretien individuel semi-structuré, jusqu'à concurrence de 30 personnes pour les quatre villages sélectionnés (OLIVIER de SARDAN, 1995b). En raison de 15 répondants par arrondissement retenu pour la recherche.

Pour les agences de crédit et leur personnel, en tenant compte du critère de responsable chargé des opérations de crédit et de la clientèle, il a été interrogé 16 personnes selon la disponibilité des agents sur le total des agences de crédits intervenant sur le territoire de la commune. Il faut noter ici (*cf.* tableau 4), que le nombre total du personnel des agences de crédit intervenant aux auprès des agriculteurs de Lalo, n'a pas pu être estimé, en raison de la non-présence de certaines sur le territoire de Lalo. Etant donné que ce sont des structures où l'information est difficile à obtenir, la taille a été déterminée surtout par la volonté et le dévouement à la cause de la recherche des répondants.

Concernant la catégorie des agents des services déconcentrés de l'Etat, on retrouve les agents du CeCPA, les agents de la mairie et agent de la brigade de gendarmerie de Lalo. Ce groupe a été sélectionné en raison de son implication dans l'encadrement des producteurs agricoles et des interventions en cas de difficultés de remboursement où il sera question de la prise d'engagement entre le débiteur et le créateur. Les individus ont été sélectionnés selon la technique du choix raisonné en tenant compte de leurs rôles et de la volonté de participation à l'enquête. Du côté du CeCPA, 5⁶⁹ personnes ont été interrogées, en tenant compte de la couverture de la zone par l'agent. Pour la brigade, 3 personnes ont été interrogées et au niveau de la mairie deux personnes ont été répondants dans le cadre de la recherche.

Au niveau du groupe stratégique des courtiers financiers particuliers, à l'aide de la technique « boule de neige » 10 personnes ont été interrogées ; ce qui représente l'atteinte du point de saturation au niveau de ce groupe stratégique. Le choix de cette technique se justifie par l'absence d'une liste exhaustive des courtiers financiers et de la connaissance par attribution de poste du sujet au niveau des agents du service déconcentré, étant donné que, « *l'échantillonnage boule de neige est utile pour des populations petites ou spécialisées* » (MINISTRE DE L'INDUSTRIE-CANADA, 2010: 128). Elle s'est opérationnalisée en partant d'un informateur privilégié avec des caractéristiques spéciales pour identifier d'autres gens comme lui jusqu'atteinte de la

⁶⁹ Il a été identifié 4 agents qui interviennent dans les zones sélectionnés en plus du responsable du centre ce qui fait 5 répondants.

taille d'échantillon exigé ou jusqu'à ce que la collecte de données ne produise aucune information nouvelle. Cet informateur a été repéré grâce aux informations obtenues à la mairie.

Au niveau de la taille de l'échantillon de l'entretien collectif avec la catégorie des producteurs agricoles, la sélection a été faite au sein des organisations de producteurs en tenant compte des listes disponibles au CeCPA. Ce type d'outil a été réalisé, en veillant à éliminer les individus déjà interrogés lors de la phase de l'entretien individuel. Les critères qui ont servi à la constitution du groupe sont bien l'homogénéité, degré de connaissance sur la question du crédit agricole et bien entendu la taille des groupes, modalités de mise en relation. Tous les participants à un groupe collectif doivent faire partie d'une même coopérative ou groupement avec une maîtrise des mécanismes et gestion de l'octroi du crédit agricole. La sélection s'est faite selon un procédé participatif tout en veillant à rester sur la taille de 5 personnes par groupes. Au total, 8 entretiens de groupes de 5 personnes⁷⁰, en raison de 2 groupes d'entretien par village sélectionné.

En somme, il a été exploité pour l'enquête qualitative, deux techniques d'échantillonnage à savoir celui raisonné et celui de boule de neige à travers l'application un guide d'entretien semi-directif spécifique à chaque catégorie d'acteurs selon deux contextes différents : individuel et collectif pour les producteurs agricoles. Cette phase s'est déroulée simultanément avec celle quantitative.

➤ *Echantillonnage de la phase quantitative et taille de l'échantillon*

⁷⁰ Il n'existe pas de règle sur le nombre de groupe, et le nombre de fois où on les réunit. Cela dépend de la problématique, de l'échantillon que l'on veut constituer, du travail en profondeur et par étapes avec les participants. La taille du groupe est également sujette à appréciations diverses. La plupart des spécialistes s'accordent néanmoins sur un nombre compris entre 5 et 10 personnes. En dessous, le groupe est pauvre (faible variété des points de vue). Au-dessus, l'animation est délicate et il existe un risque de fractionnement de discussions et de sous-groupes (De SINGLY et al., 2004).

Comme, dans le cadre de l'enquête quantitative, c'est l'outil du questionnaire qui a été retenu, il est fait appel aux techniques d'échantillonnage probabiliste. Le postulat de base étant que chaque unité de la population a la même chance d'être choisie qu'une autre au sein de l'échantillon ; c'est donc le **hasard** qui détermine la composition de l'échantillon. Pour ce faire, il a été fait appel à la technique **d'échantillonnage probabiliste systématique** pour constituer l'échantillon quantitatif à partir d'une liste existante. Les services du CeCPA-Lalo ont été mis à contribution en fournissant une liste de tous les producteurs agricoles par village qui se sont fait enregistrés. Il a été procédé par actualisation de la liste à la veille de la collecte par questionnaire proprement dite.

Pour avoir la chance de rencontrer les individus qui n'ont pas bénéficié du crédit agricole auprès des institutions financières, il a été effectué un choix au hasard des individus devant constituer l'échantillon, en partant du dernier inscrit sur la liste réactualisée par village échantillon et en appliquant un pas de 4, représentant le nombre d'écart entre les individus sélectionnés. *In fine*, un échantillon de 30 producteurs par village a été constitué avec un total de 120 producteurs agricoles répondants pour les quatre villages retenus pour la recherche. Ainsi, cette enquête quantitative destinée aux producteurs agricoles bénéficiant du crédit ou non a visé à recueillir les opinions de ceux-ci sur les mécanismes formels ou informels d'octroi du crédit et la corrélation de ceux-ci avec la capacité de remboursement.

4-3- Récapitulation des Groupe d'acteurs et échantillonnage

A la fin de la collecte de données, la composition de l'échantillon est dressée dans le tableau de la page suivante.

Tableau 1 : Récapitulation des outils et échantillonnage

N°	Structure	Outils et technique d'échantillonnage et critères	Score	%
01	CeCPA	Guide d'entretien individuel avec l'aide du choix raisonné (Critères : Intervention sur le marché, Intervention dans les villages sélectionnés et la volonté de participation)	5	2,21
02	Agences de crédit	Guide d'entretien individuel à l'aide du choix raisonné (Critères : Poste de responsabilité, Rôle dans le processus, la volonté de participation et disponibilité)	16	7,08
03	Courtiers financiers particuliers (absence d'une liste exhaustive des courtiers financiers particuliers)	Guide d'entretien individuel à l'aide de la boule de neige (Critères : Pratique ou Spécialiste du courtage financier et volonté de participation)	10 (point de saturation)	4,42
04	Brigade de gendarmerie	Guide d'entretien individuel à l'aide du choix raisonné (Critères : Intervention sur le marché et la volonté de participation)	3	1,33
05	Mairie	Guide d'entretien individuel à l'aide du choix raisonné (Critères : intervention au cours de l'octroi et volonté de participation à la recherche)	2	0,88
06	Producteurs agricoles par entretien individuel	Guide d'entretien individuel à l'aide du choix raisonné (Critères : Propriétaire d'exploitation agricole, bénéficiaire de crédit, et sexe)	30	13,27
07	Producteurs agricoles en entretien collectif	Guide d'entretien collectif à l'aide du choix raisonné (Critères : l'homogénéité (groupe), degré de connaissance sur la question du crédit agricole, taille des groupes, et la sélection est participative)	40	17,70
08	Producteurs agricoles par questionnaire	Questionnaire individuel à l'aide du choix systématique à partant du dernier inscrit sur la liste et en appliquant un pas de 4, (Critères : Propriétaires d'exploitation agricole, bénéficiaire de crédit, non bénéficiaire, inscrits sur dans les registres du CeCPA)	120	53,10
TOTAL			226	100,00

Source : Données de terrain, 2012.

Il ressort de cette configuration que 4,42 % de l'échantillon proviennent des institutions financières, contre 84,07 % des producteurs agricoles ; ce qui montre que la recherche s'est beaucoup plus penchée sur les agriculteurs. Toutefois, on retrouve 4,42% qui sont des particuliers engagés dans le courtage financier et 2, 21% qui sont

des agents du CeCPA et 1,33% qui appartiennent à la brigade territoriale de Lalo qui ont un regard d'observateur du fait étudié. Parmi le groupe des agriculteurs, on a 36,84 % de femmes interrogées tandis que pour les hommes c'est 63,16 % sur un total de 190 personnes répondants de l'enquête. Cette situation peut s'expliquer non seulement par la méthode de sélection à choix raisonné pour lequel cette recherche a fait option, et par le fait que la majorité des femmes a un accès difficile au crédit agricole.

5- Cadre analytique de la recherche

5-1- Procédure de traitement des données et paradigme d'analyse: comprendre comment les acteurs financiers hypothèquent le remboursement des emprunteurs ?

5-1-1- Procédure de traitement et analyse des données

Il est question de présenter la procédure qui permet au chercheur lorsqu'il se retrouve face à une profusion de notes de terrain et du verbatim provenu des entretiens effectués avec l'intention d'en faire du sens a toujours quelque chose d'impressionnant, disait PAILLE et MUCCHIELLI (2010).

Les objectifs centraux poursuivis, le cadre conceptuel et le mode de recueil des données imposent la combinaison de l'analyse qualitative et quantitative comme choix de la méthode d'analyse (AKTOUF, 1987). Il s'agit d'une part, de comprendre la manière dont les comportements fonctionnels et relationnels des acteurs au cours de l'affectation du crédit agricole rendent difficile le retour sur investissement chez les producteurs agricoles à travers l'analyse qualitative. Celle-ci s'est basée sur la méthode dite de triangulation, de l'itération et de l'explication interprétative. D'autre part, elle a été couplée par l'analyse quantitative avec l'utilisation des méthodes de tri à plat et de tris croisés pour les variables quantifiables afin d'analyser les variations concomitantes et comparaisons statistiques en recourant au calcul des associations⁷¹ pour les variables qualitatives (LOUBET Del BAYLE, 2000). Sur le plan des analyses

⁷¹ Cette technique a pour but d'établir si, dans la série de cas comparés il existe une association des deux variables étudiées ou, au contraire, une indépendance de ces variables. Il y a association si elles sont absentes ou présentes simultanément ; il y a indépendance si elles peuvent être dissociées et exister l'une sans l'autre. Le principe de base du calcul des associations consiste à comparer le nombre de cas où les deux variables sont absentes ou présentes simultanément et le nombre de cas où elles sont dissociées (Loubet del Bayle 2000).

quantitatives, le logiciel Excel (2007) a été utilisé afin de réaliser des statistiques descriptives et d'inférences et des analyses de variance. C'est grâce à ces stratégies, que les données collectées ont été ordonnées, classées, comparées, mesurées pour déterminer la force du lien entre les variables explicatives et la variable expliquée.

5-1-2- Paradigme de l'endettement comme problème de développement

En tenant compte de l'encastrement entre le fait économique et le social (GODELIER, 1974), la démonstration que se propose de faire ce travail est relatif à la capacité réductrice des comportements des acteurs financiers sur la capacité de solvabilité des producteurs agricoles s'inscrit dans une préoccupation de développement humain durable. Cette recherche fait appel à la notion de «champ» social de BOURDIEU (1994 a et b)⁷² et place le raisonnement sur les constats qui expliquent les difficultés de remboursement du crédit que les agriculteurs ont sollicité auprès des agents financiers locaux particuliers. En s'appuyant sur la théorie de BOURDIEU qui montre que la concurrence est la caractéristique principale de l'interaction qui caractérise l'ensemble des champs sociaux, il est exploité pour les besoins de l'analyse, la théorie du surendettement (KRUGMAN, 1988 ; SACHS, 1988 et COHEN, 1992), pour montrer comment l'endettement est un problème du développement (MKANDIWARE,1999) .

Au regard de la théorie du surendettement développée par KRUGMAN (*op.cit.*) ; SACHS (*op.cit.*) et COHEN (*op.cit.*), les emprunts extérieurs des producteurs agricoles, au-delà d'un certain seuil, découragent l'investissement et la consommation et par conséquent génèrent des effets pervers sur la croissance économique. De plus le surendettement, en hypothéquant la probabilité de remboursement, amoindrit du coup les capacités de la communauté agricole, à tirer profit des fonds au cours des échanges commerciaux des produits agricoles et à investir ; le développement de cette localité se voit alors compromis (AMOUZOU, 2009 ; FOKAM, 2009).

⁷² Rappel : dans la perspective de Bourdieu, le marché de l'octroi du crédit agricole représente un espace de concurrence où s'affrontent des individus dotés en ressources (ou capitaux) en vue du monopole de la légitimité et du bien rare qu'est le crédit agricole. Il s'agit donc d'une lutte avant tout symbolique. Ainsi il n'existe pas pour Bourdieu de conflit central unique mais d'une multiplicité de luttes sociales (BOURDIEU *op.cit.*).

En outre, comme le recommande CERNEA (1998), pour faire une analyse sur un marché il faut tout d'abord en comprendre les différentes dimensions, son environnement global (démographique, économique, institutionnel, social et culturel) et l'environnement plus proche en relation directe avec le système social au sein duquel il s'insère. De cet ordre d'idées, cette analyse privilégie les dimensions physique, économique, humaine avec à la clé la gouvernance d'une gestion équitable du système financement agricole.

5-2- Théories sociologiques mobilisées pour la compréhension des interactions et pratiques entre acteurs prêteurs et demandeurs de crédit.

5-2-1- L'analyse stratégique pour comprendre les pratiques et stratégies dans l'arène de crédit

L'objet de recherche recouvre les dimensions aux comportements fonctionnels et relationnels des agents de crédits au cours du mécanisme d'affectation du crédit qui sont porteurs des difficultés de remboursement de la part des producteurs agricoles. Il est question d'expliquer la manière dont, ces comportements d'acteurs, influencent le champ de l'octroi du crédit agricole d'une communauté africaine essentiellement agricole et rurale. A partir d'une telle situation, la théorie sociologique centrale d'analyse devrait mettre l'accent, comme le recommande OLIVIER de SARDAN (1995a :39) sur les acteurs sociaux ou les groupes d'acteurs (individuels et collectifs), leurs stratégies et leurs enjeux afin de comprendre le phénomène de la difficulté de remboursement du crédit agricole.

S'inspirant de cette considération méthodologique, le choix s'est porté sur l'analyse stratégique de CROZIER et FRIEDBERG (1977). On distingue nettement sur le champ de l'octroi du crédit agricole, le système d'organisation des agences de crédit et celui des producteurs agricoles demandeurs de crédit. Ces considérations plaident ainsi, pour commencer toute réflexion par une présentation des organisations financières d'octroi de crédits en tenant compte, non seulement de l'environnement social général, mais aussi de la logique des acteurs. L'objectif d'une telle démarche est d'identifier les buts des organisations ou mieux les effets caractéristiques car selon lui

les organisations ne développent pas seulement les buts (MINTZBERG, 1995)⁷³. Une prise en compte de cette perspective, amène à s'intéresser aux buts des acteurs qui composent l'organisation (SIMON, 1983).

L'analyse stratégique exploitée ici part du postulat qu'aucun acteur (agent de crédit) n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme l'objet du fonctionnement ou de l'accomplissement des buts de l'organisation de l'agence de crédit. Les conduites des acteurs ne sont plus vues comme la simple résultante, prévisible, stéréotypée (donc reproductible des déterminants structurels, financiers ou psychologiques), plutôt comme des comportements inventés par les acteurs, dans un contexte social, construit en vue des buts de leur organisation et des intérêts personnels (CROZIER et FRIEDBERG, *op.cit.*). L'idée de but de l'action est centrale car selon SIMON (1983 :6) « *chaque décision implique le choix d'un but et un comportement approprié* ». Cela autorise à penser, comme le précise CROZIER (*op.cit.*), que les conduites de l'agent de crédit sont toujours rationnelles. Même en cas de dysfonctionnements engendrés au cours de l'acheminement du crédit, l'acteur financier est doté d'une rationalité limitée, contingente et pas seulement économique, car il aurait réagi dans une zone d'incertitude sous l'influence d'un pouvoir⁷⁴.

De même, l'affectation du crédit par intermédiation locale tout en incluant cette logique, se manifeste par l'existence de "rationalités multiples" à travers la fixation des intérêts et des méthodes de recouvrement de crédit. Car il y a autant de "rationalités" que d'acteurs ou d'individus intervenants dans le courtage financier. Dès lors, les normes et pratiques instituées pour la bonne marche du système financier agricole se révèlent fragiles face au comportement de l'acteur en jeu (CROZIER, 1979) qui, par ailleurs, a du mal à se conformer à la normalité (CROZIER, 1995). D'une conjoncture de « *rationalité limitée* », l'acteur décide de façon séquentielle et choisit pour chaque

⁷³ Les variables organisationnelles : MINTZBERG (1995). distingue en effet, trois composantes essentielles des organisations, étroitement coordonnées entre elles : la coordination des opérateurs et la division du travail ; les buts organisationnels et La distribution du pouvoir.

⁷⁴ Le pouvoir est le "*résultat contingent de transactions entre plusieurs individus*". Le pouvoir résulte de la négociation entre des parties qui échangent et s'adaptent les unes aux autres. Ainsi, dans la relation entre A et B, « *le pouvoir de A sur B correspond à la capacité de A d'obtenir que dans sa négociation avec B, les termes de l'échange lui soient favorables* » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977).

problème à résoudre la première solution qui correspond pour lui à un « *seuil minimal de satisfaction*. » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977:46). En conclusion, au sein d'une arène d'octroi du crédit agricole, il n'y a donc pas de comportement irrationnel.

Certes, la réflexion sur l'acteur à la lumière de l'analyse stratégique n'est pas suffisante, puisque son comportement ne peut se concevoir en dehors de l'état duquel, il tire sa rationalité. Par conséquent, cette théorie ne rend pas compte de tous les modes d'influence sur le comportement des acteurs. Car il y a des pouvoirs qui revêtent des formes concrètes et variées : l'argent (clientélisme et pots de vin), le prestige social, la popularité, les notions de confiance (relations d'amitié entre le client et l'agent), de légitimité (prescription morale, injonction de fait⁷⁵ (BRAUD, 1985), de persuasion et de manipulation (échange de dons). Ces relations de pouvoir qui répondent parfois à des stratégies de contournement (LE ROY, KARSENTY et BERTRAND, 1966) et à ce que dit DAHL (1957 : 202-203), la capacité que « *A exerce du pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement* ». Pour contourner cette limite, la théorie d'interactionnisme de GOFFMAN (1974 et 1988) qui offre un avantage d'étudier plus amplement les interactions stratégiques entre acteurs, a été exploitée.

5-2-2- L'interactionnisme pour comprendre les comportements dans le cadre de l'affectation du crédit agricole

L'analyse des comportements des acteurs au cours des mécanismes et dynamiques de négociation autour de l'octroi du crédit qui sont porteurs des difficultés de remboursement de celui-ci par les producteurs agricoles amène à centrer l'analyse sur les échanges, les actions et réactions qui sont produites. Dans ce cas, les interactions entre acteurs ou groupes d'acteurs ont été explorées et expliquées à l'aide de la théorie de l'interaction pour fournir les conditions de création des difficultés de remboursement observées (GOFFMAN, 1974).

⁷⁵ Ces cas s'observent dans les cas de Coercition matérielle et de Coercition psychique (réelle ou subjectivement perçue) (BRAUD, 1985)

La compréhension des interactions de face à face à l'aune de la théorie de (*ibid.*), a permis de mettre à jour les jeux et stratégies réduisant la marge de manœuvre des producteurs agricoles à l'intérieur d'un ensemble de contraintes définies par les acteurs et les institutions de financement du crédit agricole. Contraintes face aux quelles les producteurs agricoles développent parfois des stratégies et des jeux d'alliances afin de contourner les contraintes des systèmes de crédit. On en vient à s'intéresser d'abord aux cadres sociaux de *l'expérience individuelle* en matière de crédit agricole qui autorise aux acteurs d'interpréter les situations de la même manière et de savoir comment s'y comporter, puis à la « *relation cognitive que nous avons avec ceux qui sont au-devant de nous* » (GOFFMAN, 1988 : 197). Les interactions dont on parle jusqu'ici n'impliquent pas seulement que les acteurs soient en situation de coprésence. Car il a été montré que les situations de face à face, obéissent à des règles particulières et qu'elles instituent un ordre particulier qu'on a pu nommer « *l'ordre de l'interaction* » (*ibid.*).

En situation d'interaction focalisée (conversation : la face et les rites d'interaction) ou non, les individus gèrent en permanence la représentation qu'ils donnent d'eux-mêmes, par des signes infinitésimaux qu'ils savent produire et interpréter pour autant qu'ils y ont été socialisés et qu'ils maîtrisent par conséquent le « *cadre* » de l'interaction (GOFFMAN, 1991). Dans ce cas, où l'interaction produit un ordre spécifique, elle s'appuie également sur un cadre, des institutions qui lui préexistent. De cette façon, les comportements des agriculteurs qui rendent fongible le crédit agricole qu'ils ont reçu doivent être analysés à l'aune des contraintes et des rapports de pouvoir de l'environnement social du marché au sein duquel, il se produit.

Conclusion partielle

En partant de la construction de l'objet de recherche, circonscrite autour des difficultés de remboursement du crédit agricole, facteurs de la faiblesse de l'investissement dans ce secteur moteur de l'économie et du développement d'une communauté, des hypothèses de recherche ont formulé. L'analyse de la littérature existant sur les facteurs explicatifs, a centré la réflexion sur l'hypothèse selon laquelle les acteurs

financiers eux-mêmes créent la survenance d'un tel phénomène au cours du transfèrement des fonds. Partant de cette hypothèse centrale, le questionnaire, la grille d'observation et les guides d'entretien, ont subi un prétest sur un certain nombre de personnes dans l'Arrondissement de Lalo, chef-lieu de la Commune de Lalo ; ce qui a rendu plus opérationnel les outils de collecte après leur réajustement (ALBOU, 1968 ; AKTOUF, 1987).

Après cette étape, la collecte des données sur le terrain s'est faite à la fin de deux saisons de pluies (mois de novembre et décembre) à cause de la praticabilité des pistes d'accès aux villages sélectionnés. Car l'impraticabilité des pistes et chemins⁷⁶, pourrait avoir une incidence réductrice sur l'effectivité et la qualité des données en ce sens qu'il serait difficile d'atteindre certains agriculteurs. La porte d'entrée pour réunir les individus de l'échantillon a été, après les autorités locales, les services du CeCPA-Lalo. La collecte des données s'est faite en trois étapes :

- une première étape qui est celle de l'administration de l'outil du guide d'entretien individuel spécifique avec la grille d'observation ;
- une deuxième étape qui a été celle de l'application de l'outil de l'entretien collectif ;
- et une troisième étape qui celle de l'administration du questionnaire individuel.

⁷⁶ Les inondations et les crues du fleuve *Couffo*, rendent souvent difficiles l'accès à certaines localités de la Commune de Lalo en période de pluies.

**2EME PARTIE : MARCHE DU CREDIT AGRICOLE : CARACTERISTIQUES, PRATIQUES
D'ACTEURS FINANCIERS ET ENDETTEMENT DES BENEFICIAIRES.**

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats et les analyses faites à partir des théories et données documentaires mobilisées pour la recherche. Il est question, après avoir opérationnalisé des techniques et outils, de dresser les caractéristiques des groupes stratégiques du marché du crédit agricole de la Commune de Lalo. Il est présenté un ensemble de cadres référentiels et de connaissances théoriques préalables qui ont participé à l'opération de mise de sens, des synthèses et des généralisations que l'on peut faire dans un situation de moisson de collecte (LOUBET Del BAYLE, 2010).

CHAPITRE IV : MARCHE DU CREDIT AGRICOLE, **CARCTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES GROUPES** **D'ACTEURS**

1- Producteurs agricoles de la Commune de la Lalo

1-1- Caractéristiques des acteurs

Cette recherche a porté sur un échantillon de 190 producteurs agricoles, toutes catégories confondues, avec une majorité pour la production végétale⁷⁷. Cependant, il faut noter qu'à Lalo, la spécialisation n'est pas très poussée dans le secteur agricole. Ces producteurs ont tous bénéficié au moins une fois du crédit agricole ces dernières années, mais ils ne sont pas tous bénéficiaires des agences privées d'octroi de crédits. Les caractéristiques socio-économiques de ces producteurs sont présentées par le tableau 2 de la page suivante. Ce sont des facteurs susceptibles d'affecter le remboursement des crédits agricoles.

⁷⁷ La production animale est peu développée dans la Commune de Lalo. En effet, il n'existe pas de grands centres d'élevage dans la commune malgré la demande potentielle en produits de bétail (bovins, ovins, caprins, porcins) et de la volaille. De plus, dans le sous-secteur production animale, les femmes détiennent le monopole de l'activité à cause de fait que cette activité n'exige pas l'accumulation des facteurs de production avant son développement, qui l'associe à la vente des volailles (poulets, canards, pigeons), des caprins (chèvres) et des porcins. (COMMUNE de LALO, 2010).

Tableau 2 : Caractéristiques socio-économiques des agriculteurs bénéficiaires de crédits

Variables	Modalités	Fréquence absolue	Fréquence relative (%)
Sexe	Féminin	70	36,84
	Masculin	120	63,16
TOTAL		190	100,00
Alphabétisation	Primaire	169	88,95
	Compris entre 6 ^{ème} en 3 ^{ème}	15	3,68
	BEPC - Terminale	6	3,16
TOTAL		190	100,00
Activité principale selon l'importance du revenu procuré	Production végétale	160	84,21
	Production animale	5	2,63
	Transformation de produits agricoles	21	11,05
	Pêche et pisciculture ⁷⁸	4	2,11
TOTAL		190	100,00
Culture vivrière principale en fonction de la superficie	Maïs	110	57,89
	Riz	50	26,32
	Manioc	7	3,68
	Palmiers à huile	5	2,63
	Arachide	3	1,58
	Niébé et Soja	2	1,05
	Coton	0	0,00
	Marâchage	13	6,84
TOTAL		190	100,00

Source : Données de terrain, 2012.

De l'analyse du tableau 2, il ressort que la majorité des producteurs agricoles n'a pas dépassé le cap du primaire. En effet, environ 88,95% sont dans la catégorie de ceux qui ont le niveau primaire, 7,89% le niveau compris entre 6^{ème} et la classe de 3^{ème} et seulement la proportion de 3,16% est comprise entre l'obtention du BEPC et le niveau de la classe de Terminale. Cette dernière catégorie, s'explique par le fait qu'il existe des producteurs jeunes qui associent agriculture et études scolaires, soit qui n'ayant pas pu avoir le Bac, se sont donnés à l'agriculture et au commerce. Toutefois, cela conforte WAMPFELER (2000) dans sa position lorsqu'il affirme que la clientèle rurale est faiblement instruite ; ce qui influence fortement l'utilisation des services financiers. Par ailleurs, la quasi-totalité (84,21%) des personnes interrogées, a comme activité principale la production végétale. Elle est suivie par la transformation (11,05 %) puis la production animale (2,63%) et enfin la pêche et la pisciculture (2,11 %). Cette prédominance de la production végétale s'explique par le fait que la zone de

⁷⁸ L'activité de pêche n'est pas développée dans la Commune de Lalo. Les statistiques sont quasi absentes. Elle est pratiquée par les populations des arrondissements de *Zalli, Ahomadégbé, Tohou, Gnizounmè et Tchito*, traversés par le fleuve *Couffo* (COMMUNE de LALO, *op.cit.*)

collecte est essentiellement propice à la production végétale (COMMUNE de LALO, 2010).

Les résultats du tableau 2 montrent également que le maïs est la principale culture agricole produite selon les répondants. Ce résultat est confirmé par tous les groupes stratégiques identifiés surtout celui du personnel du CeCPA. Environ 57,89% des personnes interrogées ont le maïs comme culture principale. Le riz est la deuxième culture importante (26,32%), suivi respectivement du maraîchage (6,84%), du manioc (3,68%), du palmier à huile (2,63%) de l'arachide (1,58%), du niébé et soja (1,05%) et coton (0,0%). Ce pourcentage pour le coton, s'explique par le fait que la culture du coton peine à prendre corps dans la Commune de Lalo, bien que les populations reçoivent des subventions pour cette production. D'ailleurs, selon le responsable du centre communal de Lalo (RCPA), la campagne du coton a été un échec chez lui. La position qu'occupe la culture du riz, s'explique par le fait que la zone de collecte est une zone favorable à la culture et parce que la CLCAM, une agence d'octroi de crédits, ne finance que la riziculture en plus du programme PUASA.

Concernant la variable de l'appartenance à un groupe, tous les agriculteurs déclarent être dans une organisation de producteurs ou un groupe de solidarité financière. Le tableau 3 de la page suivante fait ressortir les fréquences de cette variable témoignant du fait de l'existence d'une solidarité financière dans l'obtention et la gestion du crédit agricole.

Tableau 3 : Fréquence de l'appartenance des producteurs agricoles de Lalo à un réseau de solidarité financière ou coopérative

Variables	Modalités	Fréquence absolue	Fréquence relative (%)
Appartenance à au moins un groupe de solidarité financière	Appartenance à aucun groupe	0	0,00
	Appartenance à un groupe	190	100,00
	Appartenance à deux groupes	133	70,00
	Appartenance à trois groupes	8	4,21
Appartenance à au moins une Organisation de Producteur Agricole	Appartenance à aucun OPA	1	0,53
	Appartenance à un OPA	189	99,47
	Appartenance à deux OPA	7	3,68
	Appartenance à trois OPA	2	1,05
Avoir eu du crédit agricole une fois	Oui	190	100,00
	non	0	0,00
Avoir eu du crédit auprès de	Groupe de solidarité financière	190	100,00
	Usurier	180	94,74
	OPA	80	42,11
	IMF et banques	50	26,32
	Projet ONG à volet Microfinance	80	42,11
Avoir eu des difficultés de remboursement	Non	10	5,26
	Oui	180	94,74

Source : Données de terrain, 2012.

Pour le financement de leurs activités agricoles, les producteurs font recours à plusieurs sources. On dénombre comme source de financement, les groupements de solidarité financière, les IMF, les usuriers, ONG et Programme de crédit. Tous les agriculteurs ont bénéficié au moins une fois du crédit agricole ces dernières années. Toutefois, tous ne l'ont pas eu auprès d'une agence institutionnelle de crédit. La majorité des répondants estime que la principale source de financement des activités de production agricole est l'autofinancement ou le financement par une personne de sa famille biologique. Ce résultat semble conforter le rapport du MAEP (2006), lorsqu'il affirme qu'en dehors de la filière coton où le remboursement est assuré, les institutions

financières, se refusent de financer les autres filières à cause des risques élevés des risques de non-remboursement qu'elles comportent.

Le financement des agences de crédit occupe toutefois une position très considérable dans le secteur productif de la Commune de Lalo, même si la grande masse de petits producteurs du type familial est presque exclue du financement. Environ 100% des répondants agriculteurs appartiennent à un groupe de solidarité financière. Ceci se justifie par le fait que les structures de microfinance utilisent plus la caution solidaire comme garantie pour l'octroi de crédits (MAUD, 2007). A cela s'ajoute le fait que, les crédits sont majoritairement concentrés sur le court terme (85%), rarement sur le moyen (14%) et le long terme est pratiquement inexistant (1%). La faiblesse des financements par le biais des OPA s'explique par le manque de préférences des IMF à financer ces types d'organisations, au regard des problèmes de gestion qui s'opèrent en leur sein (IAGU et RFAU/AOC, 2007).

Le crédit étant alors rare auprès des agences financières modernes, la majorité des agriculteurs fait toujours recours au financement chez les usuriers, malgré les taux d'intérêt élevés. Une proportion de 94,74 % a eu recours à ce type de financement ; confirmant donc les constats faits par AÏNA (2011). Historiquement cela consistait, selon les répondants, à de simples échanges en nature, avant d'évoluer vers de véritables prêts numéraires qui peuvent atteindre des sommes élevées parfois dans un cadre de groupement et d'organisation. Confirmant donc, la définition du terme qu'a donnée le *lexique d'économie* de SILEM et ALBERTINI (2011) centrée sur la confiance. Ainsi, pour cette communauté, le crédit agricole est basé sur la confiance mutuelle, comme l'affirme LANCELIN (2001).

Pour ce qui concerne les caractéristiques des groupements, les données colligées, des groupes d'acteurs interrogés, montrent que la plupart des membres appartiennent au même groupe ethnique, tout comme le même hameau. Cependant, les groupements se distinguent au niveau du critère « sexe ». On distingue des groupements de femmes avec une légère proportion d'hommes entre deux ou trois et ceux des hommes avec au moins une seule femme. A côté de ces organisations se trouvent d'autres mixtes pour

des exigences de genre selon les répondants. La présence d'une femme au sein des groupements masculins, se justifie par les conditions imposées par les ONG, IMF et les partenaires au développement. S'agissant de l'âge, seulement une faible proportion des membres, se retrouve sensiblement au même âge et rare sont ceux qui sont instruits dans le groupe. On constate souvent l'existence d'au moins une personne instruite pour les besoins de secrétariat. Environ la moitié des membres des groupes de caution solidaire exercent les mêmes activités au cours de l'année. Enfin, il existe souvent plusieurs groupes de tontines dont les membres ne se sont pas du même village.

1-2- Logique des producteurs agricoles dans la demande de crédit

Au niveau de la Commune de Lalo, les principales activités pratiquées par les agriculteurs sont la production végétale ; ce qui confirme les estimations du PDC (COMMUNE de LALO, 2010). Les cultures principales produites sont le maïs, le riz et le manioc (*cf.* tableau 2). L'importance donnée à la production du maïs et du riz s'explique non seulement par le fait que le programme PUASA, qui finance la production vivrière, a mis l'accent sur ces deux cultures de la commune. Aussi, l'existence des bas-fonds surtout dans l'Arrondissement *d'Ahomadegbé*, fait du riz une production principale qui s'ajoute à celle du maïs, face à la déstructuration de la filière palmiers à huile qui nécessite assez de financement à long terme.

Pour tous les répondants des quatre groupes stratégiques, le crédit a un rôle considérable pour l'amélioration économique et sociale des producteurs agricoles, car le cycle des activités agricoles entraîne des besoins de financement. Cette donnée confirme la position de DOLIGEZ et GENTIL (2002) relative à la nécessité de recourir au financement externe pour combler le déficit de trésorerie dû à la variation des périodes de dépenses et la volatilité des recettes. La totalité des répondants agricoles rencontrée, affirme recourir au crédit agricole pour acquérir les intrants (engrais, semences, pesticides...) et la main-d'œuvre pour la production agricole (préparation des sols, repiquage, sarclage, récolte), des terres prises en métayage. Cet argument est plus avancé chez les femmes. S'agissant de l'approvisionnement en

semences et en engrais, les agriculteurs reçoivent de l'aide des projets et ONG engagés pour le développement agricole comme Plan-Bénin. Cependant, selon les encadreurs du CeCPA et les producteurs agricoles, les interventions de ces projets dans le domaine agricole sont très limitées.

Les producteurs faisant la transformation agricole, affirment recourir au crédit pour financer leur fonds de roulement et achats d'équipements agricoles. D'autres exploitants agricoles ou entrepreneurs agricoles, le font pour investir dans de l'équipement lourd, des moyens de transport. A cela s'ajoutent d'autres besoins qui sont les aménagements, les plantations et l'achat de foncier.

Toutefois, en raison de la complexité de l'unité économique, associant unité de consommation domestique et unité de production au sein d'une exploitation familiale agricole, on rencontre des besoins d'alimentation, de santé, de scolarisation des enfants et construction des logements. Pour les agriculteurs, la satisfaction de ces besoins de consommation est le principal objectif de consommation. Car il permet en particulier d'entretenir la force de travail des exploitations (alimentation suffisante et soins de santé appropriés pour accomplir le travail nécessaire). C'est en cela que MATTHEWS (1986) qualifie le marché d'étroit en ce sens que beaucoup de paysans produisent d'abord pour l'autoconsommation. S'agissant, des associations de producteurs de la commune, elles sont fondées sur une recherche de solidarité et d'entraide entre les agriculteurs. Avec l'appui des CeCPA, les organisations de producteurs identifient les difficultés auxquelles elles sont confrontées et les besoins de financement.

La demande du crédit agricole chez les agriculteurs de Lalo répond d'une part, à la logique de maximisation de la production agricole et d'autre part, à l'objectif de financement des besoins « non productifs » qui sont pour eux, indispensables à la production agricole. Cette logique se repose sur un système économique imprégné des savoirs localisés et des briques culturelles façonnées par leur environnement. Ceci rejoint la position de KODJO et *al.* (2003) en relation avec la difficile traçabilité du crédit agricole et la fongibilité selon ROESCH (2009).

2- Agences de crédit ou établissements financier⁷⁹

2-1- Caractéristiques socio-économiques des agences de crédit

Cette recherche a pris en compte 10 agences de crédit intervenant aux côtés des agriculteurs de la Commune de Lalo. Ces agences sont aussi bien, des structures d'épargne et de crédit que des projets à volet microfinance. Le recours aux institutions d'octroi de crédits se fait selon deux registres. Dans un premier cas, les producteurs font appel aux IMF pour démarrer leur campagne agricole. Selon la courte durée des activités agricoles de la Commune de Lalo, la durée de paiement ou de remboursement se limite à six mois d'échéance. Le second registre de l'octroi de crédits relève du ressort du CeRPA. Celui-ci négocie avec les IMF telles que la CLCAM, CAVECA afin de réduire les taux d'intérêt en certifiant la qualité et la quantité des récoltes du demandeur de crédit. Egalement, un programme peut mettre à la disponibilité du CeCPA du crédit pour les agriculteurs. Toutefois, cette intercession auprès des agences de crédit se fait sous certaines clauses qui amènent les agents CeCPA à garantir la constitution du dossier de prêt et à contraindre les producteurs à payer les prêts dès la récolte. Ces cas sont observés particulièrement pour les produits agricoles de rentes au détriment des filières de cultures vivrières, considérées comme risquées, à l'exception de la production rizicole en zones irriguées.

On rencontre trois types d'institutions de crédit intervenant dans la Commune de Lalo (cf. tableau 4), en référence à la classification de la BCEAO. Cette institution monétaire ouest-africaine, distingue trois catégories, à savoir : les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMC), les institutions de crédit direct (ICD), les ONG et projets à volet microcrédit (ONG) et les programmes de crédit.

⁷⁹ L'établissement financier est une personne physique ou morale, autre qu'une banque, qui fait profession habituelle d'effectuer pour son propre compte des opérations de crédit, de vente à crédit ou de change, ou qui reçoit habituellement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de placement, ou qui sert habituellement d'intermédiaire en tant que commissionnaire ou courtier (Fiduciaire Conseil et Assistance - Droit des Affaires au Bénin – 2008 :4).

Tableau 4: Liste des agences de crédit active intervenant auprès des producteurs agricoles

Numéro	Nom de l'Agence de Crédit	Nature Juridique	Activités	Présence physique dans la commune
1	CLCAM/FECECAM	Mutuelle coopérative (IMC), et	Epargne Crédit	OUI (Lalo)
2	CAVECA	Mutuelle coopérative (IMC) et	Epargne /Crédit	Non (Azovè)
3	PADME	Association (ICD)	Crédit	Non (Dogbo)
4	PAPME	Association (ICD)	Crédit	Non (Dogbo)
5	ASF	Association (IMC)	Epargne /Crédit	Oui (Lalo)
6	CFAD	IMC	Epargne /Crédit	Non (Azovè)
7	BAVEC	IMC	Epargne /Crédit	Non (Dogbo)
8	PUASA	Programme d'Appui	Crédits Intrants	Oui (CeCPA/Lalo)
9	AVEC/ONG PLAN-BENIN	Programme microcrédit de	Epargne -Crédit	Oui (Arrondissement de Lalo)
10	MCP	Programme microcrédit de	Crédit	Oui (Arrondissement de Lalo)

Source : Données de terrain, 2012.

On dénombre à Lalo, des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Ces agences de crédits sont organisées en systèmes coopératifs dans lesquels l'accent est mis sur la mobilisation de l'épargne des populations en vue de satisfaire les besoins de crédits des membres. L'épargne préalable constitue la garantie du crédit. Il s'agit de la faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM) dont la CLCAM, CAVECA, etc. La quasi-totalité des volumes de crédits octroyés à l'agriculture par les agences de crédits, présentes à Lalo, est à court terme. Hormis quelques réseaux mutualistes, très peu d'IMF proposent du crédit à moyen terme à l'agriculture.

Il existe aussi des institutions de crédit direct (ICD). Elles regroupent les systèmes de financement qui privilégient le crédit comme activité centrale de leurs opérations, sans le lier à la constitution d'une épargne préalable. Certaines d'entre elles fonctionnent avec la logique du crédit solidaire, obligeant les candidats au crédit à s'organiser en groupes solidaires qui servent de caution à l'opération. Les ressources des ICD proviennent des lignes de crédit mises à disposition par les bailleurs de fonds ou

fondations privées et les banques. On retrouve le Programme d'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME) promu par la Banque Mondiale et de l'Agence d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME).

La troisième catégorie de fournisseur de crédit formel du marché du crédit agricole est les ONG et projets à volet microfinance. Cela concerne la catégorie qui regroupe les ONG et les projets de développement ayant au sein de leur organisation un composant « microcrédit ». Elle ne fait pas du crédit l'activité principale de leur intervention ; en conséquence elle détient une faible part de marché (moins de 1%) (SOSSA, 2011). Elle s'assigne comme mission d'appuyer les populations pauvres pour l'atteinte d'une certaine autonomie.

Aussi, les agences de crédits offrent souvent des montants faibles par rapport aux besoins réels des agriculteurs. Car, les sommes allouées dépassent rarement le montant de 60 000 à 180 000 F CFA, selon les fiches de recensement des services du CeCPA-Lalo. Conséquemment, les besoins des agriculteurs en fonds d'investissements et d'équipement restent insatisfaits. Les bénéficiaires des crédits au niveau de ces agences sont aussi bien, des hommes que des femmes. Généralement, il y a plus d'hommes qui bénéficient du crédit destiné aux grandes activités agricoles toutefois lorsqu'on considère uniquement les crédits sur les cultures vivrières, on se rend compte qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Une forte proportion des femmes bénéficie de microcrédit pour les activités de transformation et de commerce des produits agricoles. Étant donné que, ces activités constituent des activités principales des femmes rurales au Bénin (ADEGBOLA et *al.*, 2011).

Par ailleurs, les compétences des IMF sont encore limitées (ressources humaines, gestion financière, contrôle interne...) et l'autonomie financière est difficilement atteinte pour la majorité des IMF selon les propos des répondants de ce groupe d'acteurs. Les produits et services fournis ne sont que peu diversifiés (essentiellement crédit et épargne) et très insuffisants face aux besoins importants, notamment en milieu rural. En définitive, on peut alors qualifier ce marché du crédit agricole selon les perspectives économiques d'un marché manquant ou incomplet (ZELLER, 1997;

de JANVRY et *al.*, 1991). La conséquence de cela est l'augmentation du niveau des coûts de transactions et des intérêts sur le marché du crédit (ADEGBIDI et *al.*, 2003).

2-2- Logique d'intervention des agences de crédit

Les diverses formes des institutions d'octroi de crédit agricole de la Commune de Lalo contribuent à l'élargissement de l'accès aux services financiers des producteurs agricoles à Lalo. Néanmoins ces structures privilégient le secteur tertiaire (commerce et services) par rapport au secteur primaire (agriculture et élevage). Cette situation s'explique, selon l'un des propos d'un acteur des agences de crédits, par:

«Le fait que les activités permettent de dégager des marges importantes pour assurer les remboursements.». (H.C.L., Lalo-centre, le 17/12/2012).

C'est pourquoi, il est constaté sur le terrain le manque persistant de financement des agriculteurs pour leur production agricole et pour leur projet de vie.

Toutefois, il a été constaté une fragilité du secteur de la Commune de Lalo comme toutes les zones rurales du Bénin (AÏNA, 2011) en ce sens que les agences de crédit ont des problèmes de trésoreries et de liquidités pour satisfaire les clients. Aussi, l'accroissement de la clientèle ne doit pas masquer le fait que le taux de pénétration des agences de crédit demeure faible. A titre illustratif, au démarrage de la campagne de la petite saison, les agriculteurs de l'Arrondissement de Tchito⁸⁰ voulant bénéficier du prêt à la CLCAM, sont obligés de parcourir une distance de 45 Km pour atteindre la seule agence qui existe à Hlassamè⁸¹. Un agriculteur rencontré lors des observations des opérations de crédit au niveau de ladite agence, retraçant l'itinéraire qu'il a parcouru avant de venir négocier le crédit en août 2012 a dit :

« En saison pluvieuse, je dois quitter Tchito et prendre par la commune d'Akidja (Commune de Zogbodoméy) et emprunter un chemin passant par la commune d'Agbangnizoun, je reviens dans celle de Lalo par Zalli. De là, en passant par

⁸⁰ Arrondissement situé à la rive gauche de fleuve Mono, est plus proche des communes de ZOGBODOMEY et d'AGANGNIZOU et reste coupé des autres arrondissements de Lalo en périodes crues et d'inondations.

⁸¹ Hlassamè est une localité qui représente la zone commerciale de la Commune de Lalo avec un marché qui prend de l'envergure internationale.

Gnizoumey avant d'atteindre Hlassamey où se trouve l'agence de crédit. Et si au niveau du pont, l'eau du Couffo emporte une partie de la voie, l'accès devient alors problème car les motos ne peuvent pas passer dans l'eau et cela devient très couteux pour toi.».
(B.F., Hlassamè-Centre, 20/11/2012).

C'est dire que le faible niveau de couverture géographique en services financiers, cause une pénibilité des agriculteurs à accéder au crédit agricole ; ce qui rejoint les conclusions en matière de limitation des possibilités de crédit rural de ANGORAN (2004). Dès lors, on pourrait affirmer que le marché financier de la Commune de Lalo est caractérisé par une contrainte de crédit.

De plus, le cas de distribution géographique des agences de crédit de la Commune de Lalo montre qu'au Bénin, les territoires décentralisés les plus pauvres, que ce soit en termes d'indice de pauvreté⁸² ou d'importance de la population rurale, sont ceux qui ont le plus faible ratio de pénétration des services financiers (WELE, 2008). Cette situation est surtout due au fait que les agences de crédit en majorité, s'implantent dans les zones urbaines et périurbaines marquées par une forte densité de population, d'intensité de l'activité économique et des micro-entrepreneurs dynamiques (SOSSA, 2011).

Les buts poursuivis par les agences de crédits, sont entre autres, de donner des services financiers à des populations rurales et périurbaines afin de les aider à mener des activités génératrices de revenus ; ce qui réduira leur état de pauvreté. En revanche les agences sont tenues de respecter des règles prudentielles qui visent la pérennité de l'institution. Toutefois, en dessous des discours marqués par le souci du social, qui sont entre autres, « *fournir des services financiers à des populations pauvres et*

⁸² Le degré de pauvreté des différentes communes du Bénin est mesuré par l'indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui vise à synthétiser dans un indicateur unique la complexité qui caractérise la pauvreté humaine. Il intègre trois composantes à savoir :
– la santé (P1) : cette composante est évaluée par la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans ;
– l'instruction (P2) : elle est mesurée par le pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans frappée par l'analphabétisme ;
– le dénuement économique (P3) qui reflète les déficiences en termes de conditions de vie : cette composante est mesurée par un sous-indicateur synthétique intégrant trois sous-composantes de la pauvreté, à savoir : l'accès à l'eau potable P31 (pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable), l'accès aux soins de santé P32 (pourcentage la population n'ayant pas accès aux services de santé de base) et la qualité de l'alimentation des enfants P33 (pourcentage d'enfants mal nourris). PNUD, (2008).

exclues »; « *promouvoir le développement économique* » ; « *lutter contre la pauvreté* »⁸³, on constate en pratique, que les comportements ne suivent pas cette logique, laissant apparaître un déphasage entre la poursuite des deux objectifs. Mieux, on se rend bien à l'évidence que les agences de crédits ont une préférence pour le profit financier en maximisant leurs gains monétaires.

Maximiser un profit apparaît comme la forme sociale particulière de rationalité économique propre aux agences de crédits ; ce qui accrédite la thèse de BELZILE (1967) qui affirme que la maximisation du profit représente pour les entreprises économiques le critère de décision le plus opérationnel, tout en reconnaissant l'existence de multiples sous objectifs ou contraintes. Cet objectif privilégié constitue le meilleur dénominateur commun pour tous les agents économiques de toute entreprise d'octroi de crédits. Au fait, la gestion du crédit varie d'une agence de crédit à une autre selon les moyens dont dispose l'institution financière. On peut se résumer le dispositif d'octroi, à titre indicatif, dans le tableau suivant.

Tableau 5: Schéma indicatif du dispositif de gestion de crédit dans les agences de crédit a Lalo.

Fonction	Attribution
gérant statutaire de l'agence	Il préside les réunions du comité, supervise, oriente et conseille pour la prise de décisions stratégiques et ordonne l'octroi des crédits.
Chef service comptable	Il permet la fixation du taux d'engagement de l'agence dans le respect de la marge des avoirs et de la réserve obligatoire pour l'octroi des crédits aux clients dont les producteurs.
Chargé de crédit, des contentieux et d'analyse des risques.	Il analyse les risques potentiels liés aux dossiers après observation de l'environnement socio-économique et des données statistiques relatives aux secteurs d'activité, les présences aux réunions du comité de crédit pour examen avant l'octroi des crédits.
Les agents de crédit	Ils suivent les clients, font le rapport par client et orientent les décisions du comité en notifiant ce qu'ils ont constaté sur le plan de la capacité de remboursement du client à partir de l'activité qu'il mène.

Source : Données de terrain, 2012.

L'observation de ce tableau montre que le dispositif institutionnel accorde la minimisation du risque en rendant plus objectif l'octroi de prêts. Cependant, il est à

⁸³ Propos souvent prononcés par les répondants des agences de services, en termes d'objectifs de leur activité.

remarquer que les différentes personnes impliquées au cours du mécanisme ont chacun des comportements à adopter en fonction de leurs attributions. Elles adoptent des pratiques déviantes à cause de leurs intérêts ou des réseaux relationnels d'appartenance, auxquels il serait difficile d'échapper à l'influence (TAJFEL, 1970 ; FRIEDMAN et NAVILLE, 1961⁸⁴ ; EZZIDI 2006 ; DION-LE MEE, 1999), sous peine d'inciter l'antipathie des habitants du milieu.

En général, les produits offerts sont très classiques, quelques produits d'épargne, du crédit à court terme individuel au crédit de campagne aux exploitants, aux groupes de solidarité ou aux groupements reconnus. Il est presque rare de voir un crédit qui dépasse un an de délai à rembourser. Certaines agences sélectionnent des types de cultures à financer, entraînant du coup des exclusions et justifiant de ce fait que l'octroi du crédit agricole minimise la demande des agriculteurs en préférant la rentabilité de l'activité jugée par les agences de crédit.

3- Les courtiers financiers locaux et le marché du crédit

On dénombre la présence de certains services déconcentrés de l'Etat qui interviennent sur le marché du crédit agricole tout comme certaines élites ou représentants de la population qui s'est constituée en intermédiaires financiers et qui ont acquis une certaine légitimité.

3-1- Les courtiers financiers locaux particuliers

En dehors des agences de crédits qui sont aussi des intermédiaires (TCHUKAM, 2003), d'autres acteurs pris individuellement ou collectivement interviennent dans le financement des producteurs de par les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec ces derniers. Ce sont des intermédiaires commerciaux, des commerçants et certains transformateurs agroindustriels qui préfinancent certains producteurs demandeurs au début ou au cours de la campagne agricole avec la garantie de disposer de la récolte

⁸⁴ Selon certains auteurs, dont Elton Mayo et ses disciples, ce n'est pas le travail en soi qui exerce sur l'individu des conséquences positives, mais le groupe de travail. D'après ces derniers, l'homme, en tant qu'animal social essentiellement occupé par le travail, ne peut se réaliser que dans la collectivité où il exerce son activité professionnelle, non dans la famille, et l'État ou dans les groupes spirituels. « S'il existe une « bonne » société, c'est dans la collectivité de travail qu'il faut la chercher. » (FRIEDMAN et NAVILLE, (1961 :23)

d'une partie des champs de l'agriculteur. On dénombre aussi à ce niveau, les présidents d'organisations paysannes tout comme les collecteurs de tontines.

Le financement des agriculteurs étant complexe (FAO, 2010), l'un des obstacles majeurs à l'octroi de crédit est le manque de garanties matérielles des populations pauvres. Au fait, ces populations ne sont pas des clients solvables pour les agences de crédit, d'où le recours au modèle du financement par courtiers financiers locaux (OXFAM⁸⁵, 2012) qui est un nouveau modèle de prêts via des intermédiaires financiers particuliers.

Les données colligées des acteurs des agences financières sur le fondement de la présence des courtiers locaux révèlent qu'ils permettent de faire des économies de « *coûts de transaction* » pour les agences et les agriculteurs (BACHELET, 2010), qui se considèrent comme une firme qui produit un service. Les coûts de transaction comprennent selon les agences de crédits des coûts de prospection et du compromis, les coûts de standardisation, de certification et de contrôle de la bonne exécution des échanges. Grâce aux intermédiaires financiers, un prêteur n'a plus à rechercher un emprunteur aux préférences absolument symétriques des siennes ; ce qui serait en général une opération coûteuse, voire impossible. On comprend alors les propos d'un courtier financier local qui dit :

« Notre (les courtiers) travail consiste à rendre possible le financement des plus pauvres en réduisant le risque à leur niveau et en fournissant des gages aux prêteurs pour rendre les risques individuels acceptables par les IMF ». (A.J., Hlassamè-Centre, 24/12/2102).

Il justifie alors leur importance face aux exigences du financement agricole qui doit se faire avec moins de risques possibles. Cette position semble être corroborée par les acteurs des agences de crédit. A titre illustratif, un chef d'agence qui a dit :

« Pour comprendre la place des acteurs que vous appelez "courtiers financiers", il faut se rapporter aux échanges entre deux agents : l'un souhaitant prêter 500 F CFA, l'autre désirant emprunter 3.000 F CFA, aucune transaction ne serait possible ; le

⁸⁵ Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui travaillent ensemble dans 92 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice.

courtier surmonte cette incompatibilité en captant de multiples dépôts de faible valeur unitaire et en accordant des prêts de forte valeur unitaire ». (A.A., Hlassamè-centre, 05/12/2012).

La présence de cet acteur sur le marché du crédit s'explique par le fait que cet espace peut donc manquer d'efficacité en ce sens qu'il est difficile pour les agences de crédit d'évaluer correctement les actifs des clients (CHRISTEN, LYMAN et ROSENBERG, 2006). Au fait, l'on ne peut assurer que tout vendeur trouvera un acheteur pour la quantité qu'il propose au prix qu'il demande sur le marché du crédit. De même, il est difficile pour les prêteurs de trouver des intéressés pour les conditions de prêt à savoir le taux d'intérêt, la durée du remboursement, les modalités de remboursement. Ces arguments justifient l'affirmation selon laquelle pendant longtemps, l'existence des courtiers financiers est fondée par les transformations d'échéances et de risque qu'ils opèrent (GUERLEY et SHAW, 1960).

Au sein de cette catégorie, on retrouve aussi souvent les personnes qui facilitent l'obtention du crédit, en étant avaliseur, ou en servant de caution. On distingue, les agents de certains projets, ceux du CeCPA, et les autorités communales. Toutefois, les agents du CeCPA sont cités plus par les agriculteurs comme étant des acteurs qui leur favorisent leur accès au crédit.

3-2 – Les agents CeCPA, courtiers financiers publiques locaux:

Au-delà de la fonction de vulgarisation agricole et d'appui à l'organisation des producteurs, de nouveaux services à caractère agricole, émergent au niveau des producteurs, tels le conseil de gestion à l'exploitation agricole familiale, celui de l'accès aux marchés commercial et financier, et la recherche-développement. Dans ce cadre, on rencontre parfois les agents du CeCPA qui négocient avec les IMF telles que la CLCAM, ASF afin de réduire les taux d'intérêt au profit des agriculteurs. Puisque les producteurs éprouvent de difficultés pour accéder au crédit. Ils sont parfois sollicités pour donner leur avis en matière d'expertise sur la capacité de production d'un producteur agricole.

Ce type de courtier financier n'est pas emprunteur auprès des agences de crédits, plutôt, il intervient pour faciliter l'accès des producteurs au marché financier. Il aide aussi à analyser leurs propres pratiques de gestion financière, à identifier des modes de gestion des stocks, de la trésorerie, de l'épargne et du recours au crédit adapté à leurs besoins et à leurs projets d'exploitation agricole. Selon les propos d'un agent du CeCPA :

« Par notre participation dans le processus d'octroi du crédit de l'agriculteur, il doit être possible de tirer un parti satisfaisant des ressources monétaires et non monétaires dont dispose l'agriculteur ». Citant les ressources dont ils parlent, ils mentionnent le « stocks agricoles, le bétail, les terres cultivables, les opportunités d'écoulement des produits agricoles » (H.G., Lalo-centre, 12/12/2012).

Il convient face aux intentions altruistes des agents du CeCPA, de rappeler ici ce qu'a dit BOVE (2006 : 105), « *Il n'y a rien de plus trompeur que la bonne intention, car elle donne l'illusion d'être le bien lui-même.* ». Car, l'intervention des agents du CeCPA, comme le présente plus loin ce présent document, sur le marché du crédit agricole n'est pas dénué d'intérêt et contribue en partie à réduire la marge de manœuvre des agriculteurs dans la gestion des fonds sollicités.

4- Analyse de la dépendance et faible marge de manœuvres des agriculteurs sur le marché du crédit

4-1- Analyse de la dépendance du producteur dans la chaîne d'octroi du crédit

Au regard de ce qui précède, il est alors établi que l'usage du crédit agricole est assujéti aux besoins d'investissement et de consommation sociaux, qui n'entrent pas en ligne de compte pour la maximisation du profit dont devrait bénéficier l'obtention du crédit (LAPENU, 2001). Toutefois, les obstacles qui s'opposent aux efforts des agriculteurs pour améliorer leur marge de manœuvre au sein de la chaîne d'octroi de crédits sont de plusieurs ordres peuvent se regrouper en cinq classes principales, sur la base de chaque catégorie de producteur agricole et de ces classes de contraintes ou obstacles correspondent à des insuffisances dans les domaines suivants :

- **Capital humain**: faibles niveaux d'éducation et formation insuffisante «*pour savoir gérer, acquérir et traiter des informations, il faut de plus en plus se former pendant toute sa vie en culture financière*» (A.A., Hlassamè-centre, 05/12/2012) ;
- **Capital social**: faibles niveaux d'organisation des collectivités, des producteurs, etc., se traduisant par l'incapacité d'entreprendre des efforts productifs en coopération ou en association ; ce qui explique les difficultés que rencontrent les groupes de solidarité ;
- **Infrastructure physique**: inadéquation du réseau routier, des installations de communication (faible couverture des GSM et dysfonctionnements des communications téléphoniques), de la fourniture d'énergie (ceci entraîne des interruptions d'opérations de caisses des foies) et de l'eau d'irrigation ;
- **Infrastructure institutionnelle**: faiblesse de la recherche et de la vulgarisation agricoles, sous-développement des systèmes financiers ruraux, inadéquation des règles et des institutions définissant les droits de propriété et résolvant les conflits liés à ces droits et faiblesses de l'exécution des contrats, etc. ;
- **Capital physique privé**: insuffisance des terres et de l'infrastructure d'irrigation sur les exploitations, inadéquation des niveaux d'investissement agricoles et autres capitaux productifs.

Cette faiblesse des agriculteurs en ces différents domaines, expliquent leur dépendance vis-à-vis de l'univers du marché d'octroi de crédits et la faiblesse de leur production agricole. Or, par analogie à Lê THANK KHOI et *al.*, (1984), cette dépendance entraîne une perte de contrôle sur les décisions économiques puisqu'elle engendre un faible pouvoir de négociation. Dans ce cas, l'agriculteur n'a pas une information suffisante pour évaluer de façon précise le rapport coûts/bénéfices des crédits offerts. De plus, les pratiques capitalistes affectent le niveau de l'épargne et donc des possibilités d'investissement à l'avenir ; ce qui, par suite, influence les perspectives de croissance et d'emploi (VAITSOS, 1976 ; Lê THANH KHOI et *al.*, *op.cit.*) au plan local.

Par ailleurs, l'observation du marché du crédit de Lalo apparaît alors que contrairement à la figure du marché autorégulé, le marché n'est pas une sphère

autonome, pas un vide social gouverné uniquement par la loi de l'offre et de la demande (Le VELLY, 2002). Il est au contraire, pour reprendre un terme largement utilisé, encastré dans le social (*ibid.*).

De même, le fait que les agriculteurs aillent sur le marché du crédit est révélateur de leur désir de contourner les obstacles à l'augmentation de leurs différents types de capital, surtout de maximiser la production agricole. Cependant, on enregistre l'effet contraire dans la plupart des cas, ils deviennent dépendants et dominés sur le marché ; ce qui semble donner raison à Ellen Johnson Sirleaf en août 2007 qui a dit que « *les peuples africains (...) gémissent sous le poids de leurs efforts pour échapper à la pauvreté* » AMOUZOU (2009:6). De même, la faible marge de manœuvre des producteurs face au crédit, rend aussi bien compte de l'accroissement de cette dépendance du producteur agricole.

4-2- Faible marge de manœuvre par rapport au crédit reçu

Les données recueillies auprès des agriculteurs ont révélé que ceux-ci font souvent face à des besoins qui ne rentabilisent pas le crédit agricole. Du fait de la complexité de l'unité économique au sein d'une exploitation familiale agricole, associant unités de consommation domestique et de production, il est souvent difficile de distinguer nettement les besoins « *productifs* » des besoins de « *consommation* ». En effet, la satisfaction des besoins de consommation, en particulier, entre en ligne de compte de l'entretien de la force de travail des exploitations. Dans ce cas, le financement des besoins «non productifs» entre en ligne de compte des besoins de financement ; justifiant le fait que les agriculteurs soient particulièrement sensibles aux périodes de soudure précédant les récoltes (ADEGBOLA et *al.*, 2011).

Egalement, le risque des prix et du marché, de même que le risque de rendement et de production sont plus élevés pour les agriculteurs qui se concentrent sur une seule culture ou une seule activité d'élevage. Or il se fait que l'octroi du crédit est spécifique à un type de production agricole, celui destiné à la commercialisation et l'exportation, en l'occurrence de la culture du Riz (CLCAM) ou encore du maïs et du riz (Programme PUASA), le maraîchage et le coton comme dans le cas de l'ASEF par le

biais du CeCPA. En accordant cette préférence à certaines cultures, les acteurs financiers empêchent de nombreux agriculteurs d'appliquer les techniques de diversification de culture qui consistent, en parallèle une des techniques de réduction des risques. Or le développement des cultures d'exportations, ne profite qu'aux élites et aux puissants financiers, et le résultat est une malnutrition croissante qui commence d'abord par les campagnes (DUMONT et MOTTIN 1982 ; BESSIS, 1982).

Souvent, les revenus annuels des petits agriculteurs dépendent, dans une large mesure, d'une production principale. Ceci constitue surtout un défi si les récoltes sont moins inférieures à deux fois par an. La situation devient même plus difficile lorsque, le lopin de l'agriculteur est très petit. Toutefois, si la diversification de la production agricole est la technique communément appliquée, son effet sur la réduction de l'insécurité des revenus est souvent insuffisant. Néanmoins, comme les risques de revenu affectent directement la performance potentielle du crédit agricole, l'absence ou l'insuffisance de la diversification et les solutions de réduction des risques restent un défi majeur pour le crédit agricole.

A cela s'ajoute une faiblesse de l'épargne des agriculteurs, du fait de la saisonnalité de l'activité agricole, la concentration des entrées monétaires à la récolte de la culture principale rend généralement nécessaire la constitution d'une épargne de court terme dépensée petit à petit pour les besoins quotidiens du ménage. Il est constaté que, les ménages agricoles recourent en général à des formes d'épargne en nature dans le but de parer à des risques (épargne de précaution) ou pour engager un investissement (épargne dédiée). La plupart des agriculteurs interrogés déclarent faire l'épargne à travers la constitution de stocks alimentaires, de volailles ou des tontines communément appelé en langue fon «Gbê». Ce dernier est souvent organisé en groupement de producteurs afin d'aider les uns et les autres à accroître leur capacité d'épargne. C'est pourquoi au Bénin, la constitution d'une épargne représente un principe essentiel des stratégies financières des unités économiques que constituent les producteurs agricoles et les groupements d'entraides financières (DOLIGEZ, 2001).

De toute façon, les différentes formes de solidarités financières développées par les agriculteurs n'offrent pas une garantie suffisante pour couvrir les risques d'investissement dans l'activité agricole (ADEGBOLA et *al.*, 2011). Car les besoins d'assurance de l'agriculture familiale sont immenses en raison des risques auxquels elles doivent faire face. Les risques climatiques et les épidémies sur les troupeaux par exemple touchent tous les agriculteurs d'une même zone et ne peuvent être supportés par un système d'assurance à petite échelle.

CHAPITRE V : PRATIQUES ET INTERACTIONS AU COURS DU **PROCESSUS D’AFFECTATION DU CREDIT AGRICOLE**

1- Gestion du crédit agricole par les agences de crédit

La monnaie étant indispensable pour financer l’activité agricole, les agriculteurs en expriment le besoin et n'en ont pas toujours suffisamment. Alors, ils sont amenés à négocier et à obtenir des moyens de paiement ou des facilités qui agrément la réalisation de leurs besoins. Cette mise à disposition de monnaie ou de facilité pour l’activité agricole, s’observe en deux mécanismes qui sont des phases, le premier lié à son octroi et en second lieu des mécanismes liés au mode de recouvrement.

1-1-Mécanisme d’octroi du crédit agricole

Les mécanismes d’octroi sont presque les mêmes au niveau des agences à des différences de procédures techniques et administratives. La procédure d’octroi de crédits s’observe en quatre (04) étapes suivantes : l’information, la demande, le traitement du dossier et la constitution des dossiers administratifs et la remise des ressources financières demandées. Au cours du processus de mise en place des prêts, les principales opérations s'effectuent au niveau du guichet et du service des crédits.

➤ Au niveau de l’information

Les institutions financières communiquent dès qu’elles mettent un nouveau produit sur le marché en organisant des séances avec les organisations de producteurs ou de potentiels clients sur les conditions d’octroi de crédits et répondent aux éventuelles préoccupations de ceux-ci. Ces séances sont animées généralement en dialectes locaux. En plus de cela, les agents de crédits vont parfois auprès des agriculteurs afin de faire connaître leur produit et inciter ceux-ci à la consommation de leurs services. Toutefois, en matière de crédit destiné à l’agriculture, la plupart du temps les clients viennent à l’agence de crédit après avoir eu l’information auprès d’un proche ou d’un intermédiaire financier ou mieux, suite aux échanges effectués avec les encadreurs agricoles que sont les agents du CeCPA en service dans la zone. L’utilisation d’une personne intermédiaire pour approcher le client se justifie selon eux par le fait que :

« Les marchés financiers ruraux sont caractérisés par une difficulté d'obtention d'informations sur les demandeurs de crédit à faibles revenus ». (Z.P., Hlassamè-Centre, 13/12/2012).

Cette étape concerne beaucoup plus les nouveaux clients tandis que, les anciens clients dont la moralité a été appréciés par les agents de crédits en rapport à son assiduité à rembourser les crédits reçus. Aussi, la réputation de l'agriculteur et sa capacité de production agricole sont décisives pour l'obtention du crédit. C'est dire alors que le crédit repose sur la confiance en la capacité du débiteur. Plus l'agent de crédit a confiance dans la capacité à rembourser à terme du producteur, plus il a tendance à lui accorder des termes avantageux. Par ailleurs, l'existence des cas de producteurs qui ont bénéficiés de ces avantages, justifie la tentative de déconstruction de l'idée selon laquelle les agriculteurs ne savent pas gérer le crédit, à eux accordés (APOVO et SONON, 2007).

➤ **La demande du crédit**

Selon les agences de crédits les périodes de forte demande de crédit des agriculteurs de la Commune de Lalo se situent souvent en début des campagnes agricoles de la grande saison et de la petite saison. Les demandes de crédit des agriculteurs se concentrent d'avril à juin pour effectuer les investissements pour la campagne agricole de la grande saison et de la période d'août à septembre pour la petite saison. Pour les organismes de crédit, après analyse des pratiques de gestion des ménages agricoles, ces moments constituent souvent une période au cours de laquelle l'injection du crédit est susceptible de produire des « remboursements ». Selon, les propos d'un agent de crédit :

« La préférence des débuts de campagne peut également sécuriser les crédits en ce sens qu'elle permet à l'agriculteur de préciser de quelle façon le projet agricole, à l'origine de la demande de prêt, s'insère dans le budget de la personne » (G.A., Hlassamè-centre, 13/12/2012).

De même les agents du CeCPA approuvent et recommandent aux agriculteurs de respecter ces périodes car :

« (...) cela peut les aider à tirer le meilleur profit des ressources financières dont ils disposent, autrement dit à gérer l'exploitation agricole en vue d'un remboursement effectif ». (D.A., Lalo-centre, 07/12/2012).

Par conséquent, en début de campagne agricole, on voit apparaître les premières demandes de crédit qui peuvent continuer jusqu'à la période des récoltes. Les exploitants agricoles préfèrent un crédit à court terme, remboursable avec la vente des premières récoltes que d'effectuer un prélèvement conséquent dans les greniers de céréales. Les crédits sont souvent demandés pour les achats d'équipements agricoles, achat de matériel ou parfois achat de terre et embaucher de la main-d'œuvre pour les premiers sarclages. Au niveau de ce dernier point, souvent c'est en milieu de campagne que la demande se fait sentir.

Toutefois, pour les agriculteurs, en ce moment, les crédits deviennent presque indisponibles, comme l'a fait remarquer l'un des répondants :

« C'est à cette période que la demande de crédit à court terme pour des besoins d'entretenir son champ et ou son activité agricole se fait ressentir. Sans cela ta production serait faible, mais c'est également à ce moment que le crédit est peu disponible, sauf chez les usuriers ». (T.J., Govêta, 25/11/2012).

Or ces usuriers sont souvent des courtiers financiers locaux ; ce qui explique le fait que ce système de financement informel demeure toujours comme l'a constaté AÏNA (2011).

➤ **Traitement et constitution des dossiers administratifs**

Après la demande de crédit, les formalités administratives d'enregistrement qui s'ensuivent et avant la mise en place du crédit, les agences financières procèdent à l'analyse des dossiers et des garanties déposés par le client. Ceci est une étape très importante car l'issue offre l'évaluation du risque de non-remboursement qui peut exister. Les agences de crédit procèdent à la vérification de la « *fiabilité* » et de la « *viabilité* » des garanties exigées et offertes par l'agriculteur. Il existe souvent trois

types de garanties à savoir : les garanties personnelles, les garanties matérielles ou réelles et les garanties financières. En fait, « la garantie personnelle » fait référence :

« (...) à l'exigence de l'engagement d'une personne appelée avaliseur qui est tenu de rembourser la dette lorsque le client n'arrivera pas à honorer sa promesse » ; celui « matériel ou réel » renvoie à l' « exigence des biens qui ont une grande importance, une convention de vente (les exemplaires de la mairie sont obligatoires pour tout prêt, attestation de recasement, certificat de non-litige) ; un titre de propriété à jour ; un titre foncier ou permis d'habiter (les parcelles non bornées sont aussi acceptées selon le montant du prêt à accorder) » (T.V., Adjaïgbonou, 26/11/2012).

Par contre, la « *garantie financière* » renvoie à un dépôt de « *fonds de garantie* » qui est remboursable et celui de la « *garantie de décès* » qui est non remboursable. Les « *fonds de garantie* » tournent autour de 15% du crédit obtenu et sont obligatoirement constitués par le client sous forme d'épargne pour une durée comprise entre un à trois mois. Sur le choix du client, un complément de fonds de garantie peut être constitué sur le remboursement périodique de la dette. Il fait objet de retrait lorsque le client solde le crédit. En cas de défaillance, il est utilisé pour couvrir tout ou une partie des impayés. Tandis que, la garantie de décès correspond à une prime d'assurance qui varie autour de « 1% » du crédit obtenu, selon les structures financières.

Aussi au cours de cette étape, il est procédé à une visite du terrain par l'agent de crédit qui se rend sur les lieux sur rendez-vous avec le client, pour vérifier les informations fournies par ce dernier et procéder à une enquête de moralité du producteur agricole auprès des autres producteurs ou des agents CeCPA ou d'autres personnes. Parfois, la brigade de gendarmerie est mise à contribution. Cela permet de savoir si l'agriculteur ne s'est pas endetté, s'il n'a pas des engagements qui pourraient entraver le bon remboursement du crédit qui sera mis à sa disposition et de recueillir les informations sur son activité. Après validation de ces informations, elles font l'objet d'une étude financière et technique du projet qui se fait sur l'activité licite et génératrice de revenu c'est-à-dire la production agricole. Elle consiste à analyser toutes les informations qui justifient la rentabilité et la viabilité de la production agricole par l'identification du besoin de financement et la situation financière. Cette recherche prend en compte

l'inventaire des stocks, le matériel d'exploitation, éventuellement des immobilisations et la consultation des cahiers de charges s'ils en existent. En somme, à ce niveau, le défaut du dossier du demandeur de prêt amène les institutions financières à invoquer plusieurs arguments pour justifier leur réticence à financer la production agricole à savoir: manque de collatéraux et de garanties, volatilité des revenus et des prix, et incapacité à couvrir le risque lié aux fluctuations climatiques (AITHNARD, 2010).

➤ **La remise des ressources financières demandées.**

Après l'acceptation du dossier, la programmation pour le décaissement est la dernière étape de remise des ressources financières demandées. A ce niveau, l'agence de crédit invite le client agriculteur dont les dossiers ont été acceptés. A cet effet, il fournit des informations sur le mode et la régularité des remboursements à bonne date. L'agriculteur procède aux dernières formalités par la signature au même moment le contrat de prêt et l'échéancier du remboursement. Enfin, le décaissement est fait au profit de ce dernier.

Toutefois, il faut faire remarquer que lorsque les agences de crédit essaient de constituer des garanties réelles, soit elles se heurtent à des incertitudes légales ou celles-ci, ont perdu leur valeur marchande, soit elles ne sont plus disponibles en raison d'une fraude. C'est la preuve qu'aucune garantie ne peut remplacer la compétence et l'honnêteté de l'exploitant agricole car une exploitation mal gérée par des personnes indignes de confiance présente d'importants risques quelle que soit la valeur des biens matériels offerts en garantie.

La plupart des producteurs trouvent que les procédures d'octroi en vigueur sont une complication qui les amène à faire des « va-et-vient » interminables et une suggestion à recourir au financement indirect ou informel. C'est en cela que LOVELUCK, (2008) les qualifient de règles abstraites pour l'agriculteur ; les plaçant de fait dans une relative marginalisation (MORDUCH et HALEY, 2001 ; ABOUDOU, 2004).

1-2- Mécanismes de remboursement du crédit

Le remboursement est l'action de récupérer les sommes dues par un emprunteur dans le respect du contrat de prêt à l'échéance. Il constitue un objectif majeur de toutes les agences de fourniture de crédit où il en est la deuxième phase. Il se fait en deux étapes selon que le client a régulièrement honoré son engagement ou non. Les modes de recouvrement se distinguent selon la nature du prêt d'une agence à une autre, et ils se font dès la mise en place du crédit qui s'ensuit avec les modalités de suivi du client agriculteur. Car selon un chef d'agence :

« En matière de crédit, le recouvrement constitue une préoccupation moyenne et permanente des agences de crédit. Il faut un suivi des échéanciers de remboursement et de l'évolution de l'exploitation de la personne car les causes d'impayés sont parfois dues au fait où le membre détourne l'objet du prêt, soit c'est un cas de catastrophes naturelles tel que : l'incendie et l'inondation. ».
(S.P., Lalo-centre, 12/12/2012).

Ainsi, le producteur agricole, après avoir bénéficié d'un crédit et tout au long du remboursement, est suivi par l'agent de recouvrement qui effectue plusieurs visites sur le terrain pour s'informer de temps en temps de la situation du membre. Ces visites sont parfois de deux natures, planifiées ou inopinées. Il arrive aussi qu'au cours du suivi du producteur, qu'il reçoive des appuis-conseils à l'utilisation ou au bien-fondé des comptes d'exploitation et à la gestion des stocks et des activités.

Le remboursement pour certains intervient après le lendemain du décaissement du crédit au profit du client et se fait de façon générale sur le terrain. Il consiste pour les agents de recouvrement à se déplacer vers les clients sur leur lieu d'activité en vue de recouvrer les différentes traites dues. La somme perçue est mentionnée sur le livret d'épargne du client et sur la fiche de recette. Par contre, d'autres clients préfèrent se rendre dans les locaux des agences de crédit pour rembourser leurs dettes à l'échéance prédéfinie. Il consiste pour le client à se présenter au guichet de l'agence pour le remboursement. Ce dernier se munit de son livret d'épargne et la somme à verser qu'il remet à l'agent du guichet. Ce mode de remboursement est utilisé par certains clients

qui, de par leur faible capacité financière, se trouvent dans l'incapacité de rembourser la totalité de la somme due à l'échéance. A cet effet, ils ouvrent un compte épargne tontine où il verse régulièrement une partie de la mensualité de la dette due à l'échéance. A l'échéance, ce compte est viré pour le remboursement de la dette. Il peut arriver que le remboursement se fasse par épargne journalière.

Il faut noter que l'incapacité du client à honorer l'engagement à l'échéance prise produit des pénalités. Toutefois, il est offert au producteur comme aux autres clients de demander au moins, le rééchelonnement de la dette. Au terme du rééchelonnement s'il y a encore des impayés, l'agence de crédit opère des visites de relance du producteur pour tenter un règlement à l'amiable. En cas d'échec du règlement à l'amiable et du règlement par autres mesures, l'agence de crédit procède au règlement par contrainte en utilisant une manière échelonnée, les mesures. Souvent, elle procède par opposition sur les revenus de son avaliseur ou par saisies conservatoires sur les biens de débiteur. Elle joue parfois à la pression sociale en publiant la liste des débiteurs insolvables par voie de média : radio, télévision et presse écrite pour les inviter à honorer leurs engagements ; en agrandissant et affichant les photos des débiteurs dans l'agence. Néanmoins, il y a une application différentielle de toutes ces mesures, si le remboursement du crédit n'est pas fait.

S'il arrivait que malgré cette pression sociale, le crédit soit resté impayé, l'agence passe à l'étape de contrainte des contentieux par l'utilisation des services de la police financière ou d'huissier. Dans ce cas, elle utilise les services de la brigade de gendarmerie territoriale puis le tribunal. La brigade essaie une nouvelle fois un règlement à l'amiable, en tentant un nouveau rééchelonnement à cause de l'impossibilité de priver l'emprunteur de sa liberté. Interrogé sur cette pratique, l'un des gendarmes en poste a fait savoir :

« Les lenteurs judiciaires sont aussi liées aux renvois des audiences sur de longs délais, favorisant ainsi l'organisation par le débiteur de son insolvabilité » et une « absence d'un cadre juridique efficace et contraignant à l'égard des débiteurs » (A.L., Lalo-centre, 15/12/2012).

Nonobstant, les réformes apportées par l'OHADA (SAMB, 2012 :279-288), les poursuites judiciaires en matières commerciales et d'affaires sont encore longues et ne sont pas à l'avantage du créancier. Il est à noter que lorsqu'un prêt passe en contentieux, les intérêts et pénalités de retard cessent d'être comptabilisés. Ne seront ajoutés au solde contentieux que les frais de recouvrement de crédit (frais de poursuite, de police et d'huissier, etc.). Si malgré tous les recours le client ne rembourse pas ses créances ou si entre-temps il fait faillite ou décède, le prêt passe dans les créances irrécouvrables.

2- Défaillances et jeux d'acteurs financiers en matière d'octroi de crédit

Les dysfonctionnements au cours du processus d'octroi s'observent par les défaillances techniques et administratives et au niveau des déviations de comportements d'acteurs financiers.

2-1- Défaillances techniques et administratives des agences de crédit

Au cours du processus d'octroi de crédits agricole, il arrive que le mécanisme mis en place soit perturbé par plusieurs dysfonctionnements susceptibles de fragiliser les remboursements des crédits alloués. Il s'agit, notamment de malversations financières et de la dégradation de la qualité du portefeuille des agences et des caisses fonctionnant sur le territoire de la Commune de Lalo, résultant de la défaillance des mécanismes institutionnalisés d'octroi de crédit agricole et des marges de manœuvres dont disposent les agents dans les systèmes d'informations et de gestion. On enregistre divers dysfonctionnements des mécanismes d'octroi comme :

- les impayés, les cas de détournement et de corruption des agents (les cas des impayés sont communs à toutes les structures, tandis qu'on rencontre plus des détournements dans les mutuelles coopératives et les associations d'octroi de crédits (IMC et ICD, cf. tableau 4) ;
- la mauvaise gestion due à la formation insuffisante des responsables des agences de crédits ;
- les faiblesses de l'analyse des dossiers de crédit (après qu'il ait eu des difficultés pour traiter son dossier dans un délai relativement court, un agriculteur

du village de *Tohou* a eu du mal à respecter les contraintes du calendrier agricole avec la mise en œuvre de tardive de ses activités agricoles prévues ; entraînant beaucoup de retard et de difficultés pour le recouvrement de son crédit.);

- les systèmes d'information de gestion défaillants ;
- la faiblesse des mécanismes internes de surveillance (insuffisance de personnel et le fait qu'un agent joue plusieurs rôles à la fois. A la CLCAM de Lalo au cours du mois de janvier 2012 ; il a constaté trois fois successivement, le chef d'agence jouer plusieurs rôles à la fois car il était seul : caissier, réceptionniste, comptable et chef d'agence aux mêmes heures en l'absence de ses collègues) ;
- la gouvernance déficiente au sein des organes des institutions, en particulier celles constituées sous forme coopérative ou mutualiste ;
- le non-respect des dispositions législatives, réglementaires et statutaires.

La conséquence certaine de l'ensemble de ces dysfonctionnements, selon un comptable d'une agence de crédit est :

« (...) le déficit structurel et la dégradation continue de la qualité du portefeuille des agences de crédit rural » (D.M., Hlassamè-Centre, 06/12/2012).

Il arrive qu'après avoir enregistré des cas de détournement et de corruption que le capital disponible soit insuffisant. On observe alors une période de rareté du crédit face aux besoins en capital des agriculteurs. Les problèmes de liquidités constituent souvent des signes précurseurs de défaillance de la caisse de crédit. Cette situation est commune à presque toutes les agences de crédit, qui mobilisent l'épargne et consentent des prêts dans la Commune de Lalo ; ce qui confirme que la plupart des zones rurales sont confrontées à des problèmes de liquidités très particuliers (SOSSA, 2011). Cela s'explique par le fait que ces types de territoire sont dominés par l'activité agricole et doivent faire face à des fluctuations saisonnières de trésorerie des producteurs agricoles. Le défaut d'une large couverture du territoire communal ; la faible diversification des offres aux producteurs agricoles et l'insuffisance d'accès à un réservoir de liquidités ne permettent pas aux agences de crédit d'amortir les risques de liquidités.

En absence d'un dispositif sophistiqué de gestion des liquidités afin d'aider la caisse à continuer à financer l'agriculture, les prêteurs agricoles sont alors exposés aux risques d'augmentation des intérêts sur crédit. Selon, les propos d'un agent de crédit, pour faire face au manque de fonds disponible :

« Nous (agences de crédits) organise des actions divertissement (jeux et tombolas) en direction de la population afin qu'elle épargne plus. Une autre option envisageable consiste à pondérer le risque d'un portefeuille de prêts en fonction des performances passées en matière de remboursement. » Dans ces conditions, les prêts aux producteurs agricoles entrent alors *« dans la catégorie à haut risque nécessitant une couverture de capital plus importante »*. (D.M., Hlassamè-Centre, 06/12/2012).

Affecter de ce fait aux prêts agricoles une catégorie de risques, plus élevée entraînerait une augmentation du coût du crédit agricole, puisque cela diminuerait l'effet de levier financier possible de l'agence de crédit. Aussi, il est accordé une priorité au tissu relationnel des agents de crédits. Dans le souci de trouver l'équilibre entre deux conditions préjudiciables à l'institution financière, il est nécessaire pour les agences d'une part, de disposer de *« producteurs forts avec un capital important⁸⁶ »*, de même qu'un filet de sécurité, et d'autre part, de ne pas restreindre les opportunités d'entrée de nouveaux clients. Le crédit devient alors un point de passage obligé pour les producteurs d'un groupement, et l'encadrement (CeCPA) utilise l'échelonnement des versements pour les contraindre à bien respecter *« l'itinéraire technique de référence »*, en particulier les entretiens et suivi journalier de la production à l'instar des prévisions de OLIVIER de SARDAN, BOIRAL et LANTÉRI (1985 :108).

Dans ces conditions, on observe alors des cas de restrictions dans lesquels, il se développe sous plusieurs formes, les prêts internes, ou les prêts aux membres du personnel et du conseil d'administration de l'agence financière⁸⁷. Ces constats sont confirmés par les agents des structures d'octroi de crédits. Cette pratique alors ne fait

⁸⁶ Selon les expressions des agents de crédits.

⁸⁷ Selon la plus part des observateurs que sont les agents du CeCPA et de la Brigade territoriale de Lalo (données de terrain, 2012)

qu'augmenter les occasions de fraude et de corruption au sein de l'organisation du financement agricole comme l'a relevé IAGU et RFAU/AOC (2007).

Dans cette catégorie, on retrouve également des retards dans le déblocage des fonds consciemment ou inconsciemment construits par les agents financiers. Cela s'observe parfois, pour « *raison prudentielle* » dans l'examen des dossiers de prêts ou soit par manque d'organisation pour l'évaluation de la production agricole et de garanties et par l'absence d'un agent dont la présence est nécessaire pour le processus normal d'octroi de prêts. En somme ce retard de déblocage de ressources financières demandées est dû selon les agences de crédit, à l'insuffisance de ses moyens financiers et par les retards très importants pris pour l'établissement des lignes de crédit par les ordonnateurs et les comptables.

Pour les comptables et les ordonnateurs le retard des décaissements effectifs s'explique plus par le manque d'information sur les garanties réelles de remboursement ou soit les informations sont transmises avec des retards importants. En effet, les enregistrements comptables provoquent aussi des retards et des problèmes de fiabilité résultant de l'inadaptation ou de la non-maîtrise des systèmes informatiques et des pannes du matériel informatique. Ceci est à l'origine de bon nombre de retards qui sont régulièrement constatés dans les enregistrements des demandes de crédit par les producteurs agricoles. La gestion informatisée de la comptabilité des agences de crédits rencontre manifestement des problèmes non encore maîtrisés.

Ainsi, non seulement, les retards sont expliqués par l'insuffisance des moyens, mais aussi par les difficultés rencontrées par les services des agences de crédit pour préparer dans les délais les dossiers administratifs et de gestion des comptes de crédits. La plupart des retards de décaissement sont dus au non-respect par la partie emprunteur des informations exigées pour le traitement des dossiers de prêts.

Pour les producteurs agricoles, ces retards de déblocage dans les prêts agricoles, s'expliquent par la volonté des agents de crédit de les encourager à passer par personnes interposées afin d'avoir la manne financière. Cette pratique occasionne

souvent l'intervention des intermédiaires, qui répond en ce moment à une stratégie de contournement des agriculteurs pour l'obtention du crédit. Les propos tenus par un agriculteur qui s'est retrouvé dans le cas sont révélateurs de cela:

« Lorsque les gens du crédit tardent à te débloquer l'argent que tu leur as demandé, tu dois négocier et faire pression en offrant des dons ou en voyant des gens pour faciliter le décaissement de l'argent ». (Z.A. Hehoukpâ, 26/11/2012).

La conséquence probable de cette situation est le démarrage tardif de la campagne agricole. Plusieurs agriculteurs qui se sont retrouvés dans le cas ont raté leur campagne agricole car selon l'un d'eux :

« Dans les travaux champêtres, quelques jours de retard sur les opérations agricoles aggravent nécessairement le risque de défaillance et de diminution de la production agricole ». (K.B., Ahomadégbé-centre, 28/12/2012).

Cet aspect n'est pas méconnu des agences de crédit sont conscients des désagréments causés par cette lenteur aux agriculteurs. En témoignent, les propos d'un agent de crédit :

« Le laxisme n'est pas conseillé en matière de crédit agricole, le prêteur doit faire preuve d'une certaine flexibilité pour tenir compte des chocs externes caractéristiques du secteur agricole ». (H.A., Adjaïgonou, 07/12/2012).

Ces propos sont corroborés par les agents du CeCPA et les agents de la brigade qui trouvent même d'ailleurs que, l'une des causes du retard de remboursement des prêts à la production agricole est la moisson tardive. Comme l'un d'eux dit en substance que les difficultés de remboursement sont causés par :

« Une moisson tardive qui vient du démarrage tardif des activités ». (A.G, Lalo-centre, 27/12/2012).

La principale contrainte pesant sur la gestion budgétaire des activités agricoles résulte des retards dans la mise en place des crédits qui leur sont alloués ou dans les reversements du crédit par les intermédiaires financiers. Cette situation rend difficile

voire inopérant le dispositif prévu en matière d'investissements agricoles par les producteurs. Les producteurs agricoles dans ce cas font face à un décalage ou des perturbations dans l'utilisation des fonds affectés ; autrement dit cela entraîne la fongibilité de ce crédit (DOLLIGEZ et GENTIL, 2002).

2-2- Pratiques et déviations des agents financiers en matière de crédit agricole

Les agences de crédit dans leurs dispositions statutaires interdisent à leurs salariés de recourir à des stratégies individuelles de recouvrement et de fraude en matière de gestion au cours de l'exercice de leur profession. De même, les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement et de liquidités, comportent un dispositif de limites globales qui restreint la marge de manœuvre de la volonté des agents en matière d'octroi de crédits. Les agences de crédit sont tenues au respect du dispositif de contrôle des règlements et pratiques du financement de l'activité agricole au Bénin, en termes de nature, de volume de leurs activités, de leur taille, de leurs implantations et aux risques de différentes natures auxquels elles sont exposées. Pour les activités du marché, les limites globales sont définies par type de risque encouru et le risque d'intermédiation, les limites globales sont définies par entité juridique⁸⁸. Le crédit à l'agriculture par les établissements de crédit est assujéti, dans la Commune de Lalo, comme dans tous les pays, aux procédures normales de contrôle de la réglementation bancaire.

Pourtant, aussi importantes que soient ces procédures, elles cèdent devant les libertés des agents, surtout en cas de déphasage avec les spécificités du financement rurale. Dans ces cas, les agriculteurs détournent ou refusent nécessairement la plupart des conditions à remplir pour avoir et rembourser le crédit agricole, en référence à d'autres sources de crédit. Cette situation plonge les agents de crédit dans un dualisme de

⁸⁸ La réglementation bancaire béninoise est constituée des dispositions de la convention portant création de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-africaine (UMOA), du dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA, des divers textes et instructions émanant de la BCEAO, et de la loi 90-018 du 27 juillet 1990 portant réglementation bancaire au Bénin. Cette dernière s'applique aux banques et établissements financiers exerçant leurs activités sur le territoire du Bénin quels que soient leur statut juridique, le lieu de leur siège social et la nationalité de leurs dirigeants. Cette loi distingue les banques des établissements financiers et donne une définition des différentes opérations qui sont réalisées.

pratiques formelles et informelles parallèles pour surmonter les contraintes en ce moment. En ce qui concerne, le financement agricole, les documents demandés s'avèrent souvent excessifs et/ou non pertinents par rapport aux producteurs agricoles à cause d'une part, de leur niveau d'instruction et d'autre part, de leur milieu socioculturel. De ces activités financières particulières, les décisions de prêts s'appuient beaucoup plus sur une évaluation de la personnalité ; soit les décisions reviennent aux responsables des groupements solidaires qui choisissent eux-mêmes les bénéficiaires. On rencontre alors, l'utilisation des relations d'amitié par les agriculteurs où souvent l'agent de crédit se retrouve dans un groupe de solidarité financière avec l'emprunteur.

A cela s'ajoute, une absence générale d'informations sur l'historique du crédit, dans la mesure où seulement un petit nombre d'institutions financières, offre une possibilité à la population rurale de fournir leurs antécédents professionnels. Au fait, il y a une insuffisance de stockages des informations sur les emprunteurs. Les petits agriculteurs ont souvent un faible niveau d'instruction officielle, et ne sont pas habitués à garder des documents ou remplir un cahier d'enregistrement de leurs opérations. Par conséquent, l'analyse du crédit doit souvent se baser sur les informations obtenues par l'entretien avec l'emprunteur potentiel ; ce qui renvoie à la notion du crédit chez LANCELIN (2001).

On dénombre des cas de conflits d'intérêts entre l'acteur, employé et l'agence de crédit en ce sens que certains poursuivent des buts différents de ceux de leur organisation. Les informations recueillies font état des cas de manquement à la déontologie et à la discipline des agents de crédits. Or compte tenu du rôle accru que les marchés financiers jouent, en tant que véhicules de diversification et agents de transferts de risques, dans le financement de l'économie, et du fait des masses énormes de capitaux qui leur sont confiés, les différentes agences de crédits devront montrer leur sens de responsabilités. Cette exigence constitue, selon (KRUGMAN 2000), la contrepartie de la confiance dont ils sont les dépositaires.

De même, au niveau, de la relation prêteur-emprunteur, il existe un problème général de « *risque moral* ⁸⁹ » qui est le résultat des caractéristiques spécifiques et des décisions personnelles de chaque emprunteur. De ce point de vue, les agriculteurs ne diffèrent d'aucun autre groupe d'emprunteurs en matière de problèmes d'information, de motivation, de suivi et de mise en œuvre associés au processus d'octroi de crédits. Il a été constaté que, le prêteur ne dispose pas des mêmes informations que l'emprunteur potentiel. Ce dernier connaît exactement sa propre capacité de gestion et la façon dont le prêt sera utilisé. Ce que précise un chef d'agence de crédit en ces termes :

« *Dans les marchés financiers ruraux, les informations sur les demandeurs de crédit à faibles revenus sont particulièrement difficiles à obtenir* ». (D.M., Hlassamè-Centre, 06/12/2012).

Dans la mesure où personne ne détient tous les éléments d'appréciation, et que la psychologie de l'agent d'octroi de crédits entre en ligne de compte dans la décision du crédit, l'évaluation reste subjective et les comportements des acteurs sont marqués par des réactions mimétiques et des biais émotionnels. C'est de cela que mentionne KABBAJ (2011) en disant que la psychologie des opérateurs est déterminante sur les marchés financiers agricoles. Selon lui, la psychologie des acteurs intervenants sur les marchés agricoles financiarisés joue un rôle de plus en plus important dans la formation et l'évolution des cours, et de la volatilité structurelle des prix (*ibid.*).

3- Gestion du crédit agricole par les groupements de solidarité financière

3-1- Constitution du groupe de solidarité

La formation des groupements de solidarité financière est du ressort le plus souvent des producteurs agricoles eux-mêmes ; ce qui peut s'expliquer par le fait que les demandeurs de crédit se connaissent mieux et savent distinguer entre les bons payeurs (ceux qui remboursent totalement) des mauvais (ceux qui remboursent partiellement). Les payeurs parfaits ne souhaiteront pas former de groupe avec les débiteurs insolvable afin d'éviter la défaillance de leur groupe en matière de remboursement. Aussi, l'appartenance à une catégorie socioprofessionnelle est également un critère

⁸⁹ Cette expression a été empruntée aux propos tenus par un agent des services du CeCPA- Lalo.

important dans la formation des groupes solidaires. Dans ces conditions, on est amené à croire à un encastrement culturel du marché du crédit agricole qui met finalement en exergue, le rôle des significations collectives dans la formation des objectifs et des stratégies des acteurs du marché (Le VELLY, 2002).

La notion de regroupement « par affinité » selon le libre choix entre associés, indique une souplesse qui donne un moyen de pression aux membres du groupe de prendre des précautions contre des mauvais payeurs. Au fait, le principe de la caution solidaire ne peut fonctionner sans une réelle adhésion de la part des producteurs. Il faut donc éviter que le système soit appliqué sans leur consentement. Pour, les présidents des OPA interrogés, les raisons de cet échec sont à rechercher dans leur obligation d'être « compréhensive » face aux difficultés des agriculteurs membres, du faible taux d'intérêt et au fait que ce soit un crédit qui vienne de l'épargne interne. Ce point de vue rejoint celui évoqué par WAMPFLER et MERCOIRET (2002) et IAGU et RFAU/AOC (2007).

Pour les agences de crédit, l'absence de garantie est compensée par la caution solidaire du groupement de solidarité financière de personnes qui s'engagent solidairement, sur la base de la confiance et de la connaissance mutuelle, à rembourser le crédit de l'ensemble du groupe. Il s'agit là d'une relation bipartite entre l'institution de crédit et le groupe. La première offre le crédit qui est remboursé par l'ensemble du groupe. En cas de défaillance de l'un des membres, les autres doivent le rappeler à ses obligations et le cas échéant, se substituer à lui pour assurer l'intégralité du remboursement. Si le groupe ne rembourse pas tout le prêt, c'est l'ensemble du groupe qui est privé de prêts futurs.

Il arrive que les salariés des institutions de financement présentent le groupe solidaire comme une condition d'accès au crédit et non comme la garantie du prêt sollicité. Cela amène dès lors les agriculteurs à constituer des groupes non fonctionnels (comportements opportunistes du genre groupes fictifs de solidarité, prête-noms, pas de concertation entre les membres, aucune solidarité ni pression sur les membres défaillants). La compréhension de l'engagement que représente la caution solidaire

n'est parfois pas acquise par les emprunteurs ou, a contrario, elle peut être comprise avec un défaut d'application par le groupe en cas d'impayés.

De toute façon, on se rend compte que le phénomène communautaire et mutualiste fait partie des modes de vie africains et de la tradition africaine. Si MARSAN a soutenu en 1964 que l'Afrique conserve une mentalité collective et le culte de la solidarité, cela semble être encore plus vérifié aujourd'hui avec l'analyse du fonctionnement d'un marché (Le VELLY 2008).

3-2- Groupements ou coopératives et problèmes de recouvrement de crédit

L'observation du fait de non-remboursement de crédit agricole par le biais des groupements ou coopératives dans la commune, montre toute la difficulté d'un financement par ce canal. On remarque que sous la couverture du groupe solidaire, les bénéficiaires se refusent de payer leur part et attendant l'aide des autres membres du groupe. Il semble alors que l'appartenance à un groupe diminue la probabilité de consentir à rembourser. Cette situation fait qu'on rencontre souvent, des bénéficiaires des crédits de coopératives agricoles qui s'engagent dans des logiques de non-remboursement ; ce qui rejoint AKRE, (2007) qui affirme que le non-remboursement des prêts par les agriculteurs est une réalité construite par ses acteurs sociaux en rapport avec la perméabilité des normes au sein du groupement.

Plusieurs lectures du fait de non-remboursement des prêts dans les coopératives ou groupements sont possibles. Cela renvoie au point de mire qui reste les sociabilités paysannes qui renvoient à des formes d'organisations paysannes. Ce fait peut être lu sous l'angle d'un processus qui prend ses sources dans les tractations et les négociations pour l'octroi de prêts. C'est dans cette idéologie d'une Afrique solidaire qu'il faut inscrire le regard sociologique sur la solidarité qui découle des systèmes de prêts sociaux surtout dans le cadre du programme MCPP, initié par le gouvernement du Bénin. Car l'analyse des comportements de certains acteurs sociaux (membres débiteurs) revient à s'interroger sur la façon dont ces acteurs construisent un sens à ces prêts sociaux (ADEGBOLA et al., 2011).

Le crédit agricole fait référence à autre chose que ce à quoi renvoie l'esprit de ces prêts. Au fait, l'idéologie qui sous-tend des prêts postule l'idée explicite et implicite selon laquelle le demandeur de prêts est défini comme un acteur social en quête d'assistance, d'aide. En retour donc, le demandeur de prêt devra être en mesure de rembourser au prêteur (la coopérative) afin que ces fonds servent à jouer pleinement ses fonctions quand il s'agira des autres membres de la coopérative en difficultés sociales. Sous ce rapport, il apparaît alors que l'octroi de ces prêts obéit à une logique de "retour", c'est-à-dire que le demandeur ne peut que rembourser les fonds par l'entremise de la même nature (ceci veut dire qu'un prêt économique est égal à un remboursement économique et non autre chose). Du coup, les prêts mettent le demandeur dans une situation d'"endetté social" dans laquelle, il est appelé à sortir (TOUSSAINT et ZACHARIE, 2002).

Cependant, à la lecture des comportements des membres de la coopération, il semble que leur tendance à reconstruire autrement leur rapport à leur groupement quand ils lui doivent de l'argent, ressort l'idée implicite selon laquelle, dans leur imaginaire, les prêts renvoient au "don". Depuis MAUSS (1923), le don est apparu comme un échange entre des groupes qui s'«*obligent entre eux*», et plus spécifiquement comme un échange différé de biens et d'autres choses comme la politesse, les festins, les rites, les femmes, etc. Tout se passe comme s'il y avait un « contrat » qui lie le groupe qui donne et celui qui reçoit. Il y a donc, obligation de donner, de recevoir et enfin de rendre. Entre les deux acteurs, s'instaure un double rapport : un rapport de solidarité (l'un partage) et un rapport de supériorité (l'autre se met en dette). Celui qui reçoit doit donc rendre ; c'est-à-dire, faire un contre-don ; et cette dernière obligation tient, à l'esprit de la chose.

In fine la logique de non-remboursement évoquée dans le cas des groupements ou coopératives peut être considérée comme répondant aux représentations sociales que les bénéficiaires ont des crédits agricoles. En outre, la présence des IMF dans le village affecte positivement le consentement à payer des individus. Le fait que l'individu soit proche des IMF accroît sa probabilité de remboursement de ses crédits. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'une longue distance entre les IMF et le village occasionne

encore des coûts de transport pour ces individus ; ce qui sans doute cause des retards sur le calendrier du remboursement tel que l'ait montré (OUSTRY, 2007).

4- Agences de crédit et mécanisme de difficultés de remboursement des producteurs agricoles

4-1- Agences de crédit et mécanisme d'endettement des agriculteurs

Le crédit agricole est, le plus souvent, présenté comme un outil favorisant aux ménages agricoles d'accéder à l'approvisionnement en intrants, à la fourniture d'équipements agricoles, à la commercialisation, à l'exportation et à la main-d'œuvre agricole etc. Ce sont des biens et services auxquels ils n'auraient sans doute pu prétendre par simple accumulation d'épargne préalable. L'analyse des conditions dans lesquelles les agences de crédits offrent le crédit, montre qu'elles ne tiennent pas compte de la demande faite par les agriculteurs, mais préfèrent stimuler leur consommation en matière de services financiers afin de maximiser leurs bénéfices.

Dans ce contexte, on se rend compte que le consommateur se voit donc très majoritairement proposer un crédit pour répondre à sa demande de financement, de surcroît, sans explication claire et précise sur les caractéristiques de ce produit. De manière plus précise, il existe différentes pratiques de distribution du crédit agricole selon les acteurs de crédit qui ne privilégient pas la volonté du consommateur à choisir entre les différentes offres de crédit. Les agences de crédit orientent de manière directe ou par le biais des intermédiaires financiers la demande vers le crédit conforme à leur préférence, plus rentable pour eux, et d'autre part, en motivant le consommateur alors même qu'il n'en a pas exprimé le souhait.

En outre, la demande de crédit ne fait pas l'objet d'une vérification sérieuse de la solvabilité du consommateur. Mieux, des justificatifs de revenus sont demandés par contre, les charges et les crédits éventuellement en cours sont rarement vérifiés. Par ailleurs, on fait également le constat que la publicité n'était pas suffisamment claire et prêtait à confusion sur certains points, notamment sur la nature et les conditions du financement (particulièrement pour les intérêts finaux que doit déboursier l'agriculteur après consommation des crédits). Les sollicitations qui ont suivi une fois les

coordonnées du consommateur communiquées aux établissements de crédit relèvent d'un vrai harcèlement, ces derniers ne cessent d'envoyer des émissaires ou des relances ou de nouvelles offres « alléchantes ».

Au final, des consommateurs agriculteurs se retrouvent bénéficiaires d'une ou de plusieurs crédits, qu'ils l'ont souhaité ou non. Pour les acteurs financiers cela permet de prédire les primes de risque sur le marché (FONTAINE et GARCIA 2009) ; ce qui les rend favorables au gaspillage des ressources mises à leur disposition. Car, ils sont enclins à ce moment à piocher dans cette réserve pour faire face à une situation d'urgence, couvrir des besoins de base, alors même que les caractéristiques de ce crédit ne sont pas adaptées à la situation. Selon les agents de la brigade de la gendarmerie, les consommateurs de crédit agricole qui connaissent des difficultés à rembourser, recourent souvent à plusieurs sources de crédit. Ce type de crédit contracté peut paraître apporter une solution de répit à court terme, alors qu'en réalité, il fait souvent basculer ultérieurement dans un surendettement⁹⁰ dû au fait de son inadaptation à la situation dégradée du consommateur de crédit. Cette finalité d'endettement, selon les propos de l'un des gendarmes répondants, «*profite au fournisseur de crédits qui s'approprie les biens fonciers et les garanties du débiteur.*»⁹¹ (G.D., Lalo-centre, 15/12/2012).

Par ailleurs, il se pose un problème de « montant inadapté » aux besoins qu'offrent les agences de crédit aux agriculteurs, car il est dans bien des cas, inférieur à celui dont a besoin l'agriculteur pour financer son activité agricole. Face à cela, le producteur agricole se retrouve donc le plus souvent avec à sa disposition une somme inférieure par rapport à l'opération de financement qu'il souhaite réaliser. Etant donné qu'il existe d'autres sources de financement informel, l'agriculteur fait recours en ce moment à celles-ci. *In fine*, le montant collecté par l'agriculteur pour ce besoin est disproportionné par rapport à sa capacité de remboursement. Les agriculteurs après

⁹⁰ En matière de surendettement, on a coutume de distinguer le surendettement actif dû à un recours abusif aux crédits, du surendettement passif qui résulte d'un accident de la vie (divorce, maladie, perte d'emploi etc. (Wiki Crédit, 2012)

⁹¹ Lorsque l'emprunteur ne rembourse pas à temps l'échéance, le prêteur doit exiger le paiement de la dette. Dans le crédit bancaire traditionnel, la garantie est utilisée pour compenser la perte potentielle de créances.

l'obtention du crédit agricole, financent des dépenses de consommation courante ou payent des charges exceptionnelles comme la « dot » ou encore les dépenses liées aux obsèques des proches parents. Il ne faut pas alors s'étonner que les agriculteurs présentent des signes de fragilité sur le marché agricole (poids trop important des charges de remboursement, perte récurrente des garanties disponibles, etc.). Cette disposition accentue, sans doute le caractère fongible du crédit agricole (DOLIGEZ et GENTIL, 2000 ; ROESCH 2009).

L'insuffisance d'adaptation du crédit agricole à la demande, le retard dans le déblocage des fonds, la présence d'intermédiaires ou d'avaliseurs, l'information insuffisante de la part des agences de crédit, engendre pour une partie importante des agriculteurs le développement de deux phénomènes. On distingue, une insuffisance de financement ou soit le phénomène de « mal endettement⁹² », qui constitue une première étape vers le surendettement. Le « mal endettement » défini comme relevant d'un processus d'accumulation de crédits non adaptés à une situation tendant à se dégrader encore plus (ATHLING, 2012). Ce phénomène touche beaucoup d'agriculteurs pauvres qui, acculés, contractent des crédits sur crédits pour faire face au quotidien et satisfaire les exigences de la campagne agricole en espérant rembourser avec la récolte.

Il est à noter que le consommateur de crédit agricole n'est pas mal endetté du jour au lendemain, il glisse petit à petit vers le « mal endettement⁹³ », en souscrivant des crédits de moins en moins adaptés à la structure de ses dépenses. Dans un premier temps, le consommateur s'endette auprès de son agence de crédit. Lorsque cette dernière devient plus réticente, le consommateur se rabat sur d'autres sources de financement auprès d'autres distributeurs. Dès lors, le consommateur active ses différents crédits anciennement ou nouvellement obtenus pour répondre à ses

⁹² Le « mal endettement » est une situation de fragilité du budget familial qui, en cas de difficultés, pourrait faire basculer le foyer dans un état de surendettement. Il renvoie à une 'simple' difficulté à faire face à ses dettes (<http://www.wiki-credit.fr/malendettement-surendettement-definition-differences.html#.UU62Qzdrd2o>, Consulté le 4 février, 2013 à 9h 30 min.

⁹³ Le terme de mal endettement fut créé par le Médiateur de la République française, mis en place par le gouvernement dès 2008. Bien qu'il définisse une situation financière caractérisée par une difficulté à rembourser ses créances, il renvoie davantage à une mauvaise utilisation du crédit (*ibid.*).

difficultés et commence à rentrer dans le mécanisme de « mal endettement ». Si la situation continue à se dégrader et devient intenable, compte tenu du cumul des intérêts liés aux différents crédits, le consommateur entre dans plusieurs mécanismes d'impayé et de dette. A terme, le consommateur pourrait se retrouver dans l'impossibilité de faire face à l'ensemble de ses dettes, le plongeant dans le « surendettement⁹⁴ ». C'est en cela que fait référence l'expression « *fagot du fou*⁹⁵ » tirée d'un proverbe *Foulbe* de FOKAM (2009 : 53). L'aggravation de la dette des agriculteurs très pauvres et endettés est une situation identique (*ibid.*).

On comprend alors pourquoi TOUSSAINT et ZACHARIE (2002 : 19) définissent la dette comme « (...) *un mécanisme de transfert occulte des richesses des (...) des classes sociales les plus pauvres (...) vers les classes sociales les plus riches.* ». Ainsi, la dette est un mécanisme qui s'insère dans le processus de financiarisation de l'économie capitaliste, qui consiste lui-même à capter la plus grande part des richesses créées par « *le biais de l'augmentation de l'exploitation de la force de travail dont la spéculation fait des choux gras* » (*ibid.*).

Il semble alors vérifié que les agriculteurs sont des dominés sur le marché du crédit au sens de BOURDIEU (1992). Cet espace d'échange est contrôlé par les agences de crédit qui sont des ramifications des sociétés financières du « *centre du capitalisme* » (AMIN, 1996) qui se livrent à une course compétitive et aux profits sans limite. C'est à cela que fait référence l'encastrement structurel du marché chez Le VELLY (2002) qui traduit alors l'état de relations interpersonnelles dans lequel se réalisent les échanges marchands. Avec une prise en compte à un niveau local (la relation d'échange) et global (la structure générale des transactions) qui accorde de mieux saisir le fonctionnement d'un marché (*ibid.*). Toutefois, les marchés financiers agricoles sont nettement plus étroits que les marchés de capitaux internationaux. On peut donc redouter, intuitivement, une réaction de leur part en cas de conjoncture dégradée sur le marché international des capitaux (FORIN, 2010). Il apparaît alors

⁹⁴ Le surendettement apparaît comme une incapacité à régler ses créances et ses charges courantes (*ibidem.*) .

⁹⁵ « *Le principe du fagot du fou est simple. Quand un fou constitue son fagot de bois, il le soupèse et constate que est assez lourd. Mais au lieu l'alléger, il rajoute plutôt les morceaux de bois, ce qui rend son fardeau de plus en plus lourd et de plus en plus impossible à porter* » (Fokam 2009 :35).

difficile de promouvoir le développement agricole sans amener les agriculteurs à se libérer de la dette du crédit.

4-2- Agence de crédit, acteurs des difficultés de remboursement du crédit agricole.

L'appréhension de ces dysfonctionnements structurels a révélé qu'il existe des retards dans le déblocage des fonds qui sont de nature à bouleverser le calendrier des investissements agricoles par les agriculteurs. Ces retards ont eu des conséquences très importantes pour les paysans. Devant le retard de déblocage, les agriculteurs adoptent deux stratégies différentes qui ont une incidence sur sa capacité de remboursement. Dans certains cas, le retard du crédit, accroît la fongibilité du crédit qui le rend improductif.

La première stratégie consiste à trouver un autre moyen de financement afin de commencer le travail à temps, en réalisant un second emprunt, auprès d'usuriers ou commerçants, avec des intérêts conséquents. Le fait de contracter un second crédit, multiplie alors le risque d'endettement de l'agriculteur qui n'a plus la même capacité de rembourser qu'au départ du processus. L'usurier peut être remboursé quelques semaines après, au moment du déblocage, le remboursement se fait alors en espèces. Dans la plupart des cas, l'usurier est à la fois collecteur des produits commerciaux et il se rembourse en produits agricoles à la récolte, avec des intérêts bien plus élevés que les agences de crédits.

La seconde stratégie des agriculteurs face au retard de déblocage est l'attente simple, car ils n'ont aucun autre moyen à leur disposition. Cette attente a pour conséquence une mise en culture tardive et de mauvais rendements à la récolte qui sont bien souvent la cause de non-remboursement des crédits surtout que, dans la situation où les systèmes de production agricoles n'évoluent pas dans le sens d'une intensification suffisante susceptible d'améliorer la productivité de la terre et de limiter la dégradation physique et de la matière organique du sol (MEHU, 2001 ; HOUNGBO, 2008)⁹⁶.

⁹⁶ Les manifestations les plus visibles de la dégradation environnementale sont le recul du couvert forestier, l'extension de l'érosion sous toutes ses formes et à plusieurs endroits, la baisse généralisée de la qualité des eaux et un développement urbain déséquilibré. Les paysans du bas Bénin, bien conscients du phénomène de dégradation de leurs terres qui se manifeste du reste par des baisses sensibles des niveaux de rendement

Aussi, des agences de crédits assortissent leurs crédits de commissions ou d'autres frais liés au service. Ces commissions ou frais augmentent le coût du crédit pour l'emprunteur et le montant des revenus pour l'institution. Selon LEDGERWOOD (1999 :165), « *les commissions⁹⁷ servent souvent à augmenter le rendement du crédit pour l'institution sans que celle-ci ait à appliquer un taux d'intérêt nominal plus élevé* ».

Egalement, parmi, les causes de difficultés de remboursement des agriculteurs, liés au fonctionnement des agences de crédits, on dénombre des cas d'insuffisance ou manque de suivi des clients financés, des cas de dossiers de prêts mal étudiés, des cas violation par le staff des politiques et procédures de mise en place des crédits du fait d'un certain clientélisme et affairisme. C'est ainsi qu'on commence à enregistrer des taux de crédits impayés non négligeables avec l'attribution du crédit à des exploitants agricoles malgré leur surendettement en souscrivant au crédit dans d'autres IMF. Il arrive aussi des cas où les agents de crédits reçoivent des pressions de la part du supérieur hiérarchique pour mettre en place des crédits à des clients. Le crédit déboursé dans ces conditions, a souvent un dénouement difficile ; ce qui renforce ELEGBEDE (1999) dans sa position lorsqu'il pense que les conditions qui entourent la mise en place du crédit et sa gestion par le personnel technique occasionnent des impayés. C'est dire que le crédit agricole, avant même qu'il ne soit reçu par l'agriculteur est détourné de ses vrais objectifs à l'instar du « *système d'aide* » extérieure des pays d'Afrique (AMOUZOU, 2009 :158). Au demeurant, l'hypothèse (H1), relatif à l'influence des agences de crédits dans la survenance *des difficultés de remboursement des prêts accordés aux agriculteurs*, se confirme.

(FLOQUET & MONGBO, 1998), mettent peu en œuvre les pratiques agricoles de conservation telles que les plantations, la jachère naturelle⁷ et l'utilisation des plantes améliorantes ; ce qui est un danger tant pour l'économie nationale,(...) vu que le couvert végétal régresse et que les pratiques dégradantes en cours contribuent certainement à la dégradation de la matière organique et donc à l'émission du gaz carbonique (CO₂), gaz à effet de serre. (HOUNGBO, 2008 :46).

⁹⁷ Les commissions sont généralement exprimées sous la forme d'un pourcentage du montant initial du crédit et sont collectées à l'octroi plutôt qu'au terme du crédit. Du fait que les commissions ne sont pas calculées sur le capital restant dû, l'augmentation des commissions a un effet plus important que l'augmentation dans les mêmes proportions du taux d'intérêt nominal (si celui-ci est appliqué sur le capital restant dû).

Cependant, les agriculteurs de la Commune de Lalo disposent d'une rationalité qui leur permet de s'adapter et d'exploiter leur milieu des systèmes financiers. Ils ont un certain dynamisme et savoir-faire qu'ils ne cessent de mettre en œuvre pour rendre redevable et prévisible les agents du crédit. Un agent octroyant le crédit se voit à un certain moment courtisé par les agriculteurs au travers des dons et présents ; ce qui favorise parfois le laxisme dans l'acheminement du crédit.

De même, cette situation survient quand les agents de crédits se retrouvent dans des réseaux «clientélistes» avec les agriculteurs. En effet, il existe des rapports formels de l'économie d'échange monétaire et de nouveaux rapports d'échanges de bien et de produits agricoles. Des mécanismes de fonctionnement d'une relation dialectique sont pratiqués, non pas seulement entre les agriculteurs, mais aussi, entre les acteurs à divers niveaux de la chaîne d'octroi du crédit. Il arrive souvent que les agents de crédit se retrouvent plus ou moins contraints de se maintenir dans la logique d'un système de «laxisme» et de «faveur» dans la gestion des impayés et des retards de remboursement en conservant les de façon personnelle les intérêts d'une telle situation. Dans ces conditions, les rapports clientélistes sont la résultante d'échanges horizontaux entre des acteurs qui partagent en quelque sorte les mêmes trajectoires ou des échanges verticaux dans l'arène de l'octroi du crédit. Or selon PLOCINICZAK (2010), cela favorise le développement du comportement de non-remboursement du crédit, est le recours à l'utilisation des réseaux relationnels dans l'octroi de celui-ci.

Il arrive que des agriculteurs détournent ou refusent la plupart des conditions à remplir pour avoir et rembourser le crédit agricole et se place dans un dualisme de pratiques formelles et informelles parallèle pour surmonter les contraintes d'accès au crédit agricole. On rencontre alors, l'utilisation des relations d'amitié par les agriculteurs où souvent l'agent de crédit se retrouve dans un groupe de solidarité financière avec l'emprunteur. Ou mieux, dans un groupe politique avec l'agent de crédit, qui amène le plus souvent l'intrusion des pouvoirs publics dans les affaires privées de remboursement crédit agricole. Dans ce cas de figure, on comprend avec CROZIER, (1995) que les agriculteurs construisent des réseaux et des arrangements sociaux avec

les agents de crédits de manière à réduire leur zone d'incertitude en cas de défaut de remboursement de crédit.

En outre, dans l'option d'une stratégie de survie, les agriculteurs n'hésitent pas à hypothéquer leurs terres pour rembourser le crédit, conduisant nécessairement à leur paupérisation. Ce réflexe de survie engendre la détérioration des termes de l'échange, et l'érosion du capital productif de l'agriculteur. A cela s'ajoute le poids des hégémonies politiques en faveur des paysans pour réduire la marge de manœuvre des agents de crédits en les rendant favorable à leur protégé politique par un ensemble de contraintes et de pression. On en déduit alors avec ADEGBIDI, et *al.* (2003), que les agriculteurs n'apparaissent plus comme des acteurs qui ne développent pas activement des stratégies, et sont pris dans un champ, où ils sont fatalistes, imprévoyants, enfermés dans la routine (DUFUMIER, 1985).

CHAPITRE VI : COURTIERS FINANCIERS LOCAUX,
ENDETTEMENT DES AGRICULTEURS ET PERSPECTIVES DE
THESE

1- Gestion du crédit agricole par les courtiers financiers locaux

1-1- Cas des intermédiaires financiers locaux particuliers

L'octroi direct du crédit destiné aux activités agricoles peine encore dans les zones rurales comme Lalo. Que ce soit les agriculteurs ou les agences de crédits, la préférence est donnée au financement indirect. La plupart des crédits agricoles se font à travers les courtiers locaux. Dans ce cadre pour accorder le crédit de campagne agricole accordé pour l'acquisition de facteurs de production (engrais, semences, pesticides, aliments pour le bétail, petits équipements, etc.), les agences ont la possibilité de l'acheminer à travers des circuits commerciaux bien connus des agriculteurs et qui ont acquis une certaine légitimité dans la pratique. Ce sont des personnes individuelles, avec lesquels les agriculteurs entretenaient habituellement des contacts pour besoin de crédit, qui jouent dès lors plusieurs rôles.

La présence d'un courtier financier local garantit les opérations réalisées entre les agriculteurs et les institutions financières, assurant à ces dernières la récupération des prêts effectués. Le taux d'intérêt, à la sortie de crédit agricole à l'agence, arrive bonifié grâce à un réescompte favorable pratiqué par l'intermédiaire financier. Ce taux d'intérêt est plus bonifié auprès des intermédiaires financiers locaux particuliers que dans le cas d'un groupement de solidarité financière ou agricole. Aussi, face à l'ampleur des besoins de financement des agriculteurs et à l'insuffisance d'opérateurs spécialisés dans le financement intermédiaire, certaines coopératives se sont vues dans l'obligation de choisir une option, dans laquelle l'organisation développe une fonction d'intermédiaire plus que de financement direct. Ceci, après qu'elles aient bien tentées de prendre en charge elles-mêmes la fonction de financement, en créant des systèmes d'épargne-crédits « *ad hoc* ». Toutefois, la pratique au bout de quelque temps en fait un échec de ces démarches.

Le mécanisme du financement par intermédiaire est basé sur des opérations courantes en milieu agricole, utilisant pour cela une forme de réseautage de relations économiques largement axées sur d'anciennes pratiques relevant du voisinage et de la parenté, et déplacées dans un espace élargi ou lié aux circuits où évoluaient les activités agricoles. L'une des caractéristiques les plus importantes du financement par intermédiaire est son caractère sélectif, puisque ne pouvaient en bénéficier, que des agriculteurs sur la base d'une stricte confiance personnelle.

Cependant, les données de terrain révèlent une multiplication et stratification d'intermédiaires, due au fait d'une part, de la concentration des agences de crédits dans la zone urbaine de la Commune (Lalo-centre et *Hlassamè-centre*) et des nombreuses opérations intervenant pour écouler les produits agricoles (collecte, conditionnement, transformation, distribution). La présence de ces nombreux intermédiaires, pèse sur les producteurs emprunteurs dans une partie de leurs ressources agricoles en nature, destinée à la vente ou à l'autoconsommation en offrant des présents des produits agricoles aux différents intermédiaires qui se sont impliqués dans l'obtention du crédit agricole. Aussi pour la plupart des agriculteurs et une autre partie des ressources sous forme monétaire, destinée à couvrir les dépenses alimentaires et non alimentaires, certaines charges liées aux activités agricoles et extra agricoles sont transférées pour régler les frais liés aux intérêts induits par les négociations par intermédiaire aux fins du renouvellement de confiance et d'éventuelles opportunités d'octroi de crédits.

1-2- Cas des intermédiaires publiques

La présence des agents du CeCPA, dans la sphère agricole est nécessaire pour faire part des techniques culturales et des innovations à adopter pour améliorer la condition de vie des producteurs dans la Commune de Lalo. Certains agents sont amenés à jouer le rôle d'intermédiaires financiers, en raison des sollicitations des agents de crédits et des paysans qui souhaitent de plus en plus être impliqués dans les différentes phases de leur production agricole. Selon certains producteurs agricoles « *l'Etat devrait nous (agriculteurs) garantir ou faciliter l'obtention des intrants!* » (D.Y., *Hêhoukpa*,

28/11/2012). C'est pourquoi, ils font souvent recours aux agents du CeCPA, pour que ceux-ci jouent un rôle central dans l'obtention et la gestion du crédit à l'échelon local. Dans cette condition les agents du CeCPA vont s'assurer des remboursements par leur présence au niveau de toutes les phases du cycle agricole et de la commercialisation des produits agricoles. Il faut faire remarquer ici que dans son mode de fonctionnement, le CeRPA a redimensionné son système d'organisation envers les agriculteurs en procédant à une répartition des zones aux agents du CeCPA pour mieux encadrer les producteurs agricoles. Toutefois, il faut reconnaître que la nouvelle réforme agricole innovée par le CeRPA n'intègre pas tous les paysans dans le système de l'encadrement. Dans ce cas, cela crée des oubliés ou des exclus qui ne pourront pas bénéficier d'un encadrement pour l'obtention du crédit par les intermédiaires publiques.

Aussi la présence des agents du CeCPA dans le processus d'octroi du crédit destiné aux agriculteurs, n'est pas appréciée par la plupart des intermédiaires financiers particuliers, car ceux-ci affirment que leur solidité, ou du moins le volume de leurs transactions sont remises en cause par cette présence. Cela se comprend, en faisant référence à BOURDIEU (1992), au sens où les deux types d'acteurs se retrouvent sur le même palier du marché de crédit agricole ; ils n'ont pas la même logique et ne poursuivent pas les mêmes objectifs. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques d'un champ social au sens « *bourdieusien* » (BOURDIEU 1971 ; BASTIN, 2003 :1). Ainsi, vu les pratiques au cours des échanges autour du crédit agricole et les capacités d'emprunt des agriculteurs qui réduisent l'obtention auprès des caisses de crédit à la base, la médiation financière est devenue une réalité.

2- Analyse de l'intervention des courtiers financiers locaux

Le financement indirect s'applique pour toutes les activités agricoles qui nécessitent des investissements de nature très diverse : achat de matériel par les coopératives d'utilisation de matériel agricole, développement de l'élevage et de certaines productions végétales dites « spéciales », opérations foncières ou encore aides aux agriculteurs en période de crise, sous la forme d'aménagement de dettes ou de prêts dits « *calamités* ».

2-1- Intervention d'un intermédiaire particulier et coût de sa prestation

La médiation du crédit a permis à plusieurs agriculteurs de surmonter le refus initial de l'agence de crédit pour trouver un financement pour leur activité agricole. Ces résultats montrent à quel point le dialogue entre les agriculteurs et les organismes de financement privé peut se révéler productif, dès lors que chacun se mobilise avec pragmatisme et réalisme pour établir et partager un diagnostic économique et financier (RAMEIX, 2010). Mieux, le financement basé sur le dialogue entre agences de crédit-agriculteurs sous l'égide de la médiation favorise des solutions pour une majorité des demandeurs du crédit agricole, qui avaient des perspectives économiques plus ou moins acceptable en dépit de la situation de pauvreté monétaire du milieu, et sans faire courir au système d'octroi de crédits de risque sérieux.

Les courtiers financiers interviennent dans le mécanisme d'octroi du crédit à la faveur des imperfections du marché du crédit dont ils réduisent les coûts de transaction. Par coûts de transaction, on distingue les coûts de fonctionnement du système d'échanges et, plus précisément dans le cadre d'une économie de marché, ce qu'il en coûte de recourir au marché pour procéder à l'allocation des ressources et transférer des droits de propriété. Par l'intervention des courtiers financiers, un prêteur n'a plus à rechercher un emprunteur aux préférences absolument symétriques des siennes ; ce qui est en général une opération coûteuse, voire impossible. Ces différences de préférences peuvent, notamment porter sur les montants ou sur les durées. Ainsi, entre deux agents, l'un souhaitant prêter 100 F CFA, l'autre désirant emprunter 1000 F CFA, aucune transaction ne serait possible ; le courtier financier surmonte cette incompatibilité en captant de multiples dépôts de faible valeur unitaire et en accordant des prêts de forte valeur unitaire. L'intermédiaire pourrait également corriger l'incompatibilité apparaissant entre deux agents dont l'un souhaiterait prêter à un an, alors que le second désirerait emprunter à dix ans. Il est appelé à surmonter cette incompatibilité en acceptant des ressources (souvent à court terme) pour financer des prêts à long terme. C'est ce qui explique que son activité sur le marché, offre une

garantie de la sécurité par la mutualisation des risques⁹⁸ et de la crédibilité d'autant plus que la notoriété d'un agent économique peut ne pas être suffisante pour lever des fonds directement auprès des prêteurs. Il s'ensuit alors que l'intermédiation financière locale présente l'avantage majeur d'être une activité produisant sécurité et liquidité en ce sens, pour reprendre une des thèses de GURLEY et SHAW (1960), que les intermédiaires financiers contribuent à accroître le volume d'épargne dans l'économie.

Cependant, le travail fourni par un intermédiaire a un coût que l'Agence de crédit laisse à la charge du client, comme l'ont montré SHRIEDER et SCHARMA (1999), qui doit s'acquitter de cette charge dans le cadre de son remboursement de prêt. Cela semble donner raison à BERGER, MARGARET et SCALISE (2000), pour qui les interventions en microfinance tendent à se stabiliser plutôt qu'à augmenter le revenu, et tendent à préserver plutôt qu'à créer des « jobs ». La présence des intermédiaires s'accompagne d'une hétérogénéité des taux d'intérêt de crédit et une augmentation du taux d'intérêt que doit supporter l'agriculteur bénéficiaire dont la position est au bas de l'échelle. Cela s'observe dans le cas des intermédiaires locaux particuliers et ceux publics. Les prêts aux agriculteurs sont pratiquement entre 80 à 90% des opérations bénéficiant de la présence d'un intermédiaire entraînant du coup une augmentation d'intérêt à cause du fait que ceux-ci partagent le risque dans l'activité de crédit .

En outre, l'octroi du crédit aux agriculteurs par le biais des courtiers locaux est fonction de leur tissu relationnel. Donc celui qui n'utilise pas ce réseau relationnel n'a pas de crédit. Or, si la répartition du crédit agricole est déterminée par les préférences individuelles, cela implique une certaine exclusion et prouve par ricochet que l'échange marchand est théoriquement possible sans règles et sans outils de mesure (Le VELLY, 2008). Cette exclusion implique que les flux financiers peuvent considérablement aggraver les biais de développement causés par la distribution inégale des richesses. Un tel mécanisme s'explique, par le fait que les intérêts pour

⁹⁸ Au nombre de ces risques, on peut citer, les risques de taux d'intérêt (les fluctuations des taux d'intérêts), de gestion (amortissement), de défauts de paiement des intérêts, défaut d'argent et de dévaluation de la valeur des actifs.

l'agriculteur dans ce système ont tendance à être plus élevés, alors que les rendements sont faibles.

Par ailleurs, puisque le secteur financier comprend des institutions et des agents intermédiaires agissant sur l'afflux de capitaux et d'épargne étrangers, les pratiques de ces derniers ont des implications sur le volume et la structure de l'apport de capitaux aux agriculteurs. En absence de régulation, le volume, la structure et les délais de remboursement de ces flux peuvent accentuer la vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur et déclencher une crise monétaire ou financière, comme l'attestent les épisodes récurrents de crise dans bon nombre de pays en voie de développement (CHANDRASEKHAR, 2007). On observe alors, à partir du fonctionnement du marché concret du crédit agricole, une diversité des règles formelles (droit, règlements) et des outils disponibles (moyens de mesure, de calcul, de paiement...). Ces exigences sont perçues par les participants du marché comme une réalité objective et extérieure qu'ils ne peuvent modifier unilatéralement (Le VELLY, 2002). Ce dernier désigne d'ailleurs comme un encastrement institutionnel formel du marché qui est la contextualisation de l'échange par rapport aux règles formelles et aux outils utilisés (*ibid.*).

2-2- Intervention des agents du CeCPA : mode opératoire et pratiques

L'Etat à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et ses différents services techniques, élabore et assure le suivi de l'exécution de la politique agricole du gouvernement. Au niveau déconcentré, les Centres Régionaux de Promotion Agricole (CeRPA), sont conçus pour constituer les pôles d'articulation avec les actions de développement à la base. Au regard des défis du secteur agricole, du fait que les organisations des producteurs agricoles en pleine émergence dans les divers sous-secteurs et des exigences des institutions de financement et des réseaux de crédit décentralisés, les services du CeCPA s'affirment de plus en plus comme des acteurs incontournables dans la cogestion de l'octroi du crédit au secteur agricole.

Ainsi, dans la Commune de Lalo, les agents du CeCPA interviennent dans le dispositif institutionnel et le processus du financement agricole par le secteur privé qui se fait à travers des opérateurs individuels ou diverses agences de crédits. Cette situation

constitue une application du partenariat public-privée telle que voulu par la Stratégie Nationale du Conseil Agricole. Le partenariat public-privé apparaît dans le domaine agricole comme un concept nouveau bien qu'il soit indispensable au développement du secteur agricole (MAEP, 2010). Dans le contexte de relance du secteur agricole, le développement du partenariat public-privé se concrétise sur la démarche « Chaîne de Valeur Ajoutée » avec un focus sur la promotion des filières prioritaires et sur certaines actions transversales qui y sont afférentes.

Pour, les agents du CeCPA, le but de leur intervention répond à l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants agricoles (semences de qualité, engrais et pesticides) par la mise en place de crédits à faible taux d'intérêt et d'un financement adapté. Elle répond également à l'accompagnement des agriculteurs à gérer leur crédit à travers les conseils et les interventions du TSIEC/CeCPA⁹⁹. Il apparaît alors que ces agents interviennent pour le bien des agriculteurs qui, d'ailleurs, exigent leur médiation à ce sujet.

Au-delà de cet altruisme affiché des agents du CeCPA, il faut se rendre compte que leur intervention est motivée et négociée par des dons en nature et en espèces qu'ils reçoivent sans en demander de peur d'une dénonciation de la part des agriculteurs. Car les dispositions de leur statut d'agent public leur interdisent ces pratiques. Certains agents justifient le fait qu'ils sont obligés de céder à la réception des dons et ristournes de leur intervention auprès des agriculteurs. Car selon eux, généralement les agriculteurs sont frustrés quand leur présent est rejeté par les agents. Si un agent insiste à recevoir des dons auprès des agriculteurs, il court le risque d'être dénoncé auprès du Responsable du Centre de Promotion Agricole (RCPA). Toutefois, celui-ci se réserve le droit de donner suite à cette plainte faite par les agriculteurs de sa zone. Par contre, pour certains agents, les mauvaises conditions de travail et de rémunération dont ils bénéficient les prédisposent à ne pas refuser les « avantages *informels*¹⁰⁰ » de leur fonction en sachant bien que les agriculteurs soient une couche sociale démunie et en difficultés.

⁹⁹ Le TSIEC : Technicien Spécialisé en Information et Education Coopérative.

¹⁰⁰ Expression de l'un des agents.

De toute façon, quelles que soient les raisons évoquées par les agents, ils affirment que leur intervention est fonction des biens et des services que consomme un agriculteur dans son activité. Ce faisant, ils se transforment en agent économique. De ce fait donc cette intervention attache donc une grande importance aux perceptions de l'agent CeCPA relatif à l'utilité de son acte en considérant la capacité de solvabilité de l'agriculteur. Ceci étant, cela semble corroborer la position de l'approche *welfariste*¹⁰¹ qui fait donc référence aux préceptes de la microéconomie qui postulent que les agents économiques sont rationnels et qu'ils se comportent de façon à maximiser leur utilité, c'est-à-dire le bien-être ou la satisfaction qu'ils tirent de leur consommation de biens et services (HOUNGBO, 2008). L'approche *welfariste* définit le bien-être par le revenu d'utilité qu'atteignait un individu. Ce niveau est fonction des biens et des services que l'agriculteur consomme et utilisent pour ses activités agricoles. Or du côté *welfariste*, la menace perçue, est que la commercialisation du crédit agricole et la nécessité de satisfaire aux exigences des investisseurs qu'elle implique conduiront inévitablement à ce que les considérations de profits l'emportent sur la mission sociale (Woller Dunford et Woodworth, 1999). De toute façon dans le domaine de l'économie, l'approche *welfariste* explique comment et par quels mécanismes économiques se génère la vulnérabilité socio-économique. La diversité des hypothèses explorées dans cette approche se ramènent *in fine* à une et une seule définition : la probabilité de voir les conditions de vie des individus, mesurées en termes d'utilité, se dégrader, face à un choc ou un risque.

3- Analyse de l'intervention du CeCPA et autres facteurs externes explicatifs des difficultés de remboursement du crédit.

3-1- Les agents du CeCPA, entre échange, intérêt et désintéressement?

Les cultures agricoles peuvent échouer, le climat peut influencer la productivité et les prix de vente fluctuent et sont souvent difficiles à prévoir au moment de la planification de la production. Si la productivité est faible par rapport à la prévision,

¹⁰¹ L'approche « *welfariste* » fait référence au concept micro-économique de l'utilité. C'est une approche qui consiste en pratique à comparer le bien-être économique (ou standard de vie) des ménages ou des individus (HOUNGBO, 2008).

les agriculteurs auront des difficultés à rembourser les prêts. Ces risques, tout comme, plusieurs autres aspects du risque agricole auront besoin d'être identifiés, mesurés et activement maîtrisés afin que les institutions de crédit ne rejettent pas cette clientèle. D'où la justification de l'intervention des agents du CeCPA dans les mécanismes privés d'octroi de crédit agricole. Cette intervention du CeCPA dans les mécanismes du financement agricole par le secteur privé revêt un caractère altruiste ; ce qui est inhérent à la problématique du don et du ressort de l'altruisme. Cette dernière trouve ses fondements dans la pensée théologique et la philosophie, qui ont érigé le désintéressement en principe moral, et imposé au don des impératifs de pureté et de gratuité¹⁰².

Ces exigences éthiques que semble répondre l'intervention du CeCPA sont remises en cause par les pratiques clientélistes et l'ostentation de certains cas de pratiques associés (échanges de cadeaux, « *confiage*¹⁰³ » de terres à exploiter, achats des terres cultivables, parrainage permanente des agriculteurs, fournitures des semences par l'agent,...), qui agissent en évergètes et voient dans leur intervention de médiation financière l'opportunité de consolider leur statut social et d'assurer une certaine sécurité existentielle. Cela pose les arguments d'une suspicion qui contribue à jeter des doutes sur la sincérité des fondements intentionnels de l'intervention des agents du CeCPA. Cette suspicion est ensuite relayée dans les sciences sociales par l'axiomatique de l'intérêt (CAILLE, 1986), qui est au fondement de la science économique et qui répand le modèle d'une nature humaine foncièrement calculatrice, uniquement tournée vers la maximisation des intérêts individuels.

Cette perspective charrie une conception de l'humain dédaigneuse de l'analyse des intentions (ni bien ni mal), et est porteuse d'une apologie de l'utilité et de l'efficacité : *"La science économique postule ainsi, une rationalité du sujet qui, en toutes conduites, calcule son intérêt, qu'il s'agisse d'un calcul cardinal, mathématique, (...), ou d'un calcul ordinal des préférences. (...) l'homme est compris comme un agent rationnel*

¹⁰² On retrouve dans la philosophie platonicienne et le concept de l'Agapè, l'idée d'un don pur et exclusivement inconditionnel... Quant à la philosophie chrétienne, elle développe l'idée d'un don synonyme de pur amour... (EPPE)

¹⁰³ Expression d'un agent CeCPA.

qui ne cherche que son intérêt égoïste, sans considération d'autrui" (TERESTCHENKO, 1994 :78).

L'introduction de ce paradigme dans la réflexion sur l'intervention du CeCPA sur le marché agricole, se traduit par l'entérinement du caractère intéressé par la générosité, et par l'exhumation des mobiles égoïstes qui sont à son origine. Dès lors, pris en dehors de ses attributs vertueux, l'action de l'agent du CeCPA est appréciée à la lumière de ses rétributions, et se trouve ancré au sein de la panoplie des actes destinés à satisfaire ses intérêts personnels. L'incursion des dispositions de *l'homo oeconomicus* dans ses référents entache sa dimension altruiste de sa crédibilité, conduisant conséquemment à peindre les agents du CeCPA sous les traits d'agents calculateurs et rationnels poursuivant des fins narcissiques à travers leurs actions de médiation financière en faveur des agriculteurs : "*(...) les attitudes désintéressées, les dons spontanés ou les manifestations de sympathie sont souvent reçues avec suspicion. Là où l'on tient l'égoïsme pour normal, tout mouvement altruiste paraît incongru et on lui cherche une raison cachée qui ne peut être qu'une raison égoïste*" (MOSCOVICI, 2000).

On retrouve dans l'ethnologie et la sociologie, à l'instar de MAUSS (1923) des entreprises intellectuelles de résistance à cette acception intéressée et dévalorisante de l'action altruiste. Ainsi, MAUSS pose les jalons d'une dimension anthropologique et sociale du don, qui est décrit comme un principe générateur de solidarité entre les hommes (*ibid.*). Il en ressort de l'analyse de MAUSS que la règle de droit et d'intérêt qui fait que le présent reçu est rendu, est l'obligation de rendre, "*car les échanges et les contrats se font sous la forme de cadeaux en théorie volontaire, en réalité obligatoirement faits et rendus*" (*ibidem* : 147). Cela rejoint Le VELLY (2002) lorsqu'il affirme que les comportements marchands ne sont pas simplement une réaction calculatrice aux variations des intérêts économiques.

En effet, le don se donne à voir dans ces sociétés non marchandes sous les traits d'un système de circulation de dons et contre-dons qui obligent ceux ont qui reçut à rendre au bout d'une certaine période, ce qu'ils ont reçu. Par cette nécessaire réciprocité, le

don est niché au cœur des relations sociales et se décline en un triple mouvement qui scelle son caractère transactionnel : obligation de donner ; obligation de recevoir ; obligation de rendre. Il installe la réflexion sur l'action altruiste ou le don au centre d'une analyse des échanges sociaux, et en fait le moteur d'une solidarité véhiculée et pérennisée par son caractère obligatoire et réciproque. Il devient difficile dans cette optique de penser le don comme un acte isolé, dont le cadre d'accomplissement se réduirait à la volonté bienfaitrice d'un être esseulé. Au contraire, il est inscrit dans une bilatéralité socialisatrice, qui fait de lui un acte nécessairement social. Comme le soulignait DOUGLAS (1990), en récusant toute possibilité de réciprocité, on sort le « don » de son contexte social en le privant de toute signification relationnelle ; car un « don » qui ne contribue en rien à créer de la solidarité est une contradiction dans les termes.

3-2 Les facteurs externes encourageant le non-retour sur investissement dans le secteur agricole

Dans cette catégorie, on distingue en premier lieu, la saisonnalité de la production agricole qui constitue un risque supplémentaire sur le marché du crédit agricole. Les gens s'investissent aujourd'hui pour la campagne agricole afin d'avoir un retour, sous forme de récoltes, deux à trois mois après. La caractéristique particulière du risque de saisonnalité est que, si pour une saison donnée, une partie ou toute la récolte est perdue, la nouvelle plantation ne peut se faire qu'au début de la prochaine saison. En outre, les fonds investis dans l'achat d'intrants agricoles pour le nouveau cycle de production peuvent être indisponibles. Satisfaire le calendrier de remboursement pour le prêt de la saison en cours peut devenir impossible, lorsque d'autres sources de revenus ne peuvent être mobilisées.

Il y a également, l'instabilité des prix due aux fluctuations des marchés est particulièrement significative quand les informations sur les marchés n'existent pas ou sont insuffisantes, ou quand les marchés ne sont pas bons. Ces cas sont très fréquents sur de nombreux marchés locaux du pays (DADJO, 2011). La durée, relativement longue entre les activités de plantation ou le démarrage de l'élevage et la réalisation de

la production agricole implique que les prix du marché peuvent changer par rapport à la projection. Ce problème se rencontre particulièrement pour les activités agricoles à long terme, comme la production du palmier à huile, du manioc, car de nombreux mois s'écoulent entre la plantation et la première récolte. Les fluctuations des prix peuvent être particulièrement grandes dans les marchés d'exportation. La surproduction, peut toutefois influencer considérablement les prix sur les marchés locaux. D'ailleurs, l'instabilité des prix a augmenté avec la libéralisation du marché agricole (ADEGBIDI et *al.*, 2003). Très rarement, les acheteurs privés fixent les prix d'achat forfaitaires avant la récolte, même si les transactions croisées pour des cultures spécifiques deviennent plus courantes. Ces arrangements impliquent presque toujours l'élaboration d'un prix fixe ou d'une gamme de prix avant la plantation. Au demeurant, la répartition des bénéfices de commercialisation des prix agricoles est au désavantage des producteurs agricoles (DADJO, *op.cit.*). A cela s'ajoute, le risque du marché qui comprend les pertes potentielles enregistrées au cours de la commercialisation de la production agricole. C'est pourquoi le transport est un défi majeur pour les zones rurales. Des pertes considérables peuvent avoir lieu à cause de l'absence de facilités de stockages appropriés. En général, la baisse de la qualité des produits stockés dans de mauvaises conditions diminue les prix.

L'analyse des données de terrain fait montre du fait que l'interférence politique sur les marchés agricoles est une caractéristique fréquente qui participe à l'accroissement des difficultés ou des risques de non-remboursement de crédit. L'intervention des politiques sur les prix est fréquente, par exemple, étant donné que la diminution des prix des denrées alimentaires desserre l'intérêt des consommateurs urbains. La stabilisation de ces prix est la caractéristique commune des interventions politiques dans de nombreux pays comme le Bénin. Or au niveau des produits phytosanitaires et appareils de traitement, le contraire s'observe, comme le fait remarquer un CPV¹⁰⁴ de Lalo:

« Un insecticide nommé Lambda cal P645 EC de 1 litre est cédé aux producteurs par le biais du CeCPA à 16 400 F CFA. Or sur le marché privé les agriculteurs peuvent

¹⁰⁴ Conseiller de Production Végétale (CPV), agent CeCPA.

l'obtenir à un prix nettement avantageux (pour eux) tournant autour de 5 000 F CFA. » (D.S., Lalo-centre, 05/12/2012).

Lorsque les producteurs prennent ce produit au niveau du CeCPA, cela accroît leurs dépenses et utilisent une masse importante du crédit agricole obtenu. A cela s'ajoute les changements dans la politique et les interventions de l'Etat qui peuvent provoquer des dommages importants sur les marchés financiers ruraux. Le financement agricole, en fait, a une longue histoire d'interventions et de distorsions politiques, lesquelles ont contribué, de manière significative à augmenter le manque d'intérêt des banques commerciales pour le crédit aux agriculteurs. Promettre l'accès au crédit pour tous est une caractéristique commune des campagnes politiques populistes et cause d'énormes dommages aux prestataires de services financiers. C'est ce qui semble justifie la réticence des populations à rembourser les crédits du programme gouvernementale MCPP (Microcrédit aux plus pauvres). Interrogé sur ce fait l'un des agents a reconnu qu'à Lalo :

« La politique a pris le pas dans l'octroi du crédit. Le crédit s'octroie plus souvent par récompense du militantisme politique ». (W.J., Hlassamè, 03/11/2012).

Ces propos semblent corroborer les résultats de SOGLOHOUN et LONTCHEDJI (2000), au cours d'une étude sur les problèmes de remboursement du réseau FECECAM, qui y ont identifié, la pression exercée par les membres élus sur le personnel de l'agence de crédit pour les obliger à octroyer des prêts à des clients ne remplissant pas toutes les conditions de solvabilité, comme causes d'impayés.

Même les programmes de crédit les mieux intentionnés qui visent à cibler des groupes et des régions spécifiques peuvent substantiellement déformer le fonctionnement des activités de crédit agricole. D'après les conclusions d'un chef d'agence, qui déplore l'intervention des politiciens sur leur marché:

« Malheureusement, l'intervention politique dans les marchés financiers ruraux produit souvent des distorsions du marché qui ont des effets à long terme, à la fois sur les dispositions de l'emprunteur à rembourser le crédit dans des conditions commerciales

et celle du prêteur commercial à approuver de nouveaux crédits. ». (S.P., Lalo-centre, 12/12/2012).

C'est dire que l'intervention du gouvernement, par conséquent, peut exactement créer, au contraire, un environnement commercial différent de la situation souhaitée. Au demeurant on comprend alors RICOEUR (1990 : 228) lorsqu'il dit, à propos du processus identitaire, qu'une « *relation dyadique* » n'est jamais vraiment limitée aux deux participants, puisqu'il faut y inclure « *le poids des institutions et des tiers, dont l'influence sur l'activité interactionnelle peut être ressentie* ».

4- Courtiers financiers locaux, réducteurs de capacités de solvabilité des agriculteurs et perspectives de thèse

4-1- Courtiers financiers locaux, réducteurs des capacités de solvabilité des agriculteurs

L'intervention des courtiers financiers locaux au cours de l'octroi du crédit agricole représente relativement un double avantage pour les agences financières et les agriculteurs. Pour les agriculteurs, ils facilitent l'obtention des prêts et offrent des conseils aux personnes qui veulent emprunter de l'argent. En ce qui concerne les avantages pour les agences de crédits, les courtiers financiers locaux permettent de faire des économies de coûts de transaction et rendent cohérents les risques individuels acceptables par les prêteurs avec les risques individuels des emprunteurs. Toutefois, le travail de l'intermédiaire a un coût imposable sur le crédit de l'agriculteur ; ce qui se justifie par les propos tenus par un répondant qui a certifié qu' :

« Il y a souvent un pourcentage que l'intervention aux côtés d'un agriculteur pour avoir du crédit procure à celui qui a l'argent. Finalement pour un crédit de 100 F CFA, l'agriculteur se retrouve avec une somme nette de 80 F CFA ; ce qui ne lui permet pas d'investir dans les facteurs de production. Dans ces cas, souvent, ce sont les commerçants et les usuriers qui financent le déficit de fonds chez les agriculteurs. ». (E.S., Govêta, 25/11/2012).

Pour ce cas de figure, l'agriculteur est obligé de céder une partie de ces récoltes ou vendre en quantité au temps d'abondance de récoltes afin d'honorer ses engagements avec les commerçants ou les usuriers locaux. De même, la plupart des transactions du

crédit agricole, fait intervenir des « courtiers locaux » dont les frais de prestations reposent sur le capital et les intérêts de l'agriculteur. L'information du crédit est le plus souvent véhiculée par eux de manière informelle. Dans ces conditions, on peut qualifier ce marché du crédit d'imparfait à cause de l'asymétrie de l'information, des monopoles locaux ou de la défaillance des agences de crédits (ELLIS, 1992).

De plus face à un problème du remboursement de crédit, les intermédiaires ne réagissent pas tous à l'identique et adoptent des stratégies différentes en ce qui concerne la fixation des intérêts, allant à leur augmentation sans règles. Or MORISSET (1993) a montré que l'accroissement des taux d'intérêt n'améliore pas le niveau d'investissement et diminue la quantité de fonds disponibles pour l'activité agricole. Dans ce cas, l'hypothèse (H2), relative à la capacité réductrice de la présence de *courtiers financiers locaux dans l'acheminement du crédit sur les agriculteurs*, est corroborée par les données de terrain.

4-2- Perspectives de recherche

Les données collectées et les analyses afférentes témoignent de la capacité heuristique de l'analyse socio-économique en ce qui concerne la compréhension des faits économiques. En s'intéressant au productivisme agricole¹⁰⁵, cette analyse met en exergue la notion de l'encastrement¹⁰⁶ sous ses différentes formes, qui montrent combien les facteurs sociaux sont importants dans la formation et le fonctionnement des économies de marché (DURKHEIM 1978 et ZELIZER 1978 et 1992). Toutefois, il faut faire remarquer que d'une façon plus générale, il existe un enchevêtrement des conditions d'encastrement. Les différentes conditions d'encastrement sont simultanément prises en compte lors de l'action. Par exemple, l'obéissance à une règle formelle dépend de sa légitimité pour les acteurs en présence et de la nature des relations sociales qu'ils entretiennent (Le VELLY, 2002).

¹⁰⁵ Caractérisé par la volonté d'obtenir les rendements maxima et l'utilisation du crédit agricole pour l'équipement, l'engrais, les produits phytosanitaires et appareils de traitement (pesticides).

¹⁰⁶ « *embeddedness* » en langue anglaise.

Après analyse des données recueillies, la portée heuristique de la perspective adoptée indique d'intéressantes pistes de réflexion sur la nécessité des agences de financement agricole de concilier les buts économique et social dans une dynamique de développement inclusif. Une telle approche appelle donc à prendre conscience de la diversité des acteurs, de leurs stratégies, de leurs attentes par rapport à leur intervention sur le marché du crédit et à son impact. L'analyse de l'impact élargie à une perspective d'acteurs est porteuse de nombreux enjeux et de défis. Il est clair que l'agriculture en Afrique subsaharienne est extrêmement sous-capitalisée, le capital par personne travaillant dans l'agriculture étant largement inférieur à celui des autres régions en développement (FAO, 2009). Cette situation s'expliquant par une insuffisance des investissements, de même par un accroissement rapide de la population rurale (LAPENU et REBOUL, 2006). En dépit de l'abondance des potentialités agricoles, les agriculteurs n'arrivent manifestement pas à être en mesure d'intensifier leur production agricole au moyen de l'irrigation, d'une meilleure gestion de l'eau, dû à l'impact de l'accès aux marchés de crédits. Il est alors important d'établir un lien entre les petits exploitants et les marchés et les aider à s'adapter aux nouvelles conditions et à devenir plus productifs (LAPENU, KONINI et RAZAKAHARIVELO, 2009). Autant de mesures à prendre pour s'assurer que la croissance agricole aille de pair avec la réduction de la pauvreté (KANKWENDA et al., 1999 ; FOKAM, 2009 ; AMOUZOU, 2009). On comprend alors pourquoi le PNUD affirme que : « *la nécessité de satisfaire en priorité les besoins des populations va de pair avec le processus du développement où la participation joue un rôle essentiel* » (PNUD, 2000 : 122).

Ce présent travail laisse entrevoir d'importantes pistes de réflexions scientifiques qui consisteraient à un approfondissement de la réflexion socio-économique :

- ✓ du productivisme agricole¹⁰⁷, à partir des logiques sociales qui habitent l'agriculture dominante en adoptant une approche synthétisant l'explication et la compréhension des facteurs ;

¹⁰⁷ Les sciences humaines se sont peu intéressées au productivisme agricole (PREVEL, 2005).

- ✓ les comportements d'épargne et d'endettement des agriculteurs du Bénin, pour une analyse fine et compréhensive des conditions d'endettement des producteurs agricoles ;
- ✓ le phénomène du mal endettement des agriculteurs du Bénin, car non seulement c'est un facteur de fragilisation et de précarité sociale, il apparaît comme une question de société (ATHLING, 2012) ;
- ✓ l'expertise des usuriers locaux pour s'assurer un remboursement des crédits alloués, mériterait une réflexion particulière, afin de saisir les mécanismes sociaux qui leur offre une telle pérennité.

Conclusion partielle

Le marché du crédit agricole de la Commune de Lalo regroupe comme acteurs principaux, les agences de crédits y compris les ONG à volet microcrédit, les agents du CeCPA, les courtiers financiers locaux particuliers, les agriculteurs et les forces de sécurité territoriale. C'est un processus qui suit deux types de mécanismes d'octroi du crédit agricole qui part des institutions financières décentralisées aux agriculteurs qui se retrouvent au bas de l'échelle demandeurs de crédit pour maximiser la production agricole. Cependant, il a été constaté que les agriculteurs ont des difficultés à rembourser le crédit auprès des agences de crédits. Les germes de cette situation sont à rechercher au sein des dynamiques de négociation et d'affectation du crédit.

En effet, certaines pratiques des acteurs financiers réduisent la capacité de solvabilité des agriculteurs; ce qui ne les libèrent pas de la dépendance extérieure dans laquelle, ils vivent (ALBERTINI, 1967). On comprend alors (OLIVIER de SARDAN, 1985 : 75) lorsqu'il dit que « *la plupart des sociétés rurales africaines n'évoluent pas simplement à l'échelle de communautés villageoises mais sont enserrées dans une trame bien plus large où l'on découvre l'État, la ville, de nouveaux modes de différenciations sociales, etc.* ». Au demeurant, l'observation des dynamiques de négociations au cours des mécanismes d'octroi du crédit montrent que les germes des difficultés de remboursement des producteurs agricoles sont induits par les acteurs financiers à travers leurs pratiques capitalistes (AMIN, 1996).

CONCLUSION GENERALE

La fourniture du crédit pour l'agriculture afin de maximiser la production agricole est une nécessité. Cela contribue au développement global d'un pays dont le secteur d'activité, le plus dominant est l'agriculture et la réduction de la pauvreté une priorité de développement. Aussi, la crise financière de 2008 a mis en lumière le rôle important des marchés financiers en économie mondiale, de même que le fort degré d'interdépendance entre les marchés et les institutions financières (LAVOIE, SEBASTIAN et TRACLET, 2011). Cependant, bien que le crédit agricole fût une préoccupation depuis la colonisation des pays africains, il demeure à ce jour un problème avec les difficultés de remboursement des producteurs et rend l'investissement dans le secteur agricole improductif.

Pour cela, depuis quelques décennies la communauté scientifique concentre beaucoup d'attention et d'importantes ressources avec plusieurs recherches en sciences sociales. Ce regain d'intérêt et de production scientifique ne saurait maintenir à l'écart la socio-anthropologie dans ses perspectives de développement. En optant pour une approche socio-économique, la recherche a été conduite avec pour objectif de mener des investigations et d'analyser les interactions et les rapports sociaux entre les agents économiques au cours des mécanismes d'affectation de crédit agricole afin d'extirper la part de responsabilité des acteurs financiers dans les difficultés de remboursement des agriculteurs. Elle a cherché à analyser les pratiques d'octroi et les défaillances procédurales des acteurs financiers au cours du mécanisme d'affectation du crédit aux producteurs agricoles.

L'hypothèse centrale de la recherche se fonde sur le fait que certaines pratiques et comportements des acteurs financiers au cours des mécanismes d'octroi de l'arène du crédit agricole sont porteurs des difficultés de remboursement des agriculteurs. De manière précise, il s'agit d'identifier les causes, des difficultés de remboursement du crédit, liées aux acteurs financiers et de comprendre comment ces derniers compromettent le retour sur investissement en milieu agricole. Pour ce faire, le travail a consisté à explorer les étapes du processus d'octroi de crédits qui fait intervenir les

agriculteurs, les acteurs financiers et les courtiers locaux avec la participation des agents de la brigade de la gendarmerie territoriale .

L'approche méthodologique a été mixte à travers la combinaison du qualitatif et du quantitatif. Elle a été mise en œuvre grâce aux techniques d'entretien, de recherche documentaire, d'observation et de questionnaire à l'aide des outils de guide d'entretien semi-directif, de grille documentaire, de grille d'observation et du questionnaire. Pour analyser les données collectées sur le terrain, le travail s'est positionné entre deux perspectives théoriques de la sociologie contemporaine tout simplement parce qu'elles s'y prêtent mieux à la compréhension du fait posé : il s'agit de *l'analyse stratégique de CROZIER et FIEDBERG (1977)* pour comprendre les enjeux et stratégies pour le contrôle du crédit et *l'interactionnisme de GOFFMAN (1974 et 1988)* pour analyser les interactions au cours de l'affectation du crédit agricole. Le concept du *marché* retenu est celui de BOURDIEU (1992).

L'analyse des résultats révèle que la maximisation du profit est une valeur partagée par tous les acteurs du marché du financement agricole. Souvent, la prééminence d'une logique brutale de rentabilité financière contribue à créer plus de disparités entre les agriculteurs et la recrudescence de la pauvreté. Les agents financiers sont dans une logique technicienne qui vise à accroître à tout prix le rendement financier, à rentabiliser l'investissement, par une domination en profit sur le marché. Au demeurant, les résultats du terrain ont confirmé les hypothèses en ce sens que l'observation des échanges autour du crédit agricole de la Commune de Lalo a montré que les acteurs financiers locaux au cours des mécanismes d'octroi engendrent des difficultés de remboursement des agriculteurs par certaines pratiques et dysfonctionnements; des jeux et des stratégies de domination du groupe des agriculteurs. Subséquemment, cela entraîne ces derniers dans des situations d'endettement et hypothèque leur chance de développement (KRUGMAN, 1988 ; SACHS, 1989 ; COHEN, 1992).

Toutefois, il y a lieu de signaler que les valeurs comme le partage et la solidarité occupent une place de choix en milieu paysan et interfère sur le marché du crédit. Ces

valeurs remplissent, bien des fonctions car, " (...) à travers la manière de partager, c'est l'identité des groupes, donc leur capacité de reproduction, qui est impliquée. Ainsi, c'est leur reconnaissance sociale qui est enjeu et, avec elle, leur capacité à inscrire dans les rapports de pouvoir et d'alliance (matrimoniaux, religieux ou politiques) et d'assurer leur place dans les forums locaux" (LE ROY, KARSENTY BERTRAND 1996: 204). Au sein d'une communauté agricole comme celle de Lalo, les échanges, dons et obligations faits lors des récoltes et bien d'autres réseaux de solidarité qui s'y tissent illustrent ces propos.

Au regard des causes et contraintes qui sont à l'origine du problème de financement agricole, il convient de souligner que l'équité et la solidarité doivent être considérées comme la base de l'équilibre social. La solidarité financière ne doit pas s'apparenter à de «l'assistanat», elle doit s'inscrire dans une réelle perspective de développement économique et social des zones rurales. La compréhension des stratégies et des contraintes vécues par les différentes strates de paysans en matière d'accès au crédit agricole et l'expertise des usuriers locaux pour s'assurer un remboursement des crédits alloués, mériteraient une réflexion particulière, en termes de perspective de thèse. Ces pratiques pourraient dérouter plus d'un technicien ou expert animé de la seule rationalité cartésienne. N'est-ce pas ou la non-prise en compte de ces pratiques qui est à l'origine de l'incompréhension entre paysans et encadrements techniques?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **ABOUDOU A. 2004**, *Contribution de la microfinance à l'amélioration des conditions de vies des ménages ruraux pauvres : cas de la commune de Malanville*. Mémoire de Maitrise en Sciences économiques. Abomey-Calavi : Université d'Abomey-Calavi, 105p.
2. **ADAMS D.W. 1992**, «Comment établir des marchés financiers ruraux durables », in *finance et développement rural en Afrique de l'Ouest*, Ouagadougou, Actes du 12^e séminaire d'économie rurale, 21-25 octobre.
3. **ADECHOUBOU M. 1996**, « Les banquiers ambulants au Bénin », *Revue Tiers Monde*, volume 37, n° 145, pp. 59-68.
4. **ADEGBIDI A., DEDEHOUANOU H., KPENAVOUN S. et LUTZ C. 2003**, *Dix Ans de libéralisation du Marché de Mais au Bénin*. Cotonou-Bénin : CDS Research Report No. 20, 107p.
5. **ADEGBOLA P.Y., AROUNA A., AHOYO N., OLOU D.B., HOUNHINTO A., ADEKAMBI S. 2011**, *Identification et analyse des mécanismes efficaces de remboursement de crédits sur vivriers au Bénin*. BENIN : Rapport d'étude APRA / INRAB (Institut National des Recherches Agricoles du Bénin), 86p.
6. **ADJOVI C.L. 1991**, *Analyse statistique des précipitations dans le bas-Bénin : étude de tendance et de persistance*. Mémoire de maîtrise de Géographie. Abomey-Calavi : FLASH/UNB, 94p.
7. **ADJOVI E.G.S. 2010**, *Politiques macroéconomiques au Bénin : Progrès, limites et perspectives*. Cotonou-Bénin : Projet de renforcement des capacités en conception et d'analyse de politiques de développement (CAPOD), Etude et document n°016/2010.
8. **AGENCE FRANÇAISE de DEVELOPPEMENT (AFD), 2010**, *Cadre d'Intervention Sectoriel Développement rural 2010-2012*. Paris : AFD, 51p.
9. **AÏNA M.S. 2011**, *Vers un réel accès au financement des producteurs agricoles du Bénin : Cas de la filière maïs*. Bénin : Rapport final de consultation FUPRO-SNV/BENIN, 96p.
10. **AKRE S.D. 2007**, *Solidarité et Logiques sociales du non-remboursement des prêts sociaux à la coopérative des planteurs d'hévéa de songon (cophes)*. Abidjan : Université de Cocody-Abidjan - Maitrise de Sociologie, 93p.
11. **ALBERTINI, J-M. 1967**, *Les mécanismes du sous-développement*. Paris: Editions Economies et Humanismes, les Editions ouvrières, 226p.
12. **ALPE Y., BEITONE A., DOLLO C., LAMBERT J-R. et PARAYE S. 2005**, *Lexique de sociologie*, Paris : Dalloz, 330 p.
13. **AMAOKO K. 2000**, *Perspectives de développement de l'Afrique*. New-York : CEA. 277p.
14. **AMIN S. 1996**, *Les défis de la mondialisation*. Paris : Harmattan.
15. **AMOUSSOU B. 2009**, *L'Afrique est mon combat*. Paris: Archipel, 234p.

16. **AMOUZOU E. 2009**, *Pourquoi la pauvreté s'aggrave-t-elle en Afrique noire?* Paris: Harmattan, 223p.
17. **ANALYSE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT POLITIQUES**, Document de Travail n° 010/2010.
18. **ANGORAN, O. A. 2004**, *Analyse du secteur agricole*. Harare: FAO, Policy Analysis Unit.
19. **APOVO T.D. et SONON J. 2007**, *Microfinance et développement durable: Cas de la commune d'Allada*. Abomey-Calavi: FASEG-Mémoire de Maitrise, 107p.
20. **ARAUJO R. et MEYER R.-I. 1978**, *Agricultural Credit Policy in Brazil: Objectives and Results. Saving and Development, Finafrica*. Milan: n° 3, p. 169.
21. **ARMENDÁRIZ B. et MORDUCH J. 2005**, *The Economics of Microfinance*. Massachusetts: Library of Congress Cataloging-in-Publication Data, 361 p.
22. **ATHLING 2012**, *Le mal endettement : mythe ou réalité ? Une question de société !* Les actes de la 9eme édition des déjeuners-débats, publiée le 12 novembre, 45p.
23. **AUBERT-LOTARSKI A. 2007**, *Études et conseils : démarches et outils*. École supérieure de l'éducation nationale, www.esen.education.fr.
24. **AZOKLY R. 2010**, *les innovations réussies en matière de recouvrement des impayés des IMF*. Cotonou : Afraca et IFAD.
25. **AZONSI M. 2008**, *Itinéraires professionnels des diplômés du Département de sociologie- anthropologie de l'U.A.C, 2000 à 2005*. Mémoire de maîtrise en socio-anthropologie. Abomey-Calavi : U.A.C, Bénin, 87p.
26. **BACHELET R. 2010**, *Cours de Marchés Financiers: Les salles et les métiers de marchés*. Lille: Centrale de Lille Cité Scientifique, Cours distribué sous licence Creative Commons, Mise à jour du 7 avril 2010.
27. **BAKO D. 2011**, « Financement de l'agriculture et croissance agricole : cas du Burkina Faso », *Revue Articles de la DPSAA à des conférences scientifique*.
28. **BALANDIER G. 1957**, « Les conditions sociologiques du développement. », *Politique étrangère* N°3-pp. 301-310. Document en ligne ; Site: <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/>.
29. **BASTIN G. 2003**, *Un objet qui résiste : le journalisme dans la sociologie bourdieusienne, Quelques remarques sur le «champ du journalisme»*. Grenoble: Institut d'Études Politiques, Grenoble cedex 9.
30. **BCEAO, 2009**, *Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers*. Dakar-Sénégal : BCEAO, www.bceao.int.
31. **BEGNE J.M. 2004**, *Confiance et relation de crédit bancaire en Afrique Noire Francophone : l'influence du contexte socioculturel*. Communication Colloque du Liban de l'AUF.

32. **BELLONCLE G. 1979a**, *Coopérative et Développement en Afrique Noire*. Paris : CEDEC.
33. **BELLONCLE G. 1966**, « Problème du crédit coopératif à l'agriculture africaine traditionnelle », *Revue Archives internationales de la sociologie de coopération*, n°19, PP. 19-43. Paris : Bureau d'études coopératives et communautaires.
34. **BELLONCLE G. 1968**, *Le crédit agricole dans les pays d'Afrique d'expression française au sud du Sahara*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
35. **BELLONCLE G. 1979b**, *Quel développement rural pour l'Afrique Noire?* Paris : Nouvelles Editions Africaines.
36. **BELLONCLE G. 1982**, *La question paysanne en Afrique Noire*. Paris : Karthala.
37. **BELLONCLE G. et LAVILLE, P. 1962**, *Les coopératives et le développement au Sénégal*. Archives Internationales de Sociologie de la Coopération, n°12, p. 65-79.
38. **BELZILE B. 1967**, « Objectif privilégié de l'entreprise », *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 22, n° 4, 1967, p. 467-479.
39. **BENIN (République du) 2006**, *Revue des efforts de développement dans le secteur agricole*. Synthèse tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance IFPRI et le soutien financier de la CEDEAO, de la DFID, du SIDA, de l'USAID, et du BMZ. Cotonou : Gouvernement du Bénin, 34p.
40. **BENIN (République du), 2010**, *Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvrete (Scrp 2011-2015)*. Cotonou: Gouvernement du Bénin.
41. **BERG R.J. et WHITAKER J.S. (éd.) 1990**, *Stratégies pour un nouveau développement en Afrique*. Paris : Nouveaux Horizons. 556 p.
42. **BERGER A.N., MARGARET K.K. et SCALISE J.M. 2000**, « Did US Bank Supervisors Get Tougher During the Credit Crunch? Did They Get Easier During the Banking Boom? Did It Matter to Bank Lending? », *NBER Working paper*. 7689, May.
43. **BERNARD F. 2010**, *Étude sur le financement de l'agriculture et du monde rural Mali (Rapport principal)*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde.
44. **BESSAY S. 2009**, *Les enjeux du financement agricole en Afrique de l'ouest*. Québec : École des Sciences de la Gestion Université Du Québec À Montréal, Mémoire de Maîtrise en Administration des Affaires.
45. **BESSIS S. 1982**, « Agriculture: les cultures vivrières», in GAGEY F.1992, *Comprendre l'économie africaine*. Paris: Harmattan, Imprimerie corlet, pp 234-256.

46. **BIAOU C. F. 2006**, *Monographie de la Commune de Lalo*. Cotonou: Cabinet "Afrique Conseil", 68p.
47. **BLONDEAU N., 2006**, *La microfinance. Un outil de développement durable?* Paris : S.E.R., Etudes 2006/9, Tome 405, pp. 188-198.
48. **BOHANNAN P. et DALTON G. (éd.) 1961**, *Markets in Africa*. USA: Evanston, Northwestern University Press, 372 p.
49. **BOKONON-GANTA B. E., OGOUWALE, E. et FAKOREDE N. 2003**, « Vulnérabilité de l'agriculture aux changements climatiques dans la région (centre du Bénin): Quelles stratégies d'adaptation », *Actes de l'atelier scientifique 1*. Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), pp 188-204.
50. **BOKONON-GANTA E. 1994**, « La sécheresse dans le bas et moyen Bénin, Impact et Stratégie Paysanne », *Bulletin de la Recherche Agronomique*, N° 9-juin.
51. **BOONE P., STATHACOS C.J.D. et WANZIE R.L. 2008**, *Evaluation sous régionale de la chaîne de valeurs du maïs*, rapport technique ATP n°1. Bethesda, MD: projet ATP, Abt Associates Inc.
52. **BOURDIEU P. 1971**, *Le marché des biens symboliques*. L'Année sociologique, vol. 22, p. 49-126.
53. **BOURDIEU P. 1992**, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Paris : Le Seuil.
54. **BOURDIEU P. 1994a**, «Espace social et espace symbolique », Conférence prononcée à l'université de Todaï en octobre 1989 (chapitres I) des *Raisons et pratiques*. PARIS : Seuil, pp.15-29.
55. **BOURDIEU P. 1994b**, *Raisons Pratiques Sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil, coll. « points ».
56. **BOURDIEU P. 1997**, « Le champ économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*. N°119, septembre, pp. 48-66.
57. **BOVE E. 2006**, *Le Pressentiment*. Paris: Le Castor Astral, p. 105.
58. **BRADLEY M. et FIDA, 2001**, « La problématique du financement de l'agriculture en Afrique de l'Est et Australe », *Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?/ Séminaire de Dakar, 21-24 janvier 2002*.
59. **BRAUD Ph. 1985**, « Du pouvoir en général au pouvoir politique » in : GRAWITZ M. et LECA J., *Traité de science politique*. Paris : PUF.
60. **BRUSLERIE (de la) H. 1999**, *Analyse financière et risque de crédit*. Paris : Editions Dunod, 391p.
61. **CAILLE A. 1986**, *Splendeurs et misères des sciences sociales*. Genève : Ed. Droz.
62. **CERNEA M. (ed) 1998**, *La dimension humaine dans les projets de*

- développement, les variables sociologiques et culturelles*. Paris : Karthala.
63. **CHANDRASEKHAR C.P. 2007**, Politiques financiers. Stratégies Nationales de développement, Notes d'orientation. New York : UN DESA, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 59p.
64. **CHARITENKO S., YARON, J. et BENJAMIN, M. 1998**, «Promoting Efficient Rural Financial Intermediation », *The World Bank Research Observer*, Volume 13, No2, p.147-70.
65. **CHOPRA S. 2009**, *Rapport de Synthèse : Etude pour l'identification des filières agroindustrielles prioritaires dans les Pays membres de l'UEMOA*. Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie des Etats membres de l'UEMOA - (PRMN), travaux financés par la Commission de l'UEMOA.
66. **CHRISTEN R.P., LYMAN T.R. et ROSENBERG R. 2006**, *Microfinance Consensus Guidelines: Guiding Principles on regulation and supervision of Microfinance*. Washington: CGAP /The World Bank, 118p.
67. **COHEN E. 1992**, *Le colbertisme high-tech : économie du grand projet*. Paris : Hachette Pluriel.
68. **COHEN E. 2001**, *L'ordre économique mondial : essai sur le pouvoir régulateur*. Paris: Fayard.
69. **COLLIOT E. et NGUYEN T.D.P. 1993**, *Le crédit rural et l'économie villageoise à Bank (Burkina Faso)*», Montpellier : Les Cahiers de la Recherche-Développement pp. 65-82.
70. **COMMUNE DE LALO, 2004**, *Plan de Développement Communal: Période 2004-2008*. Lalo: Comité de Pilotage pour l'élaboration du PDC de Lalo avec l'appui conseil de l'Organisation Néerlandaise pour le Développement (SNV) et l'appui financier et technique du Plan Bénin et Assistance Prodecom, 140p.
71. **COMMUNE DE LALO, 2010**, *Plan de Développement Communal: Quinquennat 2011-2015*. Porto-Novo: Bureau d'étude "Golf Expertise", 178p.
72. **COUTY Ph. et ROCHETEAU G. 1970**, « Bilan des recherches sur le thème : dynamismes économiques différentiels au Sénégal (1966 - 1970) », *L'anthropologie économique face aux problèmes du changement en situation Asymétrique*. Paris : Colloque ORSTOM - Paris, 6 - 9 Octobre 1970.
73. **CROTTY, M. 1998**, *The Foundations of Social Research: Meaning and Perspective in the Research Process*. Allen and Unwin.
74. **CROZIER M. et FRIEDBERG E. 1977**, *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Paris, Editions du Seuil: 500 p.
75. **D'IRIBARME P. 1989**, *La logique de l'honneur*. Paris : Ed. du Seuil, 280p.
76. **DAANE, J., BREUSERS, M. et FREDERIKS, E. 1997**, *Dynamique paysanne sur le plateau Adja du Bénin*. Paris : Editions Karthala, Collection Homme et Sociétés, 351p.

77. **DADJO M.C. 2011**, *Etude sur l'organisation des femmes autour de la commercialisation et de la transformation du maïs*. Bénin : RAPPORT FINAL de consultation FUPRO-SNV/BENIN, 86 p.
78. **DANEL-FEDOU G. et ROBINNE F. 2007**, *Microcrédit et changement social au Myanmar (Birmanie). Une étude anthropologique et économique dans l'État Chin*. Coll. Études et Travaux, série en ligne n°10, Éditions du Gret, www.gret.org, 2007, 156 p.
79. **DEBUYST C. 2002**, « La délinquance comme interaction » in : Mucchielli Laurent, Robert Philippe, *Crime et sécurité. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte coll.
80. **DIAGNE A., ZELLER M. et SHARMA M. 2000**, *Empirical measurements of households' access to credit and credit constraints in developing countries: methodological issues and evidence*. Washington, D.C.: Discussion Paper, International Food Policy Research Institute .S.A.
81. **DIETZ, A. J., RUBEN, R. et VERHAGEN, A. 2004**, *The Impact of Climate Change on Drylands with a Focus on West Africa*. Boston, London: Kluwer Academic Publishers.
82. **DION-LE MEE D. 1999**, *La foule dans un contexte commercial : concept, mesure, influences sur les comportements*. France : Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université de Rennes I.
83. **DIOP-BOARE A. 1994**, « Finances publiques et agriculture. Quelles relations ? », *Bulletin de politique économique de Capec*. Abidjan : BUPEC, n° 2, pp.7-8.
84. **DJAKOURE A. K.S. 2010**, *Analyse des données côtières de la Température de Surface de la Mer Sassandra (Côte d'Ivoire).BENIN*. Mémoire de Master of Science En Océanographie Physique et Applications, Chaire Internationale en Physique Mathématique et Applications (CIPMA - Chaire UNESCO), Faculté des Sciences et Techniques (FAST) /Université d'Abomey-Calavi (UAC).
85. **DJATO K.K. 2001**, « Crédit agricole et efficacité de la production agricole en Côte d'Ivoire. », *Économie rurale*. N°263, pp.92-104.
86. **DOLIGEZ F. et GENTIL D. 2000**, *Le Financement de l'agriculture, partie 332 du Mémento de l'Agronome*. IRAM, Document de travail, Version n°2, septembre.
87. **DOLIGEZ F., POURSAT D.H. et WAMPFLER B. 2002**, *Quels modes d'intervention pour améliorer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture*. Synthèses thématiques, CIRAD.
88. **DOUGLAS M. 1990**, « *Il n'y a pas de don gratuit* ». (Introduction à la nouvelle édition de l'Essai sur le don de Marcel MAUSS en 1999, La Découverte/ M.a.u.s.s.). Londres : Routledge.
89. **DOVENON N. 2010**, *Le Bénin : Quelles solutions pour un développement durable ?* Paris: Harmattan, Coll. Etudes Africaines.

90. **DRUMMOND H-E. 1972**, *An Economie Analysis of Farm Enterprise Diversifications and Associated Factors in Two Regions of Minas Gerais*. Brasil : PhD Thesis, Perdue University.
91. **DUFOUR S., FORTIN D. et HAMEL J. 1991**, *l'enquête de terrain en Sciences Sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*. Québec-Canada : Document produit en version Numérique par Jean-Marie Tremblay, le 13 février 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,
92. **DUMONT R. 1962**, *L'Afrique Noire est mal partie. L'Agriculture dans les nouveaux Etats d'Afrique Noire*. Paris : Editions du Seuil, 286 p.
93. **DUMONT R. et MOTTIN M-F. 1982**, *L'Afrique étranglée*. Paris: Seuil.
94. **DURKHEIM E. 1978**, *De la division du travail social*. Paris: PUF.
95. **DURUFLE G. 1988**, *L'ajustement structurel en Afrique-Sénégal, Cote d'ivoire, Madagascar*. Paris: Karthala.
96. **ELDIN M. et MILLEVILLE P. (éd.), 1989**, *Le risque en agriculture*, Paris : ORSTOM.
97. **ELEGBEDE T. 1999**, *Etude sur les impayés des CLCAM en zones urbaines*. FECECAM. Cotonou, Benin.
98. **ELLIS, F. 1992**, *Agricultural Policies in Developing Countries*, Cambridge: Cambridge University Press.
99. **ELLSASSER K. 1993**, *Le projet de promotion du petit crédit rural au Burkina Faso*. Montpellier : Les Cahiers de la Recherche-Développement, pp 51-64.
100. **ETZIONI, A. 1988**, *The moral Dimension: toward a New Economics*. New-York: The Free Press. Mac Millan. 314p.
101. **EZZIDI F.Z. 2006**, *L'action stratégique de l'entreprise dans l'ère de la mondialisation et la recherche de la compétitivité*. Rabat : Université Hassan II - licence en économie et gestion.
102. **FAO. 2009**, *Le défi spécifique à l'Afrique subsaharienne » in Forum d'experts de haut niveau - Comment nourrir le monde en 2050*. Rome -Italie: Division de l'économie du développement agricole Département du Développement Économique et Social Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome.
103. **FAO. 2010**, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2010 - Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*. Rome: Fao.
104. **FERN E. 2001**, *Advanced focus group research*. Thousand Oaks, CA: Sage.
105. **FERRARY M. et PESQUEUX Y. 2006**, *Management de la connaissance: Knowledge Management, Apprentissage Organisationnel et Société de la Connaissance*. Paris: Economica, Coll. Gestion, Politique Générale, Finance et Marketing, 230 p.
106. **FERREOL G. 2004**, *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Armand Colin, 1991 (1re éd.), 1995 (2e éd.), 2004 (3e éd.).

107. **FIEBIG, M. 2001**, *Prudential regulation and supervision for agricultural finance*. GTZ/FAO.
108. **FOKAM P.K. 2009**, *L'entreprise africaine et la mondialisation*. Yaoundé: Afrédit Africaine d'édition, 258p.
109. **FONTAINE, J.-S. et GARCIA R. 2009**, *Bond Liquidity Premia*, Canada : Banque du Canada, document de travail no 2009-28.
110. **FORIN B. 2010**, « La financiarisation des matières premières agricoles...maladie hollandaise ou passage obligé du néolithique au 21e siècle ? », séminaire "environnement et relations internationales". Lille : faculté libre de droit de l'université catholique de Lille, animé par GMAP et François MABILLE avec le soutien de la fondation cardinal POUPARD. Site : GMAP – <http://2 www.gmap-center.org>.
111. **FRIEDMAN G. et NAVILLE P. 1961**, *Traité de sociologie du travail*. Paris : Éditions Armand Colin.
112. **GAGEY F. 1992**, *Comprendre l'économie africaine*. Paris: Harmattan, Imprimerie Corlet, 568p.
113. **GARCIA J.-C. 1975**, *Analise de Alocacao de Recursos por Proprietarios e Parceiros en Areas de Agricultura de Subsistencia*. M.S. Thesis, Universidade Federal de Vicosa.
114. **GNANSOUNOU S. U. 2001**, *Le comportement d'investissement des entreprises grandes béninoises*. Mémoire de DEA PTCI/FASEG. Dakar: Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
115. **GODELIER M. 1974**, *Anthropologie et biologie: vers une orientation nouvelle*. Colloque sur les interrelations entre la biologie, les sciences sociales et la société, Volume: 1-33.
116. **GOFFMAN E. 1959**, *La Mise en scène de la vie quotidienne*. Paris : édition confidentielle, seconde édition.
117. **GOFFMAN E. 1974**, *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit, trad. d'A. Kihm.
118. **GOFFMAN E. 1991**, *Les cadres de l'expérience*. trad. De JOSEPH I. .Paris : Minuit.
119. **GOFFMAN, 1988**, « L'ordre de l'interaction » in : *Les moments et leurs hommes*. trad. d'A. Accardo, p. 186-230.
120. **GOGAN D.B. 2012**, *Microfinance et problématique de réduction de la pauvreté au Bénin: expérience des femmes du programme de Microcrédits aux Plus Pauvres (MCP) dans la commune rurale d'Adjarra*. Diplôme d'études approfondies en socio-anthropologie du développement. Abomey-Calavi : Université d'Abomey-Calavi.
121. **GOLDSMITH R.W. 1970**, « Prolégomènes à l'analyse comparative des structures financières », *Revue d'Economie Politique*, LXXX, n°3, mai-juin 1970, pp.395-423.

122. **GRABER K.-L. 1976**, *Factors Explaining Farm Production a Family Earnings of Small Farmers*. Brazil: PhD Thesis, Perdue University.
123. **GRANOVETTER M. 2000**, *Le marché autrement*. Paris : Desclée de Brouwer. 238p.
124. **GRANOVETTER M. 2005**, « The impact of social structure on economic outcomes », *JEP*, vol. 19, winter.
125. **GRANOVETTER M., KRIPPNER G., BLOCK F., BIGGART N., BEAMISH T., HSING Y., HART G., ARIGHI G., MENDELL M., HALL J., BURAWOY M., VOGEL S. et O'RIAIN S. 2004**, « Polanyi Symposium: a conversation on embeddedness », *Socio-Economic Review*, vol. 2, n° 1, January.
126. **GRIFFON M., BOUTONNET J.P., DAVIRON B., DEYBÉ D., HANAK-FREUD E. et LOSCH B. 2001**, *Filières Agroalimentaires En Afrique Comment Rendre Le Marché Plus Efficace ?* Paris : CIRAD à la demande du Ministère des Affaires étrangères, p. 313.
127. **GURLEY J.G. et SHAW E.S. 1960**, *Money in a Theory of Finance*, *Brookings Institutio*. Journal of Political Economy. Chicago: University of Chicago Press -Alvin L. Marty.
128. **HAHN, RA, éd. (1994)** *Anthropologie de la santé publique*. New York: Oxford University Press.
129. **HALL S. 2007**, « Cultural studies : deux paradigmes », in HALL S. 2007, *Identités et cultures. Politiques des cultural studies* (recueil de quatorze essais parus originellement entre 1974 et 2000). Paris: Editions Amsterdam, pp. 33-56.
130. **HOSELITZ B. F. 1968**, *The Role of Small Industry in the Process of Economic Growth*. Confluence Surveys, vol. II, The Hague, Mouton.
131. **HOUNGBEDJI C. M. 2009**, *Les forces et faiblesses de la politique agricole du Bénin de 1990 jusqu'à nos jours, et les défis d'avenir pour le pays*. Abomey-Calavi : Maîtrise en Sciences Economiques, Université d'Abomey-Calavi.
132. **HOUNGBO E.N. 2008**, *Dynamique de pauvreté et pratiques agricoles de conservation de l'environnement en milieu rural africain : Le cas du plateau Adja au Sud-Bénin*. Abomey-Calavi : Thèse présentée pour l'obtention du diplôme de Docteur de l'Université d'Abomey-Calavi en Gestion de l'Environnement (Thèse Unique), Spécialité : Economie de l'environnement et du développement durable ; EDP/FLASH, 326p.
133. **IAGU et RFAU/AOC 2007**, *Etude de cas sur le financement des agriculteurs et agricultrices urbains de Cotonou (Benin)*. Etude réalisée grâce à une subvention du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).
134. **IBRAHIM A. 1993**, *Problématique des systèmes de financement décentralisés, enjeux pour le développement rural: Cas de FECECAM Bénin*. Bénin: FECECAM Rapport d'étude.

135. **JUHÉ-BEAULATON.D. 2005**, *Perception du climat et du calendrier agricole chez les Fon du Sud du Togo et du Bénin*. Paris : CNRS-MALD UPRESA 8054, Université de Paris-I, 9 rue Mahler, 75004.
136. **KANKWENDA M., GREGOIRE L-J., LEGROS H. et OUEDRAOGO H. 1999**, *La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne*. Paris: ed. Economica, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
137. **KARSENTI, T. et COLLIN S. 2011**. Avantages et défis inhérents à l'usage des ordinateurs au primaire et au secondaire : Enquête auprès de la Commission scolaire Eastern Townships. Synthèse des principaux résultats. Montréal, QC: CRIFPE.
138. **KENDA F. S. 2009**, *Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté: Cas du Bénin*. Mémoire Licence professionnelle, Cotonou : GPE8.
139. **KODJO M.K.Z., ABIASSI E.H., et ALLAGBE M.C. 2003**, *Le Financement de l'Agriculture Béninoise dans un Contexte de libéralisation : Contribution de la MicroFinance*. Genève : Cahier de Recherche ELIFID 03-5, Organisation internationale du travail.
140. **KRUGMAN P. 1988**, « *Financing vs. Forgiving a Debt Overhang.* », *NBER Working Paper n° 2486*.
141. **KRUGMAN P. 2000**, *Pourquoi les crises reviennent toujours*. Paris : Seuil.
142. **LABOURET H. 1940**, *Paysans d'Afrique occidentale*. France : Gallimard, pp.68-69.
143. **LANCELIN M. 2001**, « Quelques éléments de réflexion sur les problèmes d'épargne et de crédit dans le processus de développement », *Techniques Financières et Développement*, n°62-63, 2001, pp.4-10.
144. **LAPENU C. 2001**. « Adéquation entre l'offre des institutions de microfinance et la demande des ménages agricoles ». Synthèse thématique pour l'atelier 1 du séminaire de Dakar : *Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : Quelle contribution de la microfinance ?* (21-24janvier 2002) / ATP 41/97 CIRAD / CERISE.
145. **LAPENU C. 2008**, *Evolutions récentes dans l'offre et les stratégies de financement du secteur rural: Echanges d'expériences et synthèse bibliographique*. Rapport, CERISE.
146. **LAPENU C., KONINI Z. et RAZAKAHARIVELO C. 2009**, « Evaluation de la performance sociale : les enjeux d'une finance socialement responsable » *Revue Tiers Monde - N° 197 - JANVIER-MARS*.
147. **LAPENU C., REBOUL C. 2006**, *De la stratégie sociale à l'impact : Comment améliorer les études d'impact ?*, SPI3, Document de travail, N°2, groupe CERISE, Décembre, 23p.
148. **LASDEL-Bénin, 2010**, *Causes structurelles de la traite des enfants, Etudes dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques (composante 2*

- LCTE2). Synthèse des analyses de la zone nord du Bénin, pour le compte Bureau central d'assistance technique (BCAT)/ 2ème Projet de lutte contre la traite d'enfants au Bénin.
149. **LASSERRE CAPEDEVILLE. J. 2011**, « Crédit, le droit de la facilité de caisse », *Revue Banque & Droit* no 135 janvier-février 2011.
150. **LAVILLE J.L. 2008**, « Préface : Granovetter et la nouvelle sociologie économique », in : Granovetter M., *Sociologie économique*. Paris, Seuil.
151. **LAVOIE S., SEBASTIAN A. et TRACLET V. 2011**, « Les leçons tirées du recours aux mécanismes exceptionnels d'octroi de liquidités des banques centrales », *Revue de la banque du Canada*. Canada.
152. **Le GOFF J. 1986**, *La bourse ou la vie. Économie et religion au Moyen-âge*. Paris : Hachette-Pluriel. 125p.
153. **Le MEUR P.Y. 2000**, « Logiques paysannes au Bénin: courtage, associations, réseaux et marchés. » In: Lecomte B.J. (ed.), Naudet J.D. (ed.) *Survivre grâce à... réussir malgré... l'aide*. Autrepart, 2000, p. 91-108.
154. **Le ROBERT ILLUSTRE 2012**.
155. **Le ROY E., KARSENTY A. et BERTRAND A. 1966**, *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables* Paris : Karthala, 380 p.
156. **Lê THANH KHOI, HUYNH CAO TRI, ROLAND COLIN, CEESTEM [Centre d'études économiques et sociales du Tiers Monde], LUO YUAN-ZHENG; UNESCO, 1984**, *Stratégies du développement endogène*. Paris: UNESCO; D.L. 85-05273.
157. **Le VELLY R. 2002**, «La notion d'encastrement ; une sociologie des échanges marchands », *Sociologie du travail*. n° 1, volume 44. janvier-mars, pp. 37-53.
158. **Le VELLY R. 2008**, *la Nouvelle sociologie économique et les forces du marché*. Nantes : Université de Nantes, Centre Nantais de Sociologie.
159. **Le VELLY R. 2012**, *Sociologie du marché*. Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2012, 125 p., ISBN : 978-2-7071-7124-5.
160. **LECUYER F. 2007**, *Microfinance et financement des infrastructures de base : L'intervention des IMF dans les Programmes d'électrification rurale décentralisés*. BIM n° - 14 mars 2006. une synthèse d'un travail réalisé en Afrique de l'Ouest et Centrale par François Lecuyer du Cabinet Horus Banque et Finance (<http://www.horus-bf.com/>).
161. **LEDGERWOOD J. 1999**, *Manuel de Microfinance : Une perspective Institutionnelle et Financière*. Etats-Unis : Banque Mondiale, Washington, D.C. 20433, 308p.
162. **LEGAULT G.A. 1990**, « La responsabilité individuelle et la rareté des ressources en soins de santé », *Revue de droit*, p. 357-376.
163. **LESAFFRE D. 2000**, *A propos de l'offre et de la demande du financement du monde rural en Afrique de l'Ouest*. Lomé : Projet d'Utilisation des Fonds

- Suisses (PUF).
164. **LESAFFRE D. et PESCHE D. 2002**, *Des taux d'intérêt exorbitants ?* Paris: CIRAD, Article Espace Finance.
 165. **LIEBES, T., et KATZ E. 1990**, *The Export of Meaning: Cross-cultural Readings of Dallas*. New York: Oxford University Press.
 166. **LOVELUCK W. 2008**, *Potentialités de financement de l'économie agricole et rurale dans une zone de migration : les caisses autogérées de Kayes au Mali*. Mali : Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur spécialisé en agronomie tropicale Option : Politiques publiques, Organisations et marchés agricoles.
 167. **MAATMAN A., CLOTTEY V.A., DJAGNI A., DUNIYA K, DUPLESSIS Y.I, GYASI K.O, KABORE M., KEITA F., KONDO K., KONLAMBIGUE A., KPOGAN E., NOBRE A., RUDIGER U. et TRAORE A.S. 2011**, *Competitive Agricultural Systems and Enterprises - a grassroots approach to agribusiness development in Sub-Saharan Africa. Volume I: Reference framework and early experiences*. Co-published by IFDC and CTA, 2011. Printed by Veenman, Rotterdam, The Netherlands.
 168. **MAEP-Bénin 2011**, *Statistiques agricoles, sous-secteur Production Végétale*. Cotonou : Gouvernement du Bénin.
 169. **MAEP-Bénin, 2004**, *Annuaire statistique : campagne agricole 2003-2004*. Cotonou, 113p.
 170. **MAEP-Bénin, 2011**, *Stratégie Nationale Pour Le Développement De La Riziculture Au Benin*. Cotonou : Gouvernement du Bénin.
 171. **MAISON DE LA SOCIETE CIVILE (MdSC-BENIN), 2011**, *synthèse du Plan de Développement Communal Lalo de 2011-2015*, Cotonou-Benin.
 172. **MARECHAL J.P. 2001**, *Humaniser l'économie*. Paris : Desclée de Brouwer, 223p.
 173. **MARSAN J. 1964**, *Le crédit mutualiste dans l'agriculture africaine et malgache*. Paris : La Documentation française coll. Notes et études, 30-33.
 174. **MATTHEWS R. C. O. 1986**, *The Economics of Institutions and the Sources of Growth*, The Economic Journal, pp. 903-918.
 175. **MAUSS M. 1923**, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Année sociologique, 248p.
 176. **MDEF et MAEP, 2006**, *Stratégie pour l'atteinte de l'objectif n°1 des OMD au Bénin (version définitive)*. Cotonou : Gouvernement du Bénin.
 177. **MDEF PNUD, 2006**, *Perspectives Décennales de Développement 2006-2015 (PDD)*. Cotonou, MDEF PNUD.
 178. **MDEF-Bénin 2006**, *Orientations Stratégiques de Développement du Bénin 2006-2011 Le Bénin émergent*. Cotonou: MDEF.
 179. **MDEF-Bénin, 2007**, *Document de stratégies de croissance pour la Réduction*

- de la pauvreté (DSCR 2007- 2009)*. Cotonou: MDEF BENIN.
180. **MECCAG-PDPE, PNUD, 2000**, *Etudes Nationales à long terme. Bénin 2025* Alafia, *Stratégies de développement du Bénin à long terme*. Cotonou: MECCAG-PDPE, PNUD.
181. **MEHU, 2001**, *Communication Nationale Initiale du Bénin sur les changements climatiques*. Projet BEN/98/G31, Direction de l'Environnement, Cotonou, Bénin. 94 p.
182. **MERCKLE P. 2011**, *Sociologie des réseaux sociaux*. Paris: Coll. Repères, La Découverte, www.editionsladecouverte.fr.
183. **MINTZBERG H. 1995**. *Structure et dynamique des organisations*. Montréal: Éditions Agence d'Arc.
184. **MKANDIWARE T. 1999**, *Our continent, our future, Perspectives on structural Adjustment*. Coedsria, Africa World Press and IRDC.
185. **MOLLARD M. 2002**, « Des paysans organisés, condition d'un développement agricole durable », in *Aventure N° 96*. Automne 2002. Guide Européen du Raid.
186. **MORDUCH, J. and HALEY B. 2001**, *Analysis of the Effects of Microfinance on Poverty Reduction*. Canada: Canadian International Development Agency www.cida.org.
187. **MORISSET J. 1993**, « Does Financial Liberalisation Really Improve Private Investment in Developing Countries », *Journal Of Development Economics* 40 (February), pp133-150.
188. **MORRISON D.E. 1998**, *The search for a method: focus groups and the development of mass communication research*. Luton: University of Luton Press.
189. **MOSCOVICI S. 2000**, « Les formes élémentaires de l'altruisme », *Sciences Humaines ; n°103 de mars*. pp. 22-25.
190. **MOSHER A-T. 1967**, *Pour une agriculture moderne. Les impératifs du développement et de la modernisation*. Paris: Nouveaux horizons, 280p.
191. **MPDEPP-CAG 2010**, *Rapport spécial 2000 +10 d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Bénin*. Cotonou : Gouvernement du Bénin, 205p.
192. **NDULO B.J., O'CONNELL S.A., AZAM J-P., BATES R-H., FOSU A.K., GUNNING J.W et NIJINKEU D. 2008**, *The Political Economy of Economic Growth in Africa 1960-2000, Volume 2*. Cambridge: Cambridge University Press, 1028 p.
193. **NDULU B. J. et O'CONNELL S. A. 1999**, *Governance and growth in Sub-Saharan Africa*. *Journal of Economic Perspectives* 13 (3), 41–66.
194. **NELSON WC. 1971**, *An Economics Analysis of Fertiliser Utilization in Brazil*. Ohio-USA: PhD Thesis, Ohio State University.

195. **NOWAK M. 1993**, *Le rôle du crédit dans le développement*. Montpellier : Les Cahiers de la Recherche et Développement p. 16.
196. **OGOOWALE E. 2006**, *Changements climatiques dans le Bénin méridional et central : indicateurs, scénarios et prospective de la sécurité alimentaire*. Thèse de Doctorat unique. Abomey-Calavi : LECREDE/ FLASH/ EDP UAC, 302p.
197. **OLIVIER de SARDAN J-P. (eds.), BOIRAL P. et LANTÉRI J.F. 1985**, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire: sciences sociales et développement rural*. Paris: Karthala.
198. **OLIVIER de SARDAN J-P. 1995a**, *Anthropologie de développement : essai en socio anthropologie du changement social*. Paris: ed. Karthala/APAD, 221p.
199. **OLIVIER de SARDAN, J-P. 2008**, « A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique », in *Afrique: pouvoir et politique*, 5: 23.
200. **ORLEAN, A. 2005**, « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'Année Sociologique*, 55 (2), p. 279-305.
201. **OROU G. 2003**, « Initiatives », *Magazine Bimestriel d'informations Economiques*. Cotonou, édité par CePEPE N°058 mai-juin 2003 P7.
202. **OTERO M. 2000**, *Réorienter la microfinance vers le développement, in Techniques Financières et Développement. Epargne Sans Frontière*.
203. **OUEDRAOGO S. 2005**, *Intensification de l'Agriculture dans le Plateau Central du Burkina Faso: Une Analyse des possibilités à partir des nouvelles technologies*. Faculty of Economics, published by the CDS, May 2005. No. 14.
204. **OUSTRY M. 2007**, *Analyse des causes de non remboursement des crédits au Lac Alaotra à Madagascar : Quelles implications pour les groupements de crédit à caution solidaire, les institutions financières et le Projet BV Lac ?* Montpellier : Institut Des Régions Chaudes De Montpellier SUPAGRO (ex CNEARC), mémoire présenté à l'ESAT2 pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de Spécialisation en Agronomie Tropicale-Option Economie du Développement.
205. **OXFAM-Québec 2012**, *Activités a risque ; prêts par intermédiaires et financement du développement*. Document d'information, sur le site www.oxfam.org/.
206. **PASSET R. 1996**, *L'économie et le vivant*. Paris, Économica. 291p.
207. **PLOCINICZAK S. 2010**, «L'Encastrement Social des Marchés. Éléments théoriques et empiriques pour une analyse en termes de réseaux relationnels », *Revue de la régulation* [En ligne], 1er semestre, Spring.
208. **POLANYI K. 1977**, *The Livelihood of Man*. New York: Academic Press par Harry W. Pearson, 335p.
209. **POLANYI, K. 1983**, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. (traduction française). Paris : Gallimard. 419p.
210. **PREVEL M. 2005**, *L'usine à la campagne. Socio-anthropologie du*

productivisme agricole. Thèse pour le doctorat de sociologie sous la direction de Salvador Juan. Basse-Normandie :, Université de Caen-Basse-Normandie, 442 f.

211. **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) 2000**, *Rapport du PNUD sur la pauvreté : Vaincre la pauvreté humaine*. New York : PNUD.
212. **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), 2008**, *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, Technical Indicator*. New York : PNUD, 357p.
213. **RAO B.P. 1970**, *The Economies of Agricultural Credit in Brazil*. USA: PhD Thesis, Ohio State University.
214. **RICOEUR, P. 1990**, *Soi-même comme un Autre*. Paris: Editions du Seuil, University of Chicago Press, 281p.
215. **ROBEQUAIN Ch. 1957**, *La géographie française dans les terres africaines de l'union française au sud du Sahara*. In: *L'information géographique*. Volume 21 n°1, 1957. pp. 22-26.
216. **ROBINEAU Cl. 1992**, *L'économie des Djem de Souanké (Nord-Congo), Les terrains du développement : Approche pluridisciplinaire des économies du Sud* : Paris : Orstom, (coll. Didactiques), 280 p.
217. **ROBINEAU Cl. 1994**, « Anthropologie économique et marché » In : **AUBERTIN C. et COGNEAU D.** *Marché et développement*. Cahiers des Sciences Humaines, 30 (1-2), pp.23-33.
218. **ROESCH M. 2009**, *Un microcrédit pour acheter une vache : ... et le miracle n'aura pas lieu. Histoire d'une innovation en inde du sud*. In *Proposition de communication au Symposium : Innovation et Développement Durable dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire*. Montpellier-France : UMR Innovation CIRAD.
219. **ROSTOW W. W. 1963**, *Les étapes de la croissance économique*. Paris: Le Seuil.
220. **ROUSTANG, G. 2002**, *Démocratie : le risque du marché*. Paris : Desclée de Brouwer. 208p.
221. **SACHS J. 1988**, « The debt overhang of developing countries' », in: *Debt, Stabilization and development: essays in memory of Carlos Diaz Alejandro*. Oxford : Basil Blackwell
222. **SAMB M. 2012**, « Etude sur les difficultés de recouvrement des créances dans l'espace UEMOA : cas du Bénin, Burkina-Faso, Mali et Sénégal », *REVUE ERASMUS, N°1-Juin 2012*. Revue semestrielle d'Etudes, de Législation, de Jurisprudence et de Pratique Professionnelle en Droit des affaires & en Droit Communautaire, pp 279-288. (554p.).
223. **SANCHEZ P. et SACHS J. 2004**, « Une révolution verte pour l'Afrique »,

Revue le Monde du 10 aout 2004.

224. **SARRASIN B. 2003**, «Madagascar: un secteur minier en émergence, entre l'environnement et le développement », *Afrique Contemporaine*, no 208, p.127-144.
225. **SEGRÉ-BRUN M. 1968**, «L'élaboration d'un système d'analyse documentaire en sociologie de l'éducation. », *Revue française de sociologie*. pp. 279-296.
226. **SEIBEL, H.D. 2007**, *The role of Microfinance in Rural Enterprise Development*. Cologne: Sungenta foundation for sustainable agriculture, University of Cologne.
227. **SERVET J.M. 1996**, "Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique. Une approche socio-économique.", *Revue Tiers-Monde*. 37, 145. 41-58.
228. **SERVET J-M. 2004**. *Microfinance : Les leçons du Sud*, in Guérin, Servet, *Exclusion et liens financiers*. Rapport du Centre Walras, pp3-20.
229. **SERVET J-M. 2006**, *Banquiers aux pieds nus: La microfinance*. Paris: Odile Jacob, 505p.
230. **SHAW E.S. 1973**, *Financial deepening in economic development*. Angleterre: Oxford University Press.
231. **SILEM A. et ALBERTINI J.M. 1989**, *Lexique d'économie*. Paris : Dalloz, 2ème édition, Catégorie : Gestion et économie / Sujet : ECONOMIE-THEORIE.
232. **SILEM A. et ALBERTINI J-M. 2011**, *Lexique d'économie*. Paris : DALLOZ 11e éd, Catégorie : Gestion et économie / Sujet : ECONOMIE-THEORIE, 855 p.
233. **SIMON, H.A. 1983**, *Administration et processus de décision*. Paris : Economica, 1983.
234. **SOGLOHOUN, A. E. et LONTCHEDJI, D. N. 2000**, *la problématique de recouvrement des créances dans le réseau FECECAM-BENIN : cas de la CLCAM-APLAHOUE*. Abomey-Calavi : FASJEP-UNB, mémoire de maîtrise en sciences économiques.
235. **SOSSA T. 2011**, « Microfinance et inclusion financière au Bénin », *La microfinance au Bénin*. Geneva : The Graduate Institute Publications (« eCahiers », no 10), 2011, [En ligne], mis en ligne le 15 novembre 2011, consulté le 09 décembre 2012.
236. **STEINER P. 2005**, *La sociologie économique*. Paris : La Découverte.
237. **STEINER P. 2002**, « Encastrement et sociologie économique » in : HUAULT I. (dir.). *La construction sociale de l'entreprise : autour des travaux de Mark Granovetter*. France : Éditions Management et Société, Colombelles.
238. **STIGLITZ H., J.E., K et BRAVERMAN A. 1993**, *The economics of rural organization. Theory, practice, and policy*. World Bank.

239. **STIGLITZ, J. E. 1992**, *The role of the state in financial markets*. Washington, D.C.: Institute for Policy Reform.
240. **SWEDBERG R. 1994**, « Market as social structure », in: **SMELSER NJ. et SWEDBERG R. (eds.)** *The Handbook of Economic Sociology*. USA: Princeton University Press: 255-282.
241. **TASSOU Z. K. 1995**, *Le Système de commercialisation du maïs au Bénin : le Rôle des Associations de Commerçants*, Montpellier : CIHEAM.
242. **TAYLOR T.G., DRUMMOND H.E et GOMES A.T. 1986**, *Agricultural Credit Programs and Production Efficiency: An Analysis of Traditional Farming in South-eastern Minas Gerais, Brasil*. Washington: American Agricultural Economics Association.
243. **TCHUMKAM A. 2003**, *Analyse des déterminants de l'octroi du crédit bancaire aux entreprises: le cas de Afriland First Bank*. Yaoundé : Université de Yaoundé II soa, Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion bancaire et établissements financiers.
244. **TEIGA B. M. 2003**, « Que font les banques pour le développement ? Dossier Banques/ Afrique », *Magazine africaine d'analyses politiques, économiques, socio-culturelles et sportives*, mois de février.
245. **TERESTCHENKO M. 1994**, « L'utilitarisme », *Philosophie politique* (Tome I : Individu et société). Paris : Hachette Livre ; 78 p.
246. **TEXEIRA T.-D. 1976**, *Resource Efficiency and the Market for Family Labour: Small Farms in the Sertao of Nord-East Brazil*. USA: Purdue University, PhD Thesis.
247. **THOENIG J-C. 1998**, « Politiques publiques et action publique », *Revue internationale de politique comparée*. pp. 295-314.
248. **TILLION G. 1960**, *L'Afrique bascule vers l'avenir*. Paris : Ed. de Minuit, nouvelle édition Tirésias-Michel Reynaud, 1999.
249. **TINGBE-AZALOU A. 2008**, « Evaluation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (OSD, SCRP, OMD, etc.) », in Communication pour le forum sur *Les réalités de la pauvreté face aux défis des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)*, Cotonou-Bénin: Haut-commissariat à la gouvernance concertée, 32p.
250. **TOBE H. 2008**, *Etude comparative de la fonction marketing dans le paysage bancaire au Sénégal : Cas de SGBS et EcoBank*. Dakar : mémoire de Master 2 Marketing à Institut supérieur de management de Dakar.
251. **TOUSSAINT E. et ZACHARIE A. 2000**, *Afrique : Abolir la dette pour libérer le développement*. Paris/Bruxelles : Syllepse/CADTM.
252. **TOUSSAINT E. et ZACHARIE A. 2002**, *Sortir de l'impasse : Dette et Ajustement*. Bruxelles/Paris : Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) et Syllepse 224p.

253. **TOUSSAINT E. et ZACHARIE, 2000**, *Le Bateau ivre de la mondialisation. Escapes au sein des villages planétaires*. Parsis/Bruxelles : Syllepse/CADTM.
254. **UEMOA, 2008**, *L'évolution économique et financière dans les pays Africains de La Zone Franc*.
255. **UEMOA, 2008**, *Résumé pour les décideurs: Bioénergies et développement durable dans les pays membres de l'UEMOA*. www.hubrural.org.
256. **VAITSOS, C. 1976**, *Employment Problems and Transnational Enterprises in Developing Countries: Distortions and Inequality, with particular reference to Andean Pact countries*. Geneva: International Labour Office, 82 p.
257. **VEGANZONES M.A. 2000**, *Infrastructures, investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches*. Paris : CERDI, Clermont Ferrand, 43p.
258. **VERLEY P. 1999**, « Économie de marché : une construction historique », *Alternatives Économiques*. n° 166, janvier, pp. 66-69.
259. **VON PISCHKE, J. D. 1991**, *Finance at the frontier: Debt capacity and the role of credit in the private economy*. Washington DC: The World Bank.
260. **WACQUANT L. 1992**. « The Sociology of Economic Life ». Compte rendu de l'ouvrage collectif dirigé par GRANOVETTER M. et SWEDBERG R., *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Volume 39, n° 93, pp. 423-424.
261. **WAMPFLER B. 2000**, *Le financement de l'agriculture dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance?* Techniques Financières et Développement, N° 59-60, p. 61-70.
262. **WAMPFLER B. 2001**, *Acquis, limites et perspectives de la microfinance en tant qu'outil de financement du développement rural et agricole : l'expérience de l'Afrique de l'Ouest*, CTA Rapport annuel.
263. **WAMPFLER B. et LAPENU C. 2002**, *Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de la libéralisation. Quelle contribution de la microfinance ?* Séminaire International de Dakar, CIRAD/CERISE.
264. **WAMPFLER B. et MERCOIRET M.R. 2002**, *Microfinance, organisations paysannes : quel partage des rôles, quels partenariats dans un contexte de libéralisation ?* France : document Synthèses du Réseau CERISE (CIRAD – CIDR – GRET – IRAM), ATP – Cirad 41/97 – Cerise.
265. **WEBER M. 1991**, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société* (traduction française). Paris : Gallimard. 431p. www.journals.uchicago.edu/cgi-bin/resolve?id=doi:10.1086/258414.
266. **WEINSOU, C.G., KPATINVO L, SLOOTWEG S., YOCARINI L., NUGTEREN H., BALTISSSEN G. (ed.), HILHORST T. (ed.) 2006**, *Démystifier la planification; appropriation du processus de développement communal au Cotonou- Bénin*.
267. **WELE IDRISOU P. 2008**, *La pérennité des institutions de microfinance dans les pays de l'UEMOA : le cas du Bénin*. Thèse de doctorat en sciences de

- gestion. Liège : HEC- Ecole de Gestion, Université de Liège.
268. **WIBAUX F. 1953**, *Le mouvement coopératif en AOF*. Thèse de Droit. Paris, 158 p.
269. **WOLLER, G., DUNFORD C. et WOODWORTH. W. 1999**, «Where to Microfinance ?» in: *International Journal of Economie Development*, vol. 1, no. 1, p. 29-64.
270. **WORLD BANK 1991**, *Managing Development: The Governance Dimension*. Washington, DC: The World Bank, Discussion Paper, 25 June.
271. **WORLD BANK 2008**, *Agriculture for Development*. Washington-DC: World Development Report 2007.
272. **WORLD BANK, 1998**, *Stratégie de la banque mondiale pour le développement de la microfinance et des services financiers aux PME et en milieu rural en Afrique Subsaharienne*. Washington D.C : World Bank, Groupe secteur privé et finance, Région Afrique.
273. **YARON, J. 1992**, *Rural finance in developing countries*. Washington DC: Policy Research Working Paper, WorldBank.
274. **ZELIZER V. 1992**, *Repenser le marché, la construction sociale du marché aux bœufs aux Etats-Unis, 1970-1930*. Actes de la recherche en sciences sociales. Septembre.
275. **ZELIZER V.A. 1978**, « Human values and the market: the case of life insurance and death in 19th century America », *American Journal of Sociology*, N°84. P.591-610.
276. **ZELLER M., SCHRIEDER G., von BRAUN J. et HEIDHUESS F. 1997**, « Rural Finance for Food Security for the Poor. », *Implications for research and policy*, Food Policy Review. Washington-USA: No.4, IFPRI.
277. **ZUKIN, S. et MAGGIO P. Di (eds) 1990**, *Structures of Capital: The Social Organization of the Economy*. Cambridge: Cambridge University Press. 461p.

Référence des sites WEB:

- 1- **AITHNARD P.H. 2010**, « Le financement de l'agriculture en Afrique subsaharienne : une approche globale est nécessaire », *Journal Online AfriqueVersion*, (http://www.lesafriques.com/index2.php?option=com_content&task=view&id=26101&pop=1&page=0&Itemid=89), Consulté le 8/12/2012 à 17h5min.
- 2- **ATTALI J. 2005**, *Planet Finance*, www.planetfinance.org, consulté le 26, octobre 2012 à 22h 33 min.
- 3- **BRAUN D. (Pr) 1999**, Cours sur les concepts de base de Pierre Bourdieu en science politique de l'Université de Lausanne par le, Année académique 1999/2000, http://www.ac-versailles.fr/PEDAGOGI/ses/reserve/sciences-po-sp/bourdieu_concepts.html, consulté le 07/11/2012 à 9h20 minutes.

- 4- **FEADER, 2005**, Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), Site : http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/160032_fr.htm, consulté le 23/04/2013 à 9h 40 min.
- 5- <http://www.egbade.com/article-scandale-autour-du-port-sec-de-tori-les-implications-selon-le-ministre-valentin-djenontin-110074477.html> , consulté le 02/11/2012 à 06 h06 min.).
- 6- **KABBAJ T. 2011**, « Pour le *Financial Times*, psychologie des acteurs et volatilité des prix agricoles sont liés », *MOMAGRI*. http://www.momagri.org/FR/regards-sur-l-actualite/Pour-le-Financial-Times-psychologie-des-acteurs-et-volatilite-des-prix-agricoles-sont-lies_917.htm, consulté, le 01/01/2013 à 9h20 min.
- 7- **Les classiques des sciences sociales**, Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, Consulté à partir du mois de mai 2011 au mois de mai 2012.
- 8- **Mémoires en ligne**, www.memoireonline.com , Consulté pour le téléchargement des mémoires sur le microcrédit pendant la période de mars 2012 à janvier 2013.
- 9- **Wiki Crédit**, *Mal endettement et surendettement, définition et différences simulation rachat crédit.* <http://www.wiki-credit.fr/malendettement-surendettement-definition-differences.html#.UU62Qzdrd2o>, Consulté le 04/02/2012 à 9h30 minutes.

ANNEXES

Annexe 1 :

Tableau 6 : Répartition des villages et quartiers de villes par arrondissement de la Commune de Lalo

N°	Arrondissements	Villages ou quartiers de ville
1	Lalo centre	Lalo centre – Gbéfandji – Kotchimè – Gouloko – Zounmondji.
2	Adoukandji	Lonmè – Kigninnouhoué – Adoukandji centre – Sèwahoué – Ahouaga – Hazoun.
3	Ahodjinako	Lokoli – Adomè – Ahodjinko centre – Hèli – Aogo Déka.
4	Ahomadégbé	Aloya – Ahomadégbé centre – Hanouhoué – Adjaïgbonou.
5	Banigbé	Affomagni – Banigbé centre – Golouhoué – Koutchi.
6	Gnizounmè	Gnizounmè centre – Hagbanou – Tandji – Djimahoun – Assogbahoué.
7	Hlassamè	Adjaglimè – Kpassahoué – Oukanmè – Hlassamè centre – Edagbahahoué – Sowanouhoué I – Sowanouhoué II – Hlassamè I – Hlassamè II.
8	Lokogba	Gnanmamè – Kaïhoué – Kinvouhoué – Lokogba centre – Houléouhoué – Yobohoué – Zoundjamè.
9	Tchito	Aboli – Tchito centre – Mèfa – Zountokpa – Zohoumè.
10	Tohou	Bayèfa – Tohou centre – Gouvèta – Heoukpa – Sawanou – Zoundouan.
11	Zalli	Adjassagon – Zalli centre – Tadebou – kindji – Azangbé – Kowomè.

Source : Mairie de Lalo

Annexe2 : Outils de collecte de données

Annexe2 : Guide d'entretien semi-structuré individuel 1

Groupe Cible : Agriculteurs

Note introductive : Après les salutations d'usage, L'étudiant présente l'objet de sa recherche et exprime toute sa gratitude pour la bienveillance et la disponibilité des personnes réunis. L'étudiant est tenu au strict respect du code déontologique en matière de recherche scientifique. L'identité du répondant est confidentielle.

(Nom de personnes et contact (à prendre à la fin)

Date de la discussion :

Lieu :

Heure du début : Heure de la fin de la discussion.....

1.- Identification du répondant

- Sexe :

-âge :

- Principale activité agricole :

- Autres activités agricoles :

-Appartenance à un Groupement ou organisation: 1. Oui 2. Non

-Rôle/intérêts du groupement :

- Raisons/motivations de son entrée dans le groupement :

2.- Activités agricoles et professionnelles

-Domaines d'intervention / **Productions agricoles**

1 Différentes spéculations / productions ?

2. Différents niveaux de la filière (production, transformation, commercialisation, accès aux services)

Activités extra agricoles

- Quelles sont ses activités extra agricoles ? Celles des autres membres de sa famille ?

Gains (montant et mois)

Ex. : achat-revente, motopompe ou moto agricole, transport, menuiserie, forgeron, briques, ...

3.-Besoins de financement des activités agricoles

1. Niveaux de la filière (production, transformation, commercialisation, accès aux services) les besoins financiers sont les plus ressentis

2. Pratiques développées pour répondre à ces besoins

4- Capacité de remboursement pour un éventuel prêt (revenu disponible annuel)

1-Variation des rendements sur les 2 campagnes :

-Pb particuliers (climatiques, ravageurs, vols...) :

2-Montant des charges opérationnelles : (Cultures Semences Engrais Phytosanitaires Main d'œuvre ; Location matos/terre ou transport, Entretien/soins...)

- Achat d'animaux Autres
- Recettes/dons Dépenses/frais Période & fréquence
- Epargne (intérêts)
- Crédit à rembourser
- Cotisation « gbê »

5. - Les besoins en financement à moyen et long terme

1- Besoins de financement à moyen ou long terme lors de la trajectoire de l'exploitation (investissement dans terrain, animaux, matériel...)?

- Expériences de financement

2- Investissements lors de la dernière campagne

- Si oui, type de financement (épargne, crédit, autres...)
- moment de l'année

3- Projets d'expansion de l'activité
Comment compte-t-il les financer ?

6.- Offre de financement

1. Possibilités de financement qui s'offrent à vous pour vos activités ?

[Explorer les modes de financements individuel ou collectif, les sources de financements informels (réseau familial, réseau amical, réseau de tontiniers, usuriers) et formels (institutions étatiques, IMF, banques classiques, ONG et autres institutions)]. Ces possibilités diffèrent-elles selon le sexe ?

2. Conditions posées ou imposées avant d'accéder à chaque type de financement sus énumérés ? (explorer : les montants, les taux d'intérêts, la garantie, dépôt minimal, les délais de remboursement, les fréquences de remboursement, le délai qui sépare l'expression de la demande de l'accès au crédit, les facilités et difficultés liés à chaque système). Ces conditions sont-elles différentes selon le genre ?

3. Possibilités du répondant à répondre ou à satisfaire à ces conditions

4. Obstacles ou contraintes (individuels ou collectifs, internes ou externes) qu'il faut affronter dans la recherche de financement et son obtention effective.

3.8. Potentialités et opportunités qu'il reste à saisir en la matière

3.9. Raisons pour lesquelles les institutions financières ne s'engagent pas dans le financement de l'agriculture de tous les types de cultures.

7- Expériences personnelles d'accès au crédit agricole

(Uniquement producteurs avec au moins une expérience d'accès au crédit, quelle que soit la source)

1. Perception du crédit

2. Quelles ont été jusque-là vos sources de financement ? (Explorer les modes de financements individuel ou collectif, les sources de financements informels (réseau familial, réseau amical, réseau de tontiniers, prêteurs individuels) et formels (institutions étatiques, IMF, banques classiques, ONG et autres institutions))

3. Expériences du premier crédit obtenu (explorer l'accès à l'information sur la possibilité de crédit, la démarche de demande, les intermédiaires, les procédures, les montants). Cela a-t-il facilité les autres expériences ?

4. Exigences que vous avez dû satisfaire avant d'accéder au financement

Y a-t-il une différence selon le genre ? (taux d'intérêt, garantie exigée, dépôt minimal, etc.)

5. Dans quelle mesure avez-vous remboursé chacun des prêts contractés ? (délais théorique et effectif de remboursement, fréquences de remboursement, retards, arriérés, pénalités, etc.).

6. Contraintes (internes et externes) auxquelles vous avez dû faire face pour l'obtention du crédit d'une part et pour le remboursement du crédit, d'autre part ?

7. Stratégies (internes ou externes, individuelles ou collectives) développées pour lever ces contraintes en matière de crédit.

8. Activités pour lesquelles le crédit reçu a été utilisé

Pourquoi ?

9. Leçons tirées de ces diverses expériences d'accès au crédit

8- Gestions de la trésorerie individuelles ou familiales

1- Dépenses courantes

- Allocation de l'argent aux activités et priorités :

- Epargne : oui ou non

- Forme de l'épargne (nature ou espèces):

- Raisons de l'épargne, pour financer quoi (gestion risques, projet d'investissement):

- Est-il membre d'une tontine ?

- S'il n'y a pas d'épargne, comment gère-t-il les besoins extra ordinaires ?

2.- Les recettes et dépenses

Des activités agricoles :

- Est-ce que la totalité de la récolte est vendue juste après la récolte ? Au fur et à mesure des besoins ?
Stockage pour attendre de meilleurs prix de vente ? Spéculation plus longue ?

- Achat Intrants / Locations terre/matos/Frais de transport...

Recettes

Vente/stockage

Des activités extra agricoles :

Dépenses et Gains

9.- Effets du crédit et autres causes des difficultés

1- Effets

Effets qu'a eu le crédit pour ses activités, son revenu ?

-Effets qu'a eus l'intervention des intermédiaires financiers sur son revenu

- Effet des défaillances structurelles des agences sur la gestion du crédit

2- Autres causes

- Autres causes des difficultés de remboursements liés aux agences de crédit

- Recommandations pouvez-vous faire pour faciliter aux agriculteurs et agricultrices urbains, l'accès au financement.

Suggestions pour améliorer la situation en la matière.

Sincères remerciements !

Annexe3 : Guide d'entretien semi-directif individuel 2

Groupe cible : Personnel des agences de crédits et intermédiaires particuliers

Note introductive : Après les salutations d'usage, L'étudiant présente l'objet de sa recherche et exprime toute sa gratitude pour la bienveillance et la disponibilité des personnes réunis. L'étudiant est tenu au strict respect du code déontologique en matière de recherche scientifique. L'identité du répondant est confidentielle.

(Nom de personnes et contact (à prendre à la fin)

Date de la discussion :

Lieu :

Heure du début : Heure de la fin de la discussion.....

A.- Identification du répondant.

- Sexe :
- Rôle dans l'agence :
- Nom de l'agence :
- Appartenance à un Groupement ou organisation: 1. Oui 2. Non

B- Financement de l'agriculture à Lalo

1. Place et intérêt accordés aux agriculteurs et agricultrices dans vos activités (importance dans votre clientèle, relations privilégiées, etc.)
2. Relations de votre institution avec les organisations de producteurs agricoles
3. Conditions d'offre de financement / Avez-vous de conditions spécifiques à l'endroit des femmes ?
4. Actions/activités de votre institution en direction des agriculteurs
5. Comparaison entre la solvabilité des clients agriculteurs comparés aux autres clients de votre agence de crédit. (Raisons)
6. Besoins de financement de l'agriculture à Lalo (voire s'il y a des besoins spécifiques)
7. Contraintes de financement des agriculteurs et Stratégies de contournement de ces contraintes
8. Raisons justifiant un manque d'intérêt pour le financement de l'agriculture
9. Conditions pour accroître l'offre de financement à l'agriculture urbaine, en tenant compte de ses spécificités

C- Gestion de l'octroi du crédit.

- 1- Mécanisme d'octroi du crédit
- 2- Gestion des risques et garanties pour agriculteur
- 3- Gestion du portefeuille crédit
- 4- Gestion des impayés
- 5- Précaution des pour éviter les Impayés

D- Relations avec les autres groupes stratégiques du marché du crédit agricole

- 1- Raisons d'une telle relation
- 2- Problèmes de collaboration
- 3- Effet sur la gestion du crédit accordé aux agriculteurs

E- Causes des difficultés de remboursement du crédit agricole

- 1- Causes liés aux créanciers ou prêteurs d'argent
- 2- Causes liés aux agriculteurs
- 3- Causes liés aux dysfonctionnements du marché de crédit
- 4- Autres causes

F- Rôle des acteurs pour améliorer l'offre de financement

1. Représentation, Place et rôle des agriculteurs dans les organes de gestion de l'agence de crédit.
3. Conditions pour améliorer l'offre de financement aux agriculteurs
4. Rôles des organisations d'agriculteurs pour faciliter l'accès au financement à leurs membres
5. Rôles des intermédiaires financiers locaux dans l'octroi du crédit
6. Rôle de l'État
- 7- Rôle des ONG et partenaires au développement
8. Mesures et conditions pour améliorer l'offre de financement à l'agriculture

Sincères remerciements !

Annexe 4 : Guide d'entretien individuel 3

Groupe cible : Agent CeCPA et Agent brigades territoriales

Note introductive : Après les salutations d'usage, L'étudiant présente l'objet de sa recherche et exprime toute sa gratitude pour la bienveillance et la disponibilité des personnes réunis. L'étudiant est tenu au strict respect du code déontologique en matière de recherche scientifique. L'identité du répondant est confidentielle.

(Noms des personnes et contacts (à prendre à la fin))

Date de la discussion :

Lieu :

Heure du début : Heure de la fin de la discussion.....

A.- Identification du répondant

- Sexe :

- Rôle dans la structure :

- Nom du service :

- Appartenance à un Groupement ou organisation locale: 1. Oui 2. Non

B- Soutien aux activités agricoles

1. Représentation faite sur le marché du crédit agricole

2. Importance dans les activités économiques de la commune

3. Actions jusque-là menées par la structure du répondant au profit de ce secteur d'activité (explorer les activités de facilitation de l'accès au financement, la délimitation ou l'aménagement d'espace au profit des agriculteurs, la sécurisation du crédit agricole, l'accès aux intrants, la réalisation d'infrastructures, etc.)

4. Relations de votre institution avec les autres Agences de crédits (raisons expliquant cette relation)

5- Relations de votre institution avec les agriculteurs (raisons expliquant cette relation)

6. Offre de financement à l'agriculture et Appréciation de l'offre de financement des institutions aux agriculteurs

8. Demande des agriculteurs et Appréciation de la demande des agriculteurs.

C- Causes des difficultés de remboursement des crédits

1- - Causes liés aux créanciers ou prêteurs d'argent

- Expliquer cette situation

- Rôles et responsabilités des agents créanciers dans les difficultés des agriculteurs.

2- l'accès au financement à leurs membres ?

3- Causes liés aux défaillances et pratiques d'agents financiers du marché de crédit

4- Autres causes

D- Suggestion pour un réel financement des agriculteurs

1- .Rôles devraient jouer (selon vous) les organisations d'agricultrices pour faciliter l'accès au financement à leurs membres.

2- Rôles de la Mairie (conseil communal), de l'État, des ONG et partenaires au développement pour appuyer l'agriculture

3- Mesures que votre structure peut prendre pour s'engager à améliorer ou faciliter l'offre de financement à l'agriculture (explorer la planification d'actions, l'insertion de ligne budgétaire pour accorder et/ou garantir des prêts au profit des agriculteurs, des subventions, l'identification de partenaires d'appui au titre de la coopération décentralisée, etc.) (POUR LE PERSONNEL DU CECPA).

4- Que faire pour promouvoir un marché de crédit équitable à tous les acteurs.

Sincères remerciements !

Annexe 5 : Guide d'entretien de groupe

Groupe Cible : Agriculteurs

Note introductive : Après les salutations d'usage, L'étudiant présente l'objet de sa recherche et exprime toute sa gratitude pour la bienveillance et la disponibilité des personnes réunis. L'étudiant est tenu au strict respect du code déontologique en matière de recherche scientifique. L'identité du répondant est confidentielle.

(Noms des personnes et contacts (à prendre à la fin))

Date de la discussion :

Lieu :

Heure du début :Heure de la fin de la discussion.....

Nombre de participants :

Profil des participants :

Noms des Facilitateurs :

NB : Les groupes de discussion sont organisés uniquement avec les individus du groupe stratégique des producteurs agricoles :

- ❖ Identification des Institutions Financières et particuliers fournisseurs du crédit agricole à LALO et Enumération des activités agricoles principales dans la zone.

(Demander les taux de crédit offerts aux agriculteurs et les)

- ❖ Enumération, des conditions d'octroi du crédit aux agriculteurs
- ❖ Description du mécanisme du financement par intermédiaires et du financement direct.
- ❖ Voir comment les intermédiaires entraînent des difficultés de remboursement des agriculteurs
- ❖ Phénomène de non remboursement des crédits agricole dans la commune
 - Les cas d'impayés dans le monde des agriculteurs.
 - Les causes de l'endettement des agriculteurs.
 - Les mobiles qu'ont les agriculteurs à ne payer à bonne date les crédits.
 - Les manœuvres et les stratégies des agriculteurs pour échapper au remboursement normal du crédit et stratégies pour ne pas payer les crédits à bonne date.
- ❖ La gestion des cas d'impayés par les Agences de crédit (comment cela se fait ?)
- ❖ Lien social et difficultés de paiements
- ❖ Rôle et place des intermédiaires financiers particuliers et remboursement du crédit
- ❖ Rôle et place du CeCPA dans la gestion du crédit agricole dans la commune
- ❖ Dysfonctionnements structurels des agences de crédit et des difficultés de remboursement du crédit des agriculteurs
- ❖ Usuriers et crédit agricole
- ❖ Autres causes des difficultés de remboursement des agriculteurs liés aux IMF.

Sincères remerciements !

Annexe 6 : Questionnaire individuel

Groupe cible : Producteurs agricoles

La présente enquête est organisée dans le cadre de la recherche sur le marché du crédit agricole autour du financement des agriculteurs de Lalo. Vous êtes sollicités pour apporter votre contribution à la production de la connaissance qui entre dans la constitution d'un mémoire de DEA en Sociologie du Développement de l'Université d'Abomey-Calavi.

Le questionnaire ci-après s'adresse aux agriculteurs ayant bénéficiés du crédit ou non dans le cadre de leurs activités agricoles.

Nous vous prions de fournir les informations recherchées avec exactitude afin que les analyses et conclusions puissent refléter la réalité et permettre de comprendre ce qui crée l'endettement des agriculteurs.

Fiche d'enquête N°: _____

A- Identification

1-

Date d'enquête :	Heure d'administration du questionnaire :
Type d'agriculteurs :	Sexe :

2- Avez-vous bénéficié une fois au moins du crédit |__| 1. Oui|__| 2. Non

B- Expériences de non accès au crédit (uniquement producteurs sans expérience d'accès au crédit)

- 1- - Quelle est votre perception du crédit ?-----
- 2- - Quelles sont les raisons qui justifient le fait que vous n'avez jamais accédé au crédit ?-----

- 3- - Comment avez-vous fait jusque-là pour financer vos activités ?-----
- 4- - Comment faites-vous pour accroître votre activité et donc augmenter votre chiffre d'affaire ?
- 5- -Que doit-on améliorer pour vous permettre d'avoir désormais accès aux crédits des institutions de financement?
- 6- Pourquoi selon vous ceux qui ont reçu du crédit n'arrivent pas à rembourser ?-----

C- Bénéficiaires de crédits auprès des agences

❖ Activités agricoles et besoins de financement

1. Comment êtes-vous devenu producteurs ou productrices agricoles ?
2. Quelle est votre spécialité et quels sont les produits ou spéculations de votre exploitation ?
3. Pourquoi avez-vous choisi cette spécialité ?
4. Quelles sont les différentes activités de cette spécialité et leur exigence en ressources financières ?
5. Quelles activités de la branche sont exigeantes en ressources humaines ?
6. Quels sont les besoins en ressources matérielles de votre activité ?
7. Comment arrivez-vous à satisfaire à toutes ces exigences de ressources ?
9. Quelles sont les facilités et contraintes auxquelles vous faites face ?

❖ Expériences personnelles d'accès au crédit (uniquement producteurs avec au moins une expérience d'accès au crédit, quelle que soit la source)

1. Quelle est votre perception du crédit ?
2. Quelles ont été jusque-là vos sources de financement ?
3. Comment avez-vous procédé pour votre première expérience d'accès au crédit ?
4. Quelles sont les exigences que vous avez dû satisfaire avant d'accéder au financement ?
5. Dans quelle mesure avez-vous remboursé chacun des prêts contractés ? (délais théorique et effectif de remboursement, fréquences de remboursement, retards, arriérés, pénalités, etc.) ?

6. Quelles sont les contraintes (internes et externes) auxquelles vous avez dû faire face pour l'obtention du crédit d'une part et pour le remboursement du crédit, d'autre part ?
7. Quelles sont les stratégies (internes ou externes, individuelles ou collectives) développées pour lever ces contraintes ? Y a-t-il une différence selon le genre ?
8. Quelles sont les activités pour lesquelles vous avez utilisé les financements reçus ? Pourquoi ?
- 2.9. Quelles recommandations pouvez-vous faire pour faciliter aux agriculteurs, l'accès au financement ?

❖ **Gestion du crédit**

- 1-Quels crédits avez-vous pris ? (PUASA, ASEF, CLCAM, MCPP ou autres ?)
- 2 - Y a-t-il d'autres membres de sa famille qui ont pris des crédits ?
- 3- Conditions d'accès au crédit:
- 4 - Caractéristiques : taux d'intérêt, durée (date de déblocage/remboursement), taux de pénalité

5- Compréhension du crédit

- 5-1- Comment avez-vous été informé des possibilités de crédit ? Du fonctionnement ?
- 5-2- Comment calculez-vous vos besoins de financement?
- 5-3- Comment calculez-vous ce que vous devez rembourser ?
- 5-4- Quelle compréhension des intérêts ?
- 5-5- Quel votre perception du crédit solidaire / crédit individuel (avantages/inconvénients).
- 5-6- Quel perception du rôle des intermédiaires locaux ? (avantages /inconvénients)

6 -Stratégie de remboursement et perception du risque

- 6-1- - Quelles ont été ses stratégies de remboursement ? Comment prévoyez-vous à rembourser pour cette campagne ?
- 6-2- - Avez-vous eu des difficultés de remboursement ?
- 6-3- Pourquoi d'après vous, vous n'avez pas pu rembourser ?
- 6-4- Comment comptez-vous résoudre son problème de non remboursement ? Si oui, comment ? Si non, que va-t-il se passer (garanties) ?
- 6-5- Quelle a été la réaction du groupement ? De l'institution ?
- 6-7- Quelle perception du risque pris ? Comment le gère-vous ?
- 6-8- En cas de mauvaise récolte, comment faites-vous pour rembourser ?

7- Effet du crédit

- 7-1- Selon vous, quel effet a eu le crédit pour ses activités, son revenu ?
- 7-2--Quel impact a eu l'intervention des intermédiaires financiers sur son revenu ?
- 7-3-Quel est l'impact de défaillances structurelles des agences sur la gestion du crédit ?
- 7-4- autres causes des difficultés de remboursements liés aux agences de crédit

❖ **Comportement des Agences de crédit et Groupement de solidarité financière**

1. A quelle (s) organisations (s) de producteurs agricoles avez-vous adhéré ? Pourquoi ?
2. Quelles sont vos appréciations sur les activités des différents groupements de solidarité existant dans votre localité ?
3. Quelles sont vos appréciations sur les activités des agences de crédit et des agents du CeCPA dans le cadre de l'octroi de crédit ?
4. Quelles sont vos appréciations sur leur gestion des impayés dans votre agence de crédit?
5. Quelles actions / activités auriez-vous souhaité que ceux qui vous prêtent l'argent mènent pour vous faciliter le paiement ?
- 5.6. Que pensez-vous qu'on doit faire pour que les agences de crédit existant actuellement puissent réellement être au service des producteurs et productrices agricoles, surtout jouer un rôle plus affirmé en matière d'accès au financement ?

- ❖ Quelles sont vos propositions pour améliorer l'offre de services financiers à l'agriculture par les institutions de financement ?

Sincères remerciements !

Annexe 7 : Grille d'observation

Site : Locaux d'agence de crédit

Heure : à l'ouverture à 08h 00 min jusqu'à la pause de midi et la réouverture jusqu'à la fermeture à 18 h30 min.

Les items sur lesquels s'est construite la grille sont :

- le service représentant les tâches directement reliées au crédit des clients (*Apports des dossiers / réception du dossier/ encaissement direct /encaissement différé*) ;
- la latence correspondant au temps où le producteur est laissé « en suspens» ;
- les tâches annexes ne renvoyant pas directement au service d'octroi ;
- et la communication exprimant les échanges verbaux au cours des opérations de crédit (*Communication/ communication client/ communication personnel/ accueil*).

NB. : Les notes et les observations sont reportées dans un bloc-notes tenu pour la circonstance.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
RESUME	3
ABSTRACT	4
Liste des sigles et acronymes	5
Liste des tableaux et figures	8
Liste des cartes	8
DEDICACE	9
REMERCIEMENTS	10
INTRODUCTION GENERALE	11
1ÈRE PARTIE : FONDEMENT THÉORIQUE, MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE ET DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	14
CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE	15
1- <i>Problématique de recherche</i>	15
1-1-Contexte	15
1-2- Problème de recherche	18
1-3- Question de recherche	19
2- <i>Hypothèses de recherche</i>	20
2-1- Hypothèse générale	20
2-2- Hypothèses spécifiques	20
3- <i>Objectifs de recherche</i>	20
3-1- Objectif général.....	20
3-2- Objectifs spécifiques	20
4- <i>Pertinence et justification du sujet</i>	21
CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL ET MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE	23
1- <i>Clarification des concepts</i>	23
2- <i>Revue de documentation</i>	28
2-1-De l'introduction du crédit aux stratégies de développement agricole du Bénin.....	28
2-1-1- De l'introduction du crédit agricole en Afrique de l'Ouest.....	28
2-1-2- Quelques stratégies de développement à long terme pour la promotion agricole de 2000 à 2012 au Bénin ..	33
2-2- De la question du financement agricole aux spécificités de l'activité agricole.....	36
2-2-1- La question du financement agricole ou l'impact du crédit sur le développement agricole	36
2-2-2- Les spécificités du financement du monde agricole rural	40
2-3- De la sécurité à l'inadéquation de l'offre de crédit agricole.	42
2-3-1- La sécurité du crédit agricole	42
2-3-2- Inadéquation entre l'offre et la demande de crédit agricole	43
3- <i>Données monographiques de la zone de recherche</i>	45
3-1- Situation géographique, administrative et climatique.....	45
3-2- Organisation socio-économique	49
3-3- Etat de la production agricole.....	50
3-4- Indicateurs de pauvreté et défis de la commune.....	51
CHAPITRE III : ITINERAIRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	53
1- <i>Nature de la recherche</i>	53
2- <i>Groupe Cible</i>	54
3- <i>Techniques et outils de collecte de données</i>	55
3-1- Techniques	55

3-1-1- La phase qualitative	55
3-1-2 La phase quantitative.....	57
3-2- Outils de collectes	57
3-2-1-Les outils de la phase qualitative	58
3-2-2 L’outil de la phase quantitative	61
4- Echantillonnage	62
4-1- Choix des villages de collecte et techniques d’échantillonnage appliquées aux acteurs.....	62
4-1-1 Choix des villages échantillon.....	62
4-1-2-Choix des unités de l’échantillon	63
4-3- Récapitulation des Groupe d’acteurs et échantillonnage	67
5- Cadre analytique de la recherche	69
5-1- Procédure de traitement des données et paradigme d’analyse: comprendre comment les acteurs financiers hypothèquent le remboursement des emprunteurs ?	69
5-1-1- Procédure de traitement et analyse des données.....	69
5-1-2- Paradigme de l’endettement comme problème de développement.....	70
5-2- Théories sociologiques mobilisées pour la compréhension des interactions et pratiques entre acteurs prêteurs et demandeurs de crédit.	71
5-2-1- L’analyse stratégique pour comprendre les pratiques et stratégies dans l’arène de crédit.....	71
5-2-2- L’interactionnisme pour comprendre les comportements dans le cadre de l’affectation du crédit agricole	73
CONCLUSION PARTIELLE.....	74
2EME PARTIE : MARCHÉ DU CREDIT AGRICOLE : CARACTERISTIQUES, PRATIQUES D'ACTEURS FINANCIERS ET ENDETTEMENT DES BENEFICIAIRES.	76
CHAPITRE IV : MARCHÉ DU CREDIT AGRICOLE, CARCTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES GROUPES D’ACTEURS.....	77
1- <i>Producteurs agricoles de la Commune de la Lalo</i>	77
1-1- Caractéristiques des acteurs.....	77
1-2- Logique des producteurs agricoles dans la demande de crédit	82
2- <i>Agences de crédit ou établissements financier</i>	84
2-1- Caractéristiques socio-économiques des agences de crédit	84
2-2- Logique d’intervention des agences de crédit	87
3- <i>Les courtiers financiers locaux et le marché du crédit</i>	90
3-1- Les courtiers financiers locaux particuliers	90
3-2 – Les agents CeCPA, courtiers financiers publiques locaux:.....	92
4- <i>Analyse de la dépendance et faible marge de manœuvres des agriculteurs sur le marché du crédit</i> .	93
4-1- Analyse de la dépendance du producteur dans la chaîne d’octroi du crédit.....	93
4-2- Faible marge de manœuvre par rapport au crédit reçu	95
CHAPITRE V : PRATIQUES ET INTERACTIONS AU COURS DU PROCESSUS D’AFFECTATION DU CREDIT AGRICOLE.....	98
1- <i>Gestion du crédit agricole par les agences de crédit</i>	98
1-1-Mécanisme d’octroi du crédit agricole	98
1-2- Mécanismes de remboursement du crédit	103
2- <i>Défaillances et jeux d’acteurs financiers en matière d’octroi de crédit</i>	105
2-1- Défaillances techniques et administratives des agences de crédit	105
2-2- Pratiques et déviances des agents financiers en matière de crédit agricole.....	110
3- <i>Gestion du crédit agricole par les groupements de solidarité financière</i>	112
3-1- Constitution du groupe de solidarité.....	112
3-2- Groupements ou coopératives et problèmes de recouvrement de crédit	114
4- <i>Agences de crédit et mécanisme de difficultés de remboursement des producteurs agricoles.....</i>	<i>116</i>
4-1- Agences de crédit et mécanisme d’endettement des agriculteurs	116
4-2- Agence de crédit, acteurs des difficultés de remboursement du crédit agricole.	120

CHAPITRE VI : COURTIERS FINANCIERS LOCAUX, ENDETTEMENT DES AGRICULTEURS ET PERSPECTIVES DE THESE.....	124
1- <i>Gestion du crédit agricole par les courtiers financiers locaux</i>	124
1-1- Cas des intermédiaires financiers locaux particuliers.....	124
1-2- Cas des intermédiaires publiques	125
2- <i>Analyse de l'intervention des courtiers financiers locaux</i>	126
2-1- Intervention d'un intermédiaire particulier et coût de sa prestation.....	127
2-2- Intervention des agents du CeCPA : mode opératoire et pratiques.....	129
3- <i>Analyse de l'intervention du CeCPA et autres facteurs externes explicatifs des difficultés de remboursement du crédit</i>	131
3-1- Les agents du CeCPA, entre échange, intérêt et désintéressement?	131
3-2 Les facteurs externes encourageant le non-retour sur investissement dans le secteur agricole	134
4- <i>Courtiers financiers locaux, réducteurs de capacités de solvabilité des agriculteurs et perspectives de thèse</i>	137
4-1- Courtiers financiers locaux, réducteurs des capacités de solvabilité des agriculteurs	137
4-2- Perspectives de recherche.....	138
CONCLUSION PARTIELLE.....	140
CONCLUSION GENERALE.....	141
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	144
ANNEXES.....	164